

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 10 juin 2014

Le mardi 10 juin 2014, à 19 h 11, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 3 juin 2014.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE. Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M Hervé BÉGUÉ
Mme Agnès BERTRAND jusqu'à la délibération 14 2014 83
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET délibération DAC 1246
Mme Valérie MAUPAS à partir du Vœu 14 2014 04
Mme Olivia POLSKI délibération DVD 1051
M. Hermano SANCHES RUIVO délibération DASCO 1004

dont les mandataires sont respectivement :

M. Nicolas LIEBAULT
Mme Mélody TONOLLI jusqu'à la délibération 14 2014 83
M Stéphane FERTIER délibération DAC 1246
M Didier ANTONELLI à partir du Vœu 01 2014 04
M Cédric GRUNENWALD délibération DVD 1051
Mme Carine PETIT délibération DASCO 1004

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Départ de Mme Danièle POURTAUD au voeu 14 2014 07

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h11.

Mme PETIT

J'ouvre cette séance car je crois que le quorum est atteint.

Agnès BERTRAND a donné pouvoir à Mélody TONOLLI, mais elle nous rejoindra ultérieurement, durant la séance. Olivia POLSKI, qui nous rejoindra également en cours de séance, a donné pouvoir à Cédric GRUNENWALD. Hermano SANCHES RUIVO nous rejoindra également ultérieurement : il a donné son pouvoir à moi-même. Hervé BÉGUÉ s'excuse : il a donné pouvoir à Nicolas LIEBAULT. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a donné pouvoir à Stéphane FERTIER : elle essaiera également de nous rejoindre durant la soirée. Du fait de l'arrivée décalée de Hermano SANCHES RUIVO, je proposerai au Conseil d'arrondissement de décaler le rapport de la délibération sur le financement de la FNACAMT dont il est le rapporteur, car il tient absolument à la rapporter ce soir.

Nous avons un ordre du jour important. Je vais demander au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver le compte rendu de nos débats et de nos votes de la séance du 12 mai.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2014 79 :**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du lundi 12 mai 2014

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M. LESAIN

Je souhaite faire une petite intervention pour vous dire qu'il est mentionné en page 64, concernant la subvention à l'Accorderie, qu'une personne de notre groupe s'était abstenue. Ce n'était pas le cas : notre groupe n'avait pas pris part au vote. J'en profite pour vous poser une question de forme. Il s'avère que, sur ce type de délibérations et notamment sur la délibération concernant l'Accorderie en date du 5 novembre 2012, les élus qui étaient membres du Conseil d'administration n'avaient pas pris part au vote, sur incitation de Monsieur CHERKI. Je souhaiterais savoir quelles sont les règles que nous fixons dans ce Conseil.

M. CHERKI

Vous faites erreur sur la personne : j'avais pris part au vote.

M. LESAIN

Absolument. En revanche, les personnes qui étaient membres du Conseil d'administration, à savoir Madame PETIT, Madame GUY-DUBOIS, Madame TONOLLI - qui n'était pas élue à l'époque mais faisait partie du Conseil d'administration de l'association - ainsi que deux élus supplémentaires verts et socialistes, n'avaient pas participé à cette délibération. Je voudrais savoir quelle est la règle que nous fixons pour cette mandature, et si les personnes administrateurs dans les différentes associations qui reçoivent des subventions peuvent ou non les voter. Nous nous conformerons, au niveau de notre groupe, à la règle qui sera décidée.

Mme PETIT

La prudence veut que les élus siégeant dans les conseils d'administration d'associations subventionnées par la Ville ne prennent pas part au vote, du fait de leur présence au Conseil d'administration de l'association. Nous allons renouveler les élus représentant la Mairie du 14^e arrondissement au Conseil d'administration de la régie de quartier. Je pense que nous en parlerons de nouveau. Il s'agissait là de la première subvention. La prudence est de mise, car des élus d'autres communes de la Ville de Paris ont parfois eu des problèmes quand ils prenaient part au vote,

lorsqu'ils s'exprimaient, quand des subventions étaient votées à des associations, même en l'absence de conflit d'intérêts. Cette discussion reprendra lorsque les nouveaux élus, qui représenteront ce Conseil au Conseil d'administration, seront à nouveau désignés.

En l'absence d'interventions, je mets aux voix cette délibération, avec la modification demandée par Monsieur LESAIN.

DELIBERATION N° 79

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement des séances du lundi 12 mai adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 12 mai est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2013 80

Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 14^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptées en raison de leur montant.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M. PETIT

Cette première délibération, suite à la tenue du premier Conseil de Paris, permettra d'autoriser le Conseil d'arrondissement à me déléguer, en tant que Maire, la possibilité de préparer, de passer et d'exécuter des marchés de travaux de fournitures et de différentes prestations de services selon les procédures des marchés publics et de la procédure adaptée. Il s'agit d'une délibération technique, mais très utile pour faciliter le fonctionnement de nombreux équipements, notamment de la Mairie d'arrondissement. Il n'y a rien de particulier à cela. C'est une délibération qui m'autorisera ensuite à procéder à la passation et à l'exécution de marchés.

Mme CARRERE-GEE

Cette délibération concerne un pur acte de gestion. Comme d'habitude, je m'abstiendrai. Je vous remercie.

M. LIEBAULT

J'ai simplement une question : s'agit-il de la DVD 1051 ?

Mme PETIT

Cette délibération ne concerne pas la voirie.

M. LIEBAULT

Il s'agit d'une confusion de ma part. Je m'en excuse.

DELIBERATION N° 80

Le Conseil du 14^e arrondissement de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L 2511-22 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment les articles 26-II, 26-VII et 28,

Vu la délibération 2014 DUCT 1003 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 mai 2014 donnant délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés dans l'article L 2511-22 du code général des collectivités territoriales.

Sur proposition de Madame, la Maire du 14^e. Arrondissement de Paris ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le conseil d'arrondissement donne délégation au Maire du 14^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés dans l'article L 2511-22 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : sont exclues de cette délégation les opérations de travaux programmées, au sens de l'article L2511-36 du code général des collectivités territoriales, sur le budget général de la Ville de Paris.

Article unique : Adopté à la majorité

Votants :	28	dont	5	pouvoirs
Pour :	25	dont	5	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :	3	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- **Projet de délibération 14 2013 82**

Adoption du budget supplémentaire 2014 de l'état spécial du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

La délibération sur l'adoption du budget supplémentaire 2014 de l'état spécial du 14^e arrondissement était inscrite à l'Ordre du jour. J'annonce au Conseil que cette délibération ne sera pas soumise aux votes du Conseil d'arrondissement : elle le sera au prochain Conseil d'arrondissement, puisqu'il faut d'abord que le Conseil de Paris se prononce. Vous avez en exclusivité le rapport et la délibération. Vous avez de quoi bien travailler jusqu'au prochain Conseil d'arrondissement.

Mme DAUCHEZ

Lors de la précédente mandature, il avait été convenu avec les conseillers, et notamment Monsieur Daniel CAYOL, qu'une réunion préalable se tienne une semaine avant la soumission des différents budgets supplémentaires. Serait-il possible de remettre en vigueur cet usage ?

Mme PETIT

Tout à fait. Il s'agit d'une action que j'avais prévue de mener avec les groupes du Conseil d'arrondissement, durant les grands moments d'élaboration du budget, qui comprend notamment le budget supplémentaire et le budget primitif.

Mme DAUCHEZ

Je vous remercie.

- **Projet de délibération 14 2013 81**

Adoption du compte administratif 2013

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY DUBOIS

Mme PETIT

J'invite Monsieur CHERKI à sortir car nous délibérons sur le compte administratif de l'année 2013. Je passe la parole à Mme GUY DUBOIS qui, en tant que première adjointe, rapportera cette délibération.

Mme GUY DUBOIS

Mesdames et Messieurs les élus, je vous propose d'adopter le compte administratif 2013. Tenu par l'ordonnateur de la collectivité locale, c'est-à-dire le Maire de l'arrondissement, s'agissant de l'état spécial, le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget. Il a la même structure que le budget primitif, ce qui permet de faire ressortir dans une balance générale le total des opérations réalisées au titre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est soumis chaque année au Conseil d'arrondissement, puis au Conseil de Paris qui doit l'adopter avant le 30 juin suivant l'exercice. Ce n'est qu'une fois le compte administratif adopté que le Budget Supplémentaire pourra être voté à son tour, lors de la séance du mois de juin.

Le compte administratif se présente de la façon suivante : la colonne « crédits ouverts » retrace les crédits du Budget Primitif 2013 ainsi que ceux du Budget supplémentaire 2013, soit au total 8.382.987 euros, dont 7.854.163 euros en fonctionnement et 528.823 euros en investissement ; la colonne « dépenses mandatées » soit au total 7.901.905 euros dont 7 680 412 euros en fonctionnement et 221.493 euros en investissement, correspond aux dépenses qui ont fait l'objet soit d'un règlement direct aux fournisseurs, soit d'un remboursement au budget général de la Ville (fluides) ; la colonne « crédits à reporter » correspond au solde d'exécution de l'Etat spécial, solde qui sera intégralement reporté au Budget Supplémentaire 2014, soit 481.081 euros, dont 173.751 euros en fonctionnement et 307.330 euros en investissement.

Le taux de mandatement de l'Etat spécial du 14^{ème} arrondissement en 2013 s'élève à 94.2 % à comparer au taux de 2012 à 91.9 %. Sur les crédits de fonctionnement, ce taux d'exécution 2013 s'élève à 97.8 %, contre 94.5 % en 2012.

Ces résultats des taux de mandatement peuvent s'expliquer ainsi :

- une adéquation entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives ;
- l'efficacité et l'adaptation du service de l'état spécial dans la maîtrise du fonctionnement interne et dans l'organisation des nouvelles procédures de liquidation et de pré-mandatement à la Ville.

Par ailleurs, on peut noter que les résultats d'exécution des Centres de Services Partagés (CSP) l'appropriation de nouvelles modalités de traitement des pièces comptables peuvent expliquer en partie l'amélioration des résultats. Par ailleurs, le calendrier de la clôture budgétaire a été repoussé, ce qui a permis l'intégration sur une durée plus longue des pièces comptables, et donc une meilleure représentativité des dépenses rattachées à l'exercice en cours.

Toutefois, l'envoi tardif de factures de travaux urgents dans les équipements par les prestataires au service comptable peut également générer un ralentissement du traitement des pièces comptables relatives à ces types de prestations.

S'agissant de la dotation d'investissement, le taux de consommation des crédits ouverts s'élève à 41.9 % contre 57.7 % en 2012, mais se maintient comparativement au niveau de 2010 à 36.7 %. Ce résultat d'exécution budgétaire des crédits d'investissement s'explique par l'achèvement de la majeure partie des phases de travaux de rénovation en mairie d'arrondissement et de renouvellement du mobilier des services, notamment. Ce taux en baisse par rapport à 2012 est principalement dû à la non-consommation des crédits qui avaient été réservés (200.000 euros) pour l'opération de restauration patrimoniale des lambrequins de la salle des mariages de la mairie d'arrondissement, pour laquelle aucun prestataire n'a pu apporter de réponse. Vous pouvez voir par vous-même qu'il s'agit d'un travail spécifique.

Le taux de consommation en investissement est notamment caractérisé par une mobilisation incomplète des crédits alloués aux conseils de quartiers, et ce malgré l'organisation d'un appel à projets depuis la fin de l'année 2011 : soit que les projets proposés n'avaient pas atteint un degré de maturité satisfaisant, soit que ces projets n'étaient pas finançables sur l'état spécial. En 2013, les conseils de quartier ont dépensé environ 50.000 euros sur leur dotation d'investissement, ce qui représente un solde disponible de 188.000 euros. En 2012, ils avaient dépensé 27.000 euros de dépenses pour un solde de 174.000 euros.

Enfin, cette dotation permet également de compléter partiellement ou en totalité le financement de certains travaux dans de nombreux équipements de proximité du 14^{ème} arrondissement : par exemple en 2013, l'aménagement d'un jardin pédagogique à l'école maternelle 190 rue d'Alésia pour 7.000 euros, le réaménagement des caves de la mairie pour 25 000 euros, la mise en place de la signalétique de la mairie pour 4.000 euros environ, le remplacement de l'éclairage de l'école maternelle Maurice Ripoché pour 8.000 euros environ, ou encore l'amélioration du réfectoire de l'école maternelle 10 rue Sévero pour 22.000 euros. Je vous donne quelques exemples très concrets.

Mes chers collègues, je vous invite à délibérer, et invite Monsieur Pascal CHERKI à sortir.

M. FERTIER

Je souhaiterais vous indiquer que notre groupe s'abstiendra, dans la mesure où nous n'étions pas élus lors de la précédente mandature : nous n'avons donc pas à prendre position sur cette présentation des comptes.

Mme CARRERE-GEE

Je souhaiterais soulever deux points. Je voudrais avoir des précisions sur la sous-consommation de la dotation d'investissement des conseils de quartier. J'ai bien entendu les explications générales que vous avez données, mais cette situation semble récurrente, et nous parlons d'appels à projets lancés depuis 2011. L'écart, qui est plus de deux quarts et un quart, entre les dotations et les consommations prête à interrogation : que se passe-t-il ? Vous dites que certains projets des conseils de quartier ne pouvaient pas être financés en l'état sur l'état spécial : un dialogue de gestion a-t-il pu avoir lieu avec les conseils de quartier pour faire en sorte que cela rentre dans les cadres ?

Le second point concerne l'expression d'un souhait. Il me semble que le début de la mandature serait un moment opportun pour avoir un débat au sein du Conseil d'arrondissement sur les priorités de la majorité municipale en matière d'investissement sur l'ensemble de la mandature. Je pense qu'il serait éclairant d'avoir un exposé par vous, Madame la Maire, sur les priorités d'investissement dans le 14^{ème} arrondissement, sur le budget du 14^e arrondissement. Les annuités budgétaires n'empêchent pas d'avoir des priorités qui sont ensuite financées. Je vous remercie.

Mme MERCHADOU

Il s'agit d'un dossier de la précédente mandature à laquelle nous n'avons pas participé : nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

Mme PETIT

Il est vrai que vous l'avez souligné, Madame CARRERE-GEE : autant le budget de fonctionnement alloué aux conseils est très bien consommé, et même très sollicité pour des opérations diverses, mais toujours en rapport avec des partenariats locaux et des associations ou des initiatives que la Mairie peut construire en collaboration avec les conseils de quartier, autant le budget d'investissement connaît un problème plus récurrent. Pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes arrivés, suite au dernier Conseil de Paris, lors duquel la Maire de Paris et son adjointe Pauline VERON ont annoncé un certain nombre de mesures, sur, notamment, la mise en place du budget de participation et l'élaboration budgétaire de manière générale de la Ville de Paris pour que, de manière très transparente, l'élaboration et l'explication du budget de la Ville de Paris, rattachées aussi aux arrondissements et aux projets d'arrondissement, soient mieux anticipées et davantage construites et débattues avec les Parisiens, ainsi qu'au sein des conseils d'arrondissement. Nous votons en effet sur un compte administratif représentant une certaine somme, mais pas la totalité de l'investissement et du fonctionnement que la Ville de Paris met sur le 14^{ème} arrondissement.

Toutes ces étapes sont reprises par la Maire de Paris, concernant le budget véritablement soumis à l'arbitrage des élus et d'une majorité, et donc expliqué et débattu en amont des votes officiels budgétaires. Concernant le budget des conseils de quartier - j'en ai fait part avec Monsieur Didier ANTONELLI - je suis intervenue dans ce sens auprès du dernier Conseil de Paris sur le vœu de l'exécutif parisien sur le budget participatif, en disant que la Mairie du 14^{ème} arrondissement voulait et demandait à être pilote sur la mise en place du budget participatif pour sortir quelque peu de cette impasse, pour aller plus loin que le montant alloué aux conseils de quartier sur le budget d'investissement, pour soumettre les projets de la voirie, des espaces verts et d'un certain nombre de directions à l'appréciation des habitants et les usagers, afin que nous les construisions avec eux.

Nous souhaitons avoir une vision et voulons bâtir avec eux une programmation de très court-terme pour 2015, que nous préparerons avec les habitants et le Conseil d'arrondissement à partir de septembre. Ce dispositif s'appliquera également aux objectifs de mi-mandat et de fin de mandature sur des aménagements d'espaces publics partagés, qui concernent aussi bien la voirie que les espaces verts ou un certain nombre de végétalisations de parcelles délaissées. Nous reprendrons un certain nombre d'appels à projets et d'appels à idées que nous bâtirons avec les conseils de quartier pour sortir de cette impasse et sortir de ce budget qui dort et ne sert qu'à être présent dans les colonnes comptables. L'objectif n'est pas de le laisser dans ces colonnes : le but est qu'il traduise une réalité concrète dans la vie des gens et la vie de tous les jours. Nous pourrons y arriver, avec un certain nombre de petites propositions pour démarrer et nous mettre d'accord avec les conseils de quartier renouvelés avant la fin de l'année.

J'insiste sur le terme « renouvelés ». Nous irons progressivement et *crescendo* sur cette élaboration budgétaire, non seulement avec les élus, mais aussi avec les habitants de l'arrondissement qui sont comme nous les premiers usagers. Souvent les projets étaient trop petits, et concernaient donc des projets réalisés : un certain nombre d'exemples montrent que les conseils de quartier se sont saisis et ont financé ces petits investissements. Toutefois, le budget est soit surdimensionné, soit sous-dimensionné par rapport à des projets de voirie et d'espaces verts. Cela ne correspond plus à la réalité et à la manière dont nous souhaitons faire la ville avec tout le monde.

M. LESAIN

Je voulais souligner l'importance de ce que disait Marie-Claire CARRERE-GEE et de votre réponse sur l'utilisation des budgets des conseils de quartiers. Nous serons tous très attentifs à pouvoir mieux accompagner les conseils de quartier et leur apporter une expertise technique qui peut justifier, à notre sens, le fait que tous ces crédits ne soient pas utilisés : il faut peut-être en amont les aider à bien définir les montants et ce qui ne relève pas de leurs compétences. Vous pourrez peut-être nous apporter un certain nombre de réponses dans le cadre de la réflexion sur le budget participatif.

Vous avez parlé de conseils « renouvelés » des conseils de quartier. Je voulais vous poser une question à ce sujet car nous avons entendu dire que le renouvellement ne se ferait que l'an prochain. Je souhaitais savoir ce qu'il en était. Si tel est bien le cas, et si ce renouvellement est prévu, ne serait-ce qu'en automne, n'est-il pas dommage, ainsi que nous l'avons bien constaté en 2008, de ne pas profiter du moment de respiration démocratique qu'est l'élection municipale, où un certain nombre de personnes se sont intéressés à la vie de leur mairie d'arrondissement, pour essayer de les faire rentrer et les motiver pour rentrer dans les conseils de quartier ? Pourrions-nous avoir quelques renseignements sur le calendrier que Monsieur ANTONELLI et vous-même avez ébauché ?

M. AZIÈRE

Nous nous réjouissons évidemment des renforcements des moyens qui sont alloués aux conseils de quartier ainsi qu'au contrôle renforcé de leurs méthodes et esprit de travail, au renforcement de la synchronisation entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Ceci, à mon avis, justifie complètement la proposition de Madame CARRERE-GEE, qui est d'abord un véritable débat d'orientation budgétaire à l'échelle de l'arrondissement, qui permette non seulement d'avoir un débat démocratique, de dégager vos priorités en matière d'investissements et qui permette en même temps à l'opposition de prendre date par rapport à ce point. Je pense qu'il serait utile, d'ici la fin de l'année, en prévision du budget 2015, de savoir à quelle séance du Conseil municipal vous inscririez ce débat d'orientation qui me semble aujourd'hui plus que nécessaire.

Mme PETIT

Tout à fait. Je vous remercie de vos interventions et voulais dire à Monsieur LESAIN qu'il est en avance par rapport au vote exprimé par votre groupe politique au Conseil de Paris, qui a rejeté le vœu sur le budget participatif. Il est plutôt bien de n'avoir que des pilotes dans le 14^{ème} arrondissement.

Le renouvellement des conseils de quartier ne fait pas l'objet de la présente délibération : je vous propose donc que nous ne rentrions pas dans le détail, mais notre objectif est, bien évidemment, de prendre le temps pour assurer une meilleure assise et un élargissement de la participation des habitants aux instances de démocratie participative, notamment lorsque nous souhaitons également confier de nouvelles missions aux conseils de quartier. Je pensais qu'il était bon de prendre le temps de les renouveler : le renouvellement des conseils de quartiers sera l'aboutissement de toute cette démarche participative de mise en place de ce budget participatif et d'explication que nous réaliserons avec Monsieur Didier ANTONELLI à partir de la rentrée 2014. Tout le monde sera associé. Notre volonté était de ne pas nous précipiter, sans procéder à la va-vite au renouvellement des conseils de quartier.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 81

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-31, alinéa 1^{er} et L.2121-14, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 14^{ème} arrondissement relatif au compte administratif ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première Adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des séniors et du handicap, désigné président *ad hoc* pour l'examen et le vote du compte administratif et sur sa proposition ;

DELIBERE

Article unique : Adopté à la majorité

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Contre :

Abstentions : 7 dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

M. Pascal CHERKI sorti de la salle, ordonnateur du CA, est présenté

Ville de Paris
Exercice 2013
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES	Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Fonction 020 ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	9 361,00	9 356,94	4,06
60612 ENERGIE ELECTRICITE	97 077,00	97 075,84	1,16
60622 CARBURANTS	3 300,00	3 280,74	19,26
60623 ALIMENTATION	32,04	32,04	0,00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 137,96	1 051,42	86,54
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	973,80	26,20
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	125 297,51	122 019,41	3 278,10
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	28 100,00	28 089,36	10,64
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	217,49	217,49	0,00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	13 366,00	13 351,55	14,44
6125 LOCATIONS MOBILIERES	137 867,00	137 248,79	618,21
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	4 000,00	4 593,60	6,40
6156 MAINTENANCE	23 726,00	15 415,33	8 310,67
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 770,00	1 760,74	9,26
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	5 070,00	5 064,28	5,72
6232 FETES ET CEREMONIES	1 400,00	1 306,39	93,61
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	9 170,00	8 097,29	1 072,71
6241 TRANSPORTS DE BIENS	3 780,00	3 759,61	20,39
6257 RECEPTIONS	42 200,00	39 144,80	3 055,20
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	154 370,00	154 368,73	1,27
6262 FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS COMMUNAUX ...)	78 590,00	78 332,31	257,69
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	19 887,00	19 796,85	90,15
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 285,00	5 964,98	1 320,02
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSIEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 560,00	1 557,00	3,00
Total Chapitre 011	780 152,00	762 825,40	17 326,60
Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6711 INTERETS, MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100,00	0,00	100,00
Total Chapitre 67	100,00	0,00	100,00
Total Fonction 020	780 252,00	762 825,40	17 426,60
Fonction 0206 LOCAUX ASSOCIATIFS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 853,00	1 852,56	0,44
6156 MAINTENANCE	1 000,00	994,95	5,05
6262 FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS COMMUNAUX ...)	17 247,00	17 210,66	36,34
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 270,00	7 084,29	185,71
Total Chapitre 011	27 370,00	27 142,46	227,54

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandataires	Crédits à reporter
Total Fonction 0206	27 370,00	27 142,46	227,54
Fonction 0208 MAISONS DES ASSOCIATIONS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL			
60612 ENERGIE ELECTRICITÉ	9 343,00	9 341,20	1,70
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	150,00	56,57	91,43
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	37,83	37,82	0,00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPAMENT	1 892,18	1 812,58	79,60
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 130,00	1 127,12	2,88
6125 LOCATIONS MOBILIÈRES	3 020,00	3 020,00	0,00
6150 MAINTENANCE	3 271,00	1 670,60	1 600,40
6162 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	800,00	736,35	63,65
6164 VERSERMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	3 160,00	3 077,60	82,40
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	720,00	717,60	2,40
6257 RÉCEPTIONS	1 000,00	972,19	27,81
6262 FRAS DE GARDIENNAGE (ÉGLISES, FORÊTS ET BOIS COMMUNAUX ...)	10 237,00	10 223,78	13,22
6263 FRAS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	19 328,00	18 703,98	624,02
6268 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	3 240,00	3 235,20	4,80
Total Chapitre 011	57 329,00	54 734,69	2 594,31
Total Fonction 0208	57 329,00	54 734,69	2 594,31
Fonction 0209 ANIMATION LOCALE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL			
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPAMENT	4 296,10	3 910,23	386,87
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 462,80	2 462,80	0,00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	34 591,40	34 591,40	0,00
6122 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	179,50	179,50	0,00
6125 LOCATIONS MOBILIÈRES	50 931,50	50 911,50	20,00
61522 ENTRETIEN DE BÂTIMENTS	285 365,80	243 448,26	41 917,54
6162 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 783,78	5 783,78	0,00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	441,62	441,62	0,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	75 040,50	73 176,80	1 863,70
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	3 150,01	3 150,01	0,00
6257 RÉCEPTIONS	86 712,00	86 143,11	568,89
6262 FRAS DE GARDIENNAGE (ÉGLISES, FORÊTS ET BOIS COMMUNAUX ...)	716,79	647,28	69,51
6268 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	128 246,94	127 894,46	352,48
Total Chapitre 011	677 924,74	632 740,75	45 183,99

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	500,00	150,00	350,00
Total Chapitre 65		500,00	150,00	350,00
Total Fonction 0209		678 424,74	632 890,75	45 533,99
Fonction 211 ECOLES MATERNELLES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	96 034,00	96 000,18	33,82
60612	ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ	278 912,05	278 902,02	10,03
60613	CHAUFFAGE URBAIN	97 964,00	97 963,42	0,58
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 200,00	2 194,78	5,22
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	22 375,00	22 368,27	6,73
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	21 940,00	20 900,68	1 039,32
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	4 974,30	25,70
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	83 309,00	83 304,44	4,56
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	8 242,81	8 242,11	0,70
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	7 427,93	7 107,67	320,26
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	781,03	781,03	0,00
6156	MAINTENANCE	21 446,00	20 810,08	635,92
6162	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	176,00	176,44	1,56
6241	TRANSPORTS DE BIENS	13 733,00	13 732,81	0,19
6257	RÉCEPTIONS	650,00	647,21	2,79
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00	3 000,00	0,00
6263	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 333,00	20 094,55	238,45
6268	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	8 100,00	8 066,34	33,66
Total Chapitre 011		691 425,82	689 486,53	1 939,29
Total Fonction 211		691 425,82	689 486,53	1 939,29
Fonction 212 ECOLES PRIMAIRES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	79 850,00	78 725,36	1 124,64
60612	ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ	411 759,00	411 755,70	3,30
60613	CHAUFFAGE URBAIN	217 087,00	217 086,57	0,43
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	3 800,00	3 797,53	2,47
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 515,00	32 507,67	7,33
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	18 975,97	18 969,50	6,47
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 000,00	8 996,46	3,54
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	192 388,00	192 302,66	85,34
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	17 097,49	17 097,49	0,00
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	3 629,77	3 629,77	0,00
6156	MAINTENANCE	11 815,00	11 814,84	0,16
6162	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 782,00	1 838,06	56,06
6241	TRANSPORTS DE BIENS	19 810,00	19 805,27	4,73
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 500,00	5 500,00	0,00

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6263	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 811,00	18 507,88	4 303,02
6268	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 650,00	7 624,83	25,15
Total Chapitre 011		1 055 370,23	1 049 720,71	5 649,52
Total Fonction 212		1 055 370,23	1 049 720,71	5 649,52
Fonction 311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 820,00	1 818,59	1,41
60612	ENERGIE ELECTRICITE	12 971,80	12 971,39	0,41
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	443,02	443,02	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 557,89	4 296,29	1 261,60
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 860,99	1 858,62	2,37
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 187,20	2 187,20	0,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	7 140,00	7 133,05	6,95
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	9 186,00	9 185,63	0,37
6156	MAINTENANCE	3 925,00	3 931,68	3,32
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	250,00	218,90	31,10
6257	RECEPTIONS	1 200,00	1 192,10	7,90
6263	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	31 147,90	30 946,62	201,28
6268	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 850,00	24 849,36	0,64
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 576,00	4 576,00	0,00
Total Chapitre 011		127 225,80	125 711,45	1 514,35
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	1 000,00	123,04	876,96
Total Chapitre 65		1 000,00	123,04	876,96
Total Fonction 311		128 225,80	125 834,49	2 391,31
Fonction 321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 250,00	1 249,21	80,79
60612	ENERGIE ELECTRICITE	49 295,00	49 293,49	1,51
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 650,00	4 353,73	296,27
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 525,00	3 493,95	31,05
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRETE	48 850,00	48 845,76	4,24
6156	MAINTENANCE	9 727,00	5 580,54	4 146,46
6257	RECEPTIONS	50,00	47,11	2,89
6263	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 510,00	2 317,18	1 192,82
63513	AUTRES IMPOTS LOCALS	200,00	173,00	27,00
Total Chapitre 011		121 157,00	115 373,97	5 783,03

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandées	Credits à reporter
Total Fonction 321		121 157,00	115 373,97	5 783,03
Fonction 411	SALLES DE SPORTS, GYMNASES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
6061	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 700,00	6 183,76	516,24
6062	ENERGIE ELECTRICITE	165 776,00	165 776,85	1,15
6063	CHAUFFAGE URBAIN	7 672,00	7 671,51	0,49
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	200,00	190,41	1,57
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 650,00	3 643,29	6,71
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 830,00	6 522,46	1 307,54
6156	MANTENANCE	12 520,00	9 499,10	3 020,90
Total Chapitre 011		204 359,00	199 495,40	4 863,60
Total Fonction 411		204 359,00	199 495,40	4 863,60
Fonction 412	TERRAINS DE SPORT			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
6061	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 150,00	1 125,36	24,64
6062	ENERGIE ELECTRICITE	2 326,00	2 325,91	0,09
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 440,19	59,81
6156	MANTENANCE	600,00	554,94	45,06
Total Chapitre 011		5 576,00	5 455,40	120,60
Total Fonction 412		5 576,00	5 455,40	120,60
Fonction 413	PISCINES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
6061	EAU ET ASSAINISSEMENT	65 585,00	65 468,36	116,64
6062	ENERGIE ELECTRICITE	163 576,00	163 574,37	1,63
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 240,00	6 508,55	2 731,45
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 600,00	3 544,80	55,20
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 250,00	3 009,97	240,03
6156	MANTENANCE	27 549,00	25 223,71	2 325,29
Total Chapitre 011		272 800,00	267 336,76	5 463,24
Total Fonction 413		272 800,00	267 336,76	5 463,24

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Fonction 4222 CENTRES D'ANIMATION				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000,00	767,43	232,57
60612	ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ	46 076,00	-46 073,16	2,84
60613	CHAUFFAGE URBAIN	19 107,00	19 106,53	0,47
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 656 120,00	1 656 120,00	0,00
Total Chapitre 011		1 722 303,00	1 722 067,12	235,88
Total Fonction 4222		1 722 303,00	1 722 067,12	235,88
Fonction 4223 ANTENNES JEUNES INFORMATION				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	239 242,00	239 151,91	90,09
Total Chapitre 011		239 242,00	239 151,91	90,09
Total Fonction 4223		239 242,00	239 151,91	90,09
Fonction 64 CRECHES ET GARDERIES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 900,00	32 325,90	1 674,10
60612	ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ	204 012,00	204 008,48	3,52
60613	CHAUFFAGE URBAIN	40 402,00	40 401,42	0,58
60623	ALIMENTATION	321 290,00	302 321,58	18 968,42
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	73 300,00	72 636,75	663,25
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	28 940,00	28 419,14	520,86
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	34 458,00	33 991,51	466,49
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 069,20	11 104,45	964,75
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	99 060,00	99 027,18	32,82
6133	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	223 164,00	223 162,21	1,79
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	560,00	560,00	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	10 346,00	9 809,13	536,87
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	19 133,00	18 955,25	177,75
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	200,00	0,00	200,00
6156	MAINTENANCE	14 400,00	6 041,23	8 358,77
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 300,00	672,29	627,71
6257	RÉCEPTIONS	7 975,00	7 165,30	809,70
6283	FRAS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	361 550,00	353 444,31	8 105,69
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 840,00	1 462,68	377,32
Total Chapitre 011		1 487 899,20	1 445 408,81	42 490,39
Total Fonction 64		1 487 899,20	1 445 408,81	42 490,39

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Fonction 823 ESPACES VERTS URBAINS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	43 402,40	43 397,02	5,38
60612	ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ	23 895,00	23 896,46	0,54
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	13 633,00	13 630,02	2,98
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	1 498,85	1 498,85	0,00
60668	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	19 693,74	17 162,54	2 531,20
811	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	58 238,47	58 783,52	7 494,95
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	154 991,99	134 396,35	20 195,63
61523	ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX	9 789,93	9 509,49	260,44
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	27 075,28	25 371,04	1 704,24
6156	MAINTENANCE	20 345,30	15 592,85	4 752,45
6223	FOIRES ET EXPOSITIONS	169,90	169,90	0,00
6257	RÉCEPTIONS	10 192,14	8 158,18	2 033,96
Total Chapitre 011		382 430,00	343 488,23	38 941,77
Total Fonction 823		382 430,00	343 488,23	38 941,77
TOTAL DEPENSES		7 854 163,79	7 680 412,63	173 751,16

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES	Credits ouverts	Dépenses mandataires	Credits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	340 152,40	330 330,11	3 014,29
60612 ENERGIE ELECTRICITE	1 464 994,85	1 464 956,97	27,88
60613 CHAUFFAGE URBAIN	382 232,00	382 229,45	2,55
60622 CARBURANTS	3 300,00	3 280,74	19,26
60623 ALIMENTATION	321 322,04	302 353,62	18 968,42
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	90 470,98	86 888,05	3 582,93
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	92 117,82	91 494,89	622,93
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	252 883,65	344 868,57	8 015,08
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	1 438,85	1 438,85	0,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	63 147,99	62 136,96	1 011,03
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	275 797,00	275 797,10	89,90
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	144 311,53	141 746,81	2 564,72
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	2 001 557,87	1 993 998,29	7 559,58
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	225 530,70	225 528,91	1,79
6135 LOCATIONS MOBILIÈRES	210 576,20	209 610,78	965,42
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	65 649,00	65 101,25	547,75
61521 ENTRETIEN DE TERRAINS	173 724,99	153 331,61	20 393,38
61522 ENTRETIEN DE BÂTIMENTS	285 265,80	242 448,26	41 917,54
61523 ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX	9 789,93	9 509,49	280,44
61558 ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	37 242,31	35 317,70	1 924,61
6156 MAINTENANCE	190 243,30	117 140,25	73 103,05
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	11 963,78	11 142,46	821,32
6184 VERSSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	3 190,00	3 077,60	112,40
6231 ANNUNCIÉS ET INSERTIONS	5 070,00	5 064,28	5,72
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	1 841,62	1 748,01	93,61
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	169,90	169,90	0,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	84 930,50	81 985,69	2 944,81
6241 TRANSPORTS DE BIENS	37 303,00	37 297,79	5,21
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	3 190,01	3 190,01	0,00
6257 RÉCEPTIONS	149 979,14	143 470,10	6 509,04
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	162 870,00	162 868,73	1,27
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE (ÉGLISES, FORÊTS ET BOIS COMMUNAUX...)	106 798,79	106 414,02	384,76
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS	509 836,90	499 865,76	14 971,14
6288 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	181 214,94	180 097,87	1 117,07
63113 AUTRES IMPÔTS LOCALS	200,00	173,00	27,00
637 AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSSEMENTS ASSIMILÉS (AUTRES ORGANISMES)	6 136,00	6 133,00	3,00
Total Chapitre 011	7 852 563,79	7 680 139,59	172 424,20
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	1 500,00	273,04	1 226,96
Total Chapitre 65	1 500,00	273,04	1 226,96

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6711	INTÉRÊTS MORATOIRES ET PÉNALITÉS SUR MARCHÉS	100,00	0,00	100,00
Total Chapitre 67		100,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES		7 854 163,79	7 680 412,63	173 751,16

ETAT SPECIAL DU 14^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLE		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Fonction 020	ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE			
	Chapitre 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	426 988,79	0,00	426 988,79
	Total Chapitre 002	426 988,79	0,00	426 988,79
	Chapitre 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
740711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REGIE	580 171,00	580 171,00	0,00
740721	DOTATION DE GESTION LOCALE REGIE	6 947 004,00	6 947 004,00	0,00
	Total Chapitre 74	7 427 175,00	7 427 175,00	0,00
	Total Fonction 020	7 854 163,79	7 427 175,00	426 988,79
	TOTAL RECETTES	7 854 163,79	7 427 175,00	426 988,79

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Fonction 020	ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE			
	Chapitre 45			
	458101			
	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	528 823,78	221 493,06	307 330,72
	Total Chapitre 45	528 823,78	221 493,06	307 330,72
	Total Fonction 020	528 823,78	221 493,06	307 330,72
	TOTAL DEPENSES	528 823,78	221 493,06	307 330,72

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Recapitulatif général			
Chapitre 45 : COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
450101 : DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	528 823,78	221 493,06	307 330,72
Total Chapitre 45	528 823,78	221 493,06	307 330,72
TOTAL DEPENSES	528 823,78	221 493,06	307 330,72

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

FONCTIONS NATURES LIBELLE		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Fonction 020	ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE			
	Chapitre 45			
	450201			
	DOTATION D'INVESTISSEMENT REQUIE	528 823,78	283 060,00	245 763,78
	Total Chapitre 45	528 823,78	283 060,00	245 763,78
	Total Fonction 020	528 823,78	283 060,00	245 763,78
	TOTAL RECETTES	528 823,78	283 060,00	245 763,78

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Credits ouverts	Dépenses mandataires	Credits à reporter
Dotations d'animation locale	676 424,74	632 890,73	45 533,99
Dotations de gestion locale	7 175 739,05	7 047 521,88	128 217,17
Dotations d'investissement	528 823,78	221 493,04	307 330,73
TOTAL	8 382 987,57	7 901 905,69	481 081,88

14

- Projet de délibération 14 2014 82

Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 23 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Nous aurons assez souvent, lors des conseils d'arrondissement, à débattre et à voter sur l'inscription et la désinscription de certaines associations à la Maison des associations qui leur vient en aide, ne serait-ce que pour avoir une adresse, des salles pour leur conseil d'association, et qui les aide dans leur vie quotidienne.

Mme MARCHAND a donc reçu tous les représentants des 23 associations qui ont demandé leur inscription. Au vu de leur dossier, elle a demandé aux élus de les intégrer dans la liste qui compte aujourd'hui un petit peu plus de 500 associations. Je peux procéder aux désinscriptions en même temps.

Mme PETIT

Les deux votes des délibérations seront distincts.

M. ANTONELLI

La désinscription est quelque peu exceptionnelle. Le personnel de la Maison des associations a profité de cette vacance aux élections municipales pour toiletter la liste et prendre contact avec toutes les associations n'ayant pas donné signe de vie depuis plus d'un an et n'ayant pas renvoyé de rapports annuels. Le chiffre de 16 associations qui nous est demandé de désinscrire est tout à fait exceptionnel : normalement ce chiffre s'élève à une ou deux associations. Je peux vous donner plus de détails, mais nous pouvons également globaliser car vous avez les noms des associations. Une très belle représentation d'associations du 14^{ème} arrondissement apparaît dans les 23 associations rentrantes, au niveau de l'animation locale, du social, de la culture et du sport. Elle sont de toutes sortes, comme dans tout l'arrondissement.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DELIBERATION N ° 82

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison des Associations à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint au Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

ASSOCIATION	création	Nomenclature SMAFA	Objet	Adresse du siège social	Président(e)
ANES LUMAIRES (COMPAGNIE)	30/09/2013	Culture et Arts Théâtre	Création, réalisation et production de spectacles vivants	17, rue d'Alambert 75014 PARIS	Christine NOEL BARCELÓ
ART GENERATES HARNDY	28/11/2007	Solidaire Internationale Culture et Arts Social Relations Internationales	Cette association a pour but de développer les échanges culturels entre les pays d'orient et les pays de l'Union Européenne ou associés à l'union Européenne, sous le label AGH ou Art Generates Harmony	11, rue Desprez Bo. 5 75014 PARIS	Ariane HUBERT
LOISIRS PLONGEE	18/04/1980	Sport Loisir	Formation et pratique de la plongée sous-marine	124, avenue du Naher EL 4 75014 PARIS	Arnaud BOUDESQUILLIS
ASSOCIATION DE DEFENSE DU CADRE DE VIE DE LA VILLA BRUNE	18/07/2011	Environnement et écologie Vie et animation locale Défense des droits et intérêts	Mettre à la préservation du cadre de vie et des habitants de la Villa Brune en menant les actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'environnement de la Villa et de ses abords immédiats.	7, villa Brune 75014 PARIS	Guy VANNER
FEDERATION YOGA ET AYURVEDA (FYA)	05/08/2011	Culture et Arts Éducation et Formation Santé	Fédération d'enseignants de yoga et de praticiens en ayurveda.	23, rue du Père Cornein 75014 PARIS	Benoit SAILLAV
LES JARDINS DE LA DOUVE	18/02/2013	Social Environnement et écologie Vie et animation locale	Animer et gérer le jardin partagé, se former, apprendre, acquiescer et transmettre aux autres le savoir faire et promouvoir toutes les actions contribuant à embellir le cadre de vie et renforcer la biodiversité à Paris.	4, avenue de la Porte de Vanves 75014 PARIS	Martine JULIEN
123 MOOOV	25/02/2013	Sport Culture et Art Vie et animation locale Danse	Pratique de toute activité vivant à l'entretien physique des personnes, échanges culturels, spectacles d'art vivant, danses.	39, rue Gazon 75014 PARIS	Déborah KATA
JEUNES TUNISIENS DE France	22/04/2013	Solidaire Santé	Favoriser la contribution des jeunes de France au développement démocratique, économique, culturel et social de la Tunisie.	34, rue de L'Hôte 75014 PARIS	Amr KARER
PRINTEMPS DE L'EDUCATION	14/05/2012	Éducation et Formation Vie et animation locale	Alliance citoyenne qui œuvre pour un renouveau de l'éducation. Cette association a pour finalité de recenser, faire connaître, promouvoir, encourager et démultiplier les approches éducatives centrées sur l'épanouissement et l'intérêt de l'enfant, tout en prenant en compte les spécificités des nouvelles générations comme celles des enfants en situation de handicap.	48, rue d'Alsace 75014 PARIS	Antonella VERGIANI
DANSE FUSION	28/10/2002	Sport Culture et Art Danse	Cours de danse orientale.	142, rue du Château 75014 PARIS	Miguel GONZALEZ
AS DE COEUR	04/01/2014	Culture et Arts Vie et animation locale	Proposer divers dispositifs de médiation socio-culturelle par la mise en œuvre ou le soutien d'actions artistiques et culturelles et par la valorisation de ses interventions ou travaux d'engagements solidaires.	c/o Patricia MICHEL 52, rue des Plantes 75014 PARIS	Fatenak MANSOUR
GENERATION MEDIATEURS	14/05/1999	Éducation et Formation	Développer des formations à la gestion des relations et à l'approche positive des conflits, ainsi qu'à la médiation par les pairs. Structurer dans une démarche citoyenne ces formations adressées aux jeunes, à leurs familles, à leurs enseignants et à leurs éducateurs.	80, rue de l'Abel Carton 75014 PARIS	Michèle MASSET
AQVYF14	12/06/2013	Vie et animation locale	Suivre les réflexions, débats et échanges entre tous les habitants avoisinants et les pouvoirs publics et autorités compétentes, relatifs à l'aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul et son environnement du 14ème arrondissement de Paris.	52, rue Bonnaud 75014 PARIS	Nicolas GODEFROY
SAU 75 Association Nationale de Réadaptation Sociale	19/05/1961	Social	Accueillir des adolescents (am) dans le cadre d'une mesure de placement ordonné par un juge pour enfant dans le cadre des articles 375 et suivants du code civil et de l'ordonnance du 2 février 1945.	31, rue Didot 75014 PARIS	Jean-Pierre PERCY
ENAC	10/01/1994	Culture et art Éducation et Formation Loisir	Enseignement linguistique (anglais, arabe, espagnol, chinois, italien), artistique (art plastique, musique, théâtre, comédie musicale, photo, etc.)	104, rue du Château 75014 PARIS	Daniel ALBERT
CHEVARDEN FC (CFC)	12/02/2014	Sport Loisir Idée et opinion	Promouvoir la pratique et le développement du football.	3 avenue de la Porte de Montreuil 75014 PARIS	Iskhat SULLURHA
FEDERATION MUSICALE DE PARIS (FMP)	08/02/1909	Culture et art	Association Départementale de la confédération musicale de France regroupant les orchestres amateurs parisiens.	108, rue du Château 75014 PARIS	Délier BEUTIER
ASIE CENTRALE VOYAGE	01/03/2012	Culture et Art Relations Internationales Tourisme	L'association se propose, en Europe, de promouvoir et faire connaître au public européen, l'Asie centrale et de créer des liens entre les peuples.	106, avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS	Daniyar RODMETOV
CROQL'ESPOIR	19/07/2010	Solidaire santé	Développer et valoriser le bénévolat par les métiers de la restauration au profit des enfants malades.	85, avenue du Naher 75014 PARIS	Cécile CHABREIRE
ADEFI Association pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion	22/05/2013	Éducation et Formation Économie et emploi	Association d'appui à l'insertion et au montage de projet des migrants en Europe et en Afrique.	12, avenue de la Sibérie 75014 PARIS	Christine PSARHS
ARZAC Association pour le développement d'un espace artistique et culturel à l'Entreuil	23/05/1999	Culture et Art Vie et animation locale	Enseigner et réaliser ce qui doit être un centre culturel. Organiser et promouvoir tout projet contribuant à cet objectif. Gestion des centres d'animation Marc Sangnier et Vercingétorix	7-9, rue Francis de Pressensé 75014 PARIS	Philippe PETITFRERE
DFA Une nation de Nobel	01/06/2006	Culture et Art	Lecture de prix nobel de littérature en français et dans la langue de l'auteur.	33, avenue du Général Lacroix 75014 PARIS	Martella RIGHINI
ESCALES	15/09/2011	Culture et art Théâtre Éducation et Animation Relations Internationales	Plateforme internationale de formation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant.	25, rue des Thémopyles 75014 PARIS	Jérôme CLÉMENT

- **Projet de délibération 14 2013 83**

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 16 associations de la Maison des associations

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

DELIBERATION N° 83

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison des Associations à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par; par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint au Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

ASSOCIATION	Objet	Adresse du siège social	Président(e)	MOTIF DE SUPPRESSION
APPROPHIST ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS DES PAYS FRANCOPHONES	Promouvoir l'histoire et les traditions des peuples francophones.	21, rue Olivier Noyer 75014 PARIS	Mme HANNAON Décédée en Mai 2012	Conditions de réinscription non remplies depuis 2009 Retour en NPAI du courrier adressé à la Présidente en 2011 (décédée en mai 2012)
CULTURE CLÉ	Etudier, valoriser, diffuser, par la création, organisation de spectacles vivants, transmettre, créer et récrire le patrimoine des contes existants et à venir.	3, rue Campagne Premiers 75014 Paris	Cyrille LEQUELLEC	Siège transféré à Lille (59) en 2013
HABITER AU QUOTIDIEN	Organisme de formation aux métiers du bâtiment pour les femmes.	20, villa d'Alasia 75014 Paris	Sylvia SALGO	Conditions de réinscription non remplies depuis 2009 Retour en NPAI du courrier adressé à la présidente le 29/04/14
KOLLECTIF OBJECTIF JEU	Développer des projets relatifs au jeu exception faite des jeux d'argent et jeux informatiques.	11, place Denfert Rocheveau 75014 Paris	Nicolas SAUDEZ	Association Dissoute Février 2013
SAIFI	Favoriser les rapprochements entre les jeunes de la communauté Seneoedi Bohoy.	C/ EcolePalanca 146, rue Raymond Loserand 75014 Paris	Serge TAISALY	Conditions de réinscription non remplies depuis 2009 Retour en NPAI du courrier adressé au président en 2013
SD' DUF	Permettre à des personnes en difficultés sociales de recrier des liens avec l'environnement par la mise en place d'activités culturelles.	MDA 14 BP n°51 22, rue DEPARCIEUX 75014 Paris	Marc BOYER	Conditions de réinscription non remplies depuis 2008 Retour en NPAI du courrier adressé au Président en 2013
UN ENFANT PAR LA MAIN	Aide au développement communautaire à l'international par le biais de parrainage et de micros projets locaux.	c/o Clara de Saint Albin 19, rue Lacaze 75014 Paris	Chantal GAUTIER	Siège social transféré à Nogent (94)
VIVAGORA	Organisation de débats publics citoyens et société.	103, rue de la Tombe Isidore 75014 Paris	Bernadette BONGALDE VINCENT	Dépôt de bilan décembre 2013
TOCI LAAM	Contribuer à l'émergence de l'artique sur le plan international - Promouvoir la culture africaine	c/o Mme POLA- MAROU 5, rue Maurice Loewy 75014 Paris	Anne-Isa KONGUEP	Conditions de réinscription non remplies depuis 2008 Retour en NPAI du courrier adressé à la présidente en 2013
AMICALÉ DES BROCANTEURS DU MARCHÉ AUX PUDES DE LA PORTE DE VANVES	Défendre les brocanteurs du Marché aux Pudes de la Porte de Vanves et aider les associations d'utilité sociale et publique.	MDA 14 BP n°68 22, rue DEPARCIEUX 75014 Paris	Jacques PETIT	Association en cours de dissolution
AGADA Paris	Aide à domicile pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes handicapées ou dépendantes.	101, avenue du Général Leclerc 75014 Paris		Conditions de réinscription non remplies depuis 2009 Retour en NPAI du courrier adressé au président le 12/02/2013
COMPAGNIE SEDULUX	Création, représentation de spectacles de toutes formes, réalisation, exposition d'œuvres de tous domaines artistiques, la promotion d'événements culturels, formation à l'art et à l'artisanat.	26, rue de la Sablière 75014 Paris	Antonin HECK	Siège social transféré dans le 19 ^{ème}
AMIS DES MAISONS OUVERTES (LES)	Favoriser l'épanouissement tout au long des années de vieillesse. Regrouper toutes les personnes bénéficiaires des services des Maisons Ouvertes reconnus par leur Médiation.	29, rue Assolène 75014 Paris	Gisèle BESSAC	Dissolution
TRANSPLANSPHÈRE (LA)	Création et production de spectacles vivants (arts du spectacle et de (audiovisuel) en France et à l'étranger. Activités de formation.	c/o Pierre Ternier 5- 15, rue Olivier Noyer 75014 Paris	Pierre TERNIER	Siège transféré dans le 10 ^e
OMASSA	Prévention et défense des droits des femmes, des enfants et des personnes âgées.	1 bis, rue des Sablons 75014 Paris	Aïssata GUATTARA	Conditions de réinscription non remplies depuis 2012 Retour en NPAI du courrier adressé à la présidente le 13/06/2013
CMF CULTURE MEDICAINE EN France	Echange culturel entre la France et le Mexique, apport d'informations pratiques pour une bonne intégration des médecins en France.	3, rue de Palanca 75014 Paris	Victoria GONZALEZ	Dissolution du 30/2/2013

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2014 DLH 1032

Financement d'opérations de logements sociaux répartis sur quatre arrondissements (14e, 17e, 19e et 20e) - Réaménagement des emprunts contractés par LOGIS TRANSPORTS auprès de la CDC.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objet le financement de logements sociaux sur l'arrondissement, et, pour être plus précis, le réaménagement d'emprunts qui avait été contractés par LOGIS TRANSPORTS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 2007, un premier prolongement de ce financement d'emprunt avait été fait. Un nouveau réaménagement nous est proposé par cette société d'HLM. Les logements sociaux en question sont situés dans le 14^{ème}, le 17^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. Pour le 14^{ème} arrondissement, les logements sont situés rue Saint-Gothard, rue d'Alésia, dans la ZAC Montsouris et au 40, rue de la Tombe-Issoire. Les objectifs recherchés portent sur la réduction du risque lié aux variations du taux du Livret A, ainsi qu'à l'amélioration immédiate de la trésorerie et du résultat par l'allongement de la durée d'amortissement des prêts sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Ce réaménagement permettra également de réduire la prise en charge par la ville en cas de mise en jeu de sa garantie. Vous avez l'ensemble des détails dans les annexes : je pourrais vous les préciser si vous le voulez. La société sollicite le maintien de la garantie de la Ville de Paris pour ses emprunts selon les nouvelles conditions qui sont beaucoup plus favorables à la Ville de Paris. Je précise que tous ces logements sont évidemment déjà construits depuis une dizaine d'année. Il s'agit du prolongement de financements qui ont déjà été lancés. La garantie court jusqu'en 2022 pour le 14^{ème} arrondissement.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Mme CARREGE-GEE

Il s'agit d'un acte de gestion sur lequel nous n'avons pas les moyens de vérifier l'opportunité du réaménagement de la dette. Ce sujet est technique. Nous nous abstenons donc, sans préjudice du fond. Il ne s'agit pas d'une abstention concernant la construction de logements sociaux, mais concernant cette délibération précise.

Mme MERCHADOU

Je vous remercie d'avoir précisé les programmes, car ils ne l'étaient pas précisés dans les documents qui nous ont été transmis. Vous avez éclairé partiellement ma lanterne. J'aurais cependant une question de Béotienne. Le contrat mentionné prend effet au 1^{er} juillet 2013 : il est donc rétroactif. J'aimerais savoir ce qu'il advient depuis. Les échéances de remboursement sont-elles respectées ? Bien que nous n'ayons pas voté ce réaménagement, je souhaiterais savoir si les documents sont à jour.

Mme PETIT

Il s'agit d'une bonne question. Nous nous renseignerons et nous communiquerons la réponse à tous les membres du Conseil d'arrondissement, concernant la question du décalage entre la date du compactage et l'autorisation donnée la Ville de Paris.

M. FERTIER

Je poserai également une question de Béotien. Je trouve surprenant que la prise en charge de la Ville de Paris, en cas de mise en jeu, puisse diminuer alors que, si j'ai bien compris, ce réaménagement tend à rallonger les prêts. Cela signifie que, par définition, l'amortissement est moindre. Ceci est

surprenant. Réaménager les prêts peut être une question de gestion. Je trouve curieux d'en déduire que cette disposition diminue l'exposition de la Ville de Paris.

M. BOUABBAS

Sans rentrer dans une discussion technique que j'avoue ne pas maîtriser à 100 %, je pense que le fait de passer à un taux fixe est beaucoup plus confortable pour notre collectivité.

DELIBERATION N° 84

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1032, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de maintenir la garantie de la Ville de Paris aux emprunts précités bénéficiant de modification de leurs caractéristiques dans le cadre d'un réaménagement de la dette de LOGIS TRANSPORTS envers la Caisse des Dépôts et Consignations, et de l'autoriser à signer les avenants aux contrats de prêt et conventions de garantie correspondants ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint au maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :	1	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1019

Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La RIVP demande à la Ville de Paris le maintien de sa garantie sur différents emprunts dans le cadre du financement de programmes de logements sociaux et de locaux d'activités. Cette demande fait suite à des réajustements liés à un calendrier qui, malheureusement, a pris du retard sur certaines opérations. Ce réaménagement vise également à ne pas s'exposer à des pénalités d'intérêt. La RIVP fait ce type de demandes pour cette raison.

Je ne vais pas parler de l'ensemble des arrondissements concernés. Pour le 14^{ème} arrondissement, deux locaux d'activité sont concernés : le 43-45 rue Hallé et le 96 rue Didot, dans le cadre du programme que vous connaissez bien sur l'îlot des Mariniers-Broussais. Vous avez là aussi les

précisions. Des travaux sont en cours et devraient s'achever en septembre 2015 au 43-45 rue Hallé. Pour Broussais, les travaux sont en cours et devraient d'achever en 2016.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Mme CARREGE-GEE

Je sais que vous ne préparez pas les projets de délibération, mais ce serait tout de même bien de demander aux services de bien vouloir être un peu plus explicites. Nous avons un projet de délibération pour lequel les seules raisons de notre délibération actuelle sont un retard : le promoteur n'a pas pu remettre les terrains à la RIVP, et les garanties accordées par la Ville sont caduques. Nous n'avons que ces informations. Nous ne connaissons pas les difficultés techniques. Or nous savons que ce peut être tout et n'importe quoi. Nous ne connaissons pas la durée initiale de la garantie de la Ville. Une garantie est normalement accordée pour longtemps : il nous est dit qu'elle est caduque. Ce serait tout de même bien que les services donnent les informations minimales pour permettre aux élus de se prononcer en toute connaissance de cause. J'allais presque évoquer les élus de la majorité. La RIVP n'est pas sans lien avec la Ville de Paris. Ce serait bien qu'ils vous tiennent informés. Il ne s'agit pas d'une société autonome. Je trouve qu'il n'est pas bien de soumettre à des élus des projets de délibération qui ne disent pas le minimum. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je pense que les articles sont assez fournis dans la délibération, y compris avec un tableau récapitulatif qui explique les montants, les garanties et les durées de prêt.

Mme CARREGE-GEE

La durée du prêt est précisée, mais non la durée de la garantie. Rien n'est précisé sur les raisons techniques, ni sur la garantie. Sont présentées les caractéristiques et la durée du prêt : c'est tout.

Mme PETIT

J'entends la remarque. Je vous propose de passer aux votes sur cette délibération.

DELIBERATION N° 85

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1019, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de maintenir la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLA-I, PLA-I foncier, PLUS et PLUS foncier à contracter par la RIVP en vue du financement du programme précité ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint au maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour :	29	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :	1	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 270

Bassins écoles Elisabeth (14^e) et Louis Lumière (20^e) - Ouverture au grand public

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Le bassin-école Elisabeth nous demande, au sein de cette assemblée, de valider une nouvelle fois le principe de l'ouverture grand public du bassin-école du centre sportif à titre gratuit du 7 juillet 2014 au 3 août 2014. Il s'agit d'une belle opération ayant commencé dans le 14^e arrondissement : elle verra également le jour dans le 20^e arrondissement. Le bassin-école est mis à disposition durant l'année scolaire pour les élèves. L'objectif, dans le cadre de « Elisabeth Plages » est de permettre aux familles et à un public inter-générationnel de découvrir le bassin-école, avec un certain nombre d'animations qui seront proposées par les équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports : aquagym, solarium, gymnastique suédoise, zumba, bollywood fitness, samba, et du flag football.

Un certain nombre de nouveautés cette année verront le jour cet été, avec la création d'un bac à sable, l'installation d'une structure gonflable et de jeux en bois. Des samedis à thème seront également organisés, en partenariat avec des associations. Le 12 juillet, la veille de la finale de la Coupe du Monde, une journée brésilienne avec l'association 123 Moov. Une journée indienne le 19 juillet avec Bolly Deewani, et une journée antillaise le samedi 26 juillet seront organisées. Ce programme s'inscrit dans le cadre des vacances sportives : toutes les associations sportives volontaires du 14^{ème} arrondissement accueilleront l'ensemble des habitants du 14^{ème} arrondissement dans les équipements de la Ville de Paris pour pratiquer différents activités, gratuitement ou pour des sommes symboliques, pour que cet été soit sportif.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette délibération.

M. LESAIN

J'ai une question sur une animation qui se déroulera du 7 juillet au 3 août, en congruence assez large avec ce qui est fait sur Paris Plage : le choix de la mairie, et de la mairie de Paris aussi, n'aurait-il pas pu être de proposer un certain nombre d'activités durant le mois d'août ? Nous savons que ce mois concernera beaucoup de personnes qui resteront à Paris, et cela aurait permis de varier les périodes pour que tout le monde puisse en profiter.

Un point de remarque sur le fait qu'il soit indiqué qu'aucune perte de recettes ne serait engendrée par ces ouvertures : cela est bien évident et nous nous en réjouissons. Cependant, qu'est-il prévu en termes d'encadrement, qu'il s'agisse de la sécurité autour du bassin, ou du gardiennage ? Peut-être le sujet est-il lié à ce que nous disions sur le mois d'août ?

Dernier clin d'œil : nous nous réjouissons évidemment que soit installés de façon provisoire un bac à sable et d'autres éléments qui vont faire la joie des petits et des grands à cette occasion. En complément, pour les clubs résidants de cet espace, il serait formidable que les sanitaires fonctionnent toute l'année au Stade Elisabeth.

M. BOUABBAS

Concernant la deuxième partie de votre question, l'ensemble des activités seront bien évidemment encadrées par les personnes de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Une mobilisation forte des personnels pour accueillir au mieux le public durant tout le mois de juillet est prévue. Vu que cette

ouverture est exceptionnelle, il ne s'agit pour l'instant que du mois de juillet. Rien n'exclut, dans les prochaines années, que le mois d'août soit intégré. Il faut dire les choses : ce point pose tout de même des questions car des personnels sont mobilisés gratuitement pour le public durant tout le mois de juillet. Pour les prochaines années, nous pouvons également réfléchir effectivement au mois d'août.

Pour terminer, je vous remercie pour votre remarque sur les sanitaires. Comme chaque année, une visite du Stade Elisabeth aura lieu dès le mois de juin: nous ferons une visite d'architecture pour identifier tous les problèmes pouvant se poser dans cet espace. A cette occasion, nous aborderons aussi la réhabilitation d'ampleur du centre sportif Elisabeth que nous projetons de lancer durant ce mandat. Elle ne concernera pas que les toilettes, mais sera beaucoup plus ambitieuse, bien que les sanitaires soient, en effet, importants.

M. LESAIN

Nous pouvons espérer la réparation des sanitaires avant.

M. BOUABBAS

Je vous rassure Monsieur LESAIN : ce sera le cas.

Mme PETIT

Nous étions sur place vendredi dernier avec la Maire de Paris pour lui faire constater et faire passer un certain nombre de messages aux représentants de la Direction de la jeunesse et des sports concernant le centre sportif Elisabeth dans sa globalité, qui mériterait d'être plus que chouchouté. Par ailleurs, les entraînements des clubs de football reprennent très vite au mois d'août, le stade de football étant au cœur du centre sportif Elisabeth.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 86

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 270, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation d'ouvrir au grand public le bassin école des centres sportifs Elisabeth (14^e) et Louis Lumière (20^e), à titre gratuit, pendant l'été 2014 ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint au maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :				

Mme PETIT

Je vous propose de décaler le vote sur la subvention à la FNACA en attendant l'arrivée d'Hermano SANCHES. Je vais passer la parole à Madame Mélody TONOLLI concernant une subvention à trois associations DJS DPVI dans le cadre d'un appel à projet Politique de la ville.

- Projet de délibération 14 2014 230

Subvention (11.000 euros) à 3 associations de jeunesse (14e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de statuer sur une subvention de 11.000 euros à trois associations de jeunesse du 14^{ème} arrondissement, puisque la Ville de Paris soutient activement les associations oeuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale.

La présente délibération apporte un soutien financier spécifique au titre de la jeunesse à trois associations intervenant dans les quartiers « politique de la ville » du 14^{ème} arrondissement et bénéficiant à des jeunes de 13 à 30 ans. Les actions mentionnées ci-après ont été présentées par des associations dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville pour 2014.

Je vous propose donc d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'Association pour la Prévention l'Accueil le Soutien et l'Orientation (APASO) pour son action « Accès au droit et insertion » ;
- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Carrefour 14 pour son action « Accueil loisirs jeunes » ;
- une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (CEPIJE) pour son action « Prévention de la délinquance par la création d'activités à l'initiative des jeunes accueillis ».

En raison de l'intérêt des activités de ces trois associations pour les jeunes Parisiennes et Parisiens du 14^{ème} arrondissement, je sou mets à votre approbation l'attribution de ces trois subventions d'un montant total de 11.000 euros au titre de la jeunesse.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? Je remercie Madame TONOLLI pour son rapport. Nous tenons à souligner le travail des associations qui agissent tout au long de l'année. Ces fonds sont des subventions annuelles de fonctionnement pour des projets qui fonctionnent toute l'année : 3.000 euros pour APASO, qui concerne souvent des permanences qui sont hebdomadaires en direction des publics concernés. L'association Carrefour 14 mène également des activités hebdomadaires, tout comme le CEPIJE qui développe un accueil et un accompagnement des jeunes au quotidien sur les quartiers Pernety-Plaisance et Porte de Vanves.

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 87

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 230, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de 3 subventions à 3 associations de jeunesse (14^e) d'un montant de 11 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 2014 163

Subvention (6.000 euros) à Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une autre association du quartier Politique de la Ville, située 4 rue des Mariniers et créée en 1971. Cette association est donc implantée depuis très longtemps. Elle a pour but de promouvoir toute animation sociale, culturelle et sportive au sein de ses locaux qu'elle possède en pied d'immeuble.

L'association LOREM développe ses activités en direction des enfants, adolescents et adultes, en particulier au travers d'un superbe espace public numérique (EPN), d'ateliers d'infographie, de photographie, d'informatique et de vidéo. Elle travaille en réseau avec les acteurs locaux, associatifs et institutionnels : elle est en lien avec de nombreuses écoles de quartier. Par son action, elle œuvre à la mixité sociale du quartier et à l'accès aux loisirs des enfants et adolescents issus de milieux modestes.

En 2014, l'association met en place un très beau projet : le projet 3D FABLAB pour 110 jeunes du quartier et de l'arrondissement. Il s'agit de développer une action éducative et pédagogique autour de la 3D dont le but est l'appropriation de savoirs et techniques de fabrication par le « faire soi-même ». Les jeunes du quartier peuvent ainsi découvrir :

- l'utilisation de machines à commande numérique ;
- des ateliers photographie et vidéo 3D ;
- des ateliers de création et fabrication de lenticulaires (images 3D en relief) ;
- un atelier robotique.

Si le concept du 3D Fablab ne vous parle pas, je vous conseille d'aller voir cette association : leurs actions sont extrêmement intéressantes. J'ai vu beaucoup de jeunes qui avaient l'air de profiter pleinement de toutes les activités proposées. Cette association est une des trois qui répond à la Charte qui a été développé autour du 3D FABLAB à Paris. Ces initiatives sont vraiment à encourager. Cette action a été présentée dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville pour 2014.

Compte tenu de ces éléments, je soumetts à votre approbation l'attribution d'une subvention d'un montant de 6.000 euros en faveur de l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers.

Mme MERCHADOU

Je souhaiterais avoir une précision sur l'exercice 2012. Je note 59.887 euros de dettes. J'aimerais savoir de quelle nature sont ces dettes et si elles ont été apurées lors de l'exercice 2013, pour lequel nous n'avons pas d'éléments.

Mme TONOLLI

L'association, en effet, a contracté une dette suite à une fusion qui aurait dû être faite avec une autre association, et qui finalement n'a pas abouti. La dette s'apure au fil des exercices : un plan d'apurement a été mis en place et supervisé par l'équipe de développement local et la Ville. Les choses rentrent dans l'ordre : le reste du budget le montre. Les rapports des comptes 2013 ne sont pas encore faits. Aucune des associations ne les a, car les rapports des comptes ne sont pas encore faits au moment où sont faites les délibérations. Ils arrivent en général vers les mois d'avril/mai.

Mme PETIT

L'aide de la Ville de Paris se maintient, mais n'augmente pas pour pallier à cette difficulté. Nous avons des discussions dans ce sens avec les responsables de l'association.

Nous allons prendre part au vote.

DELIBERATION N° 88

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 163, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers, 4 rue des Mariniers (14^e) d'un montant 6 000 ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- **Projet de délibération 14 2014 1110**

Subventions (1.132.500 euros) avenant à convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous avons le plaisir d'appartenir au réseau des MAPA dans le 14^{ème} arrondissement avec la MAPA/Broussais, dont la maison-mère est située à Saint-Germain. L'établissement culturel Maison des Pratiques Artistiques Amateurs - Auditorium Saint-Germain est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, administrée par un Conseil d'administration dont les membres ont été désignés en Conseil de Paris. Les statuts de cette régie lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission, confiée par la Municipalité à la MPAA, s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à la MPAA/ Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs, l'organisation d'ateliers de pratique artistique, un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien et le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

Après la MPAA/Saint-Germain en 2008, l'établissement a ouvert une première antenne en 2011, dans le quartier Saint-Blaise dans le 20^e arrondissement, la MPAA/Saint-Blaise. Ce lieu propose des espaces de répétition, pour des projets ayant trait aux arts du récit, à partir de deux euros de l'heure. Il y est également organisé des ateliers et activités en direction des amateurs ainsi qu'une programmation de petites formes. Depuis 2011, c'est ainsi environ 200 groupes, associations ou compagnies amateurs, qui bénéficient des locaux de la MPAA/Saint-Blaise pour leur travail de création.

Cette mise à disposition des ressources au bénéfice des amateurs s'est poursuivie en 2013 avec l'ouverture, en novembre, d'une nouvelle antenne dans le nouveau quartier de Broussais, aménagée dans l'ancienne emprise de l'hôpital.

Située dans la chaufferie de l'ancien hôpital, la MPAA/Broussais comprend un studio de danse, deux salles de théâtre, une galerie d'exposition et un grand atelier transformable en salle de spectacle, avec gradin rétractable et espace scénique modulable. Les volumes proposés permettent ainsi de développer des projets autour de pratiques artistiques qui nécessitent de grandes hauteurs sous plafond, comme les arts de la rue ou circassiens. Ces espaces manquent à Paris.

L'exercice 2014 constitue donc la première année pleine, où la MPAA exploite désormais trois sites, qui proposent des services et des offres dédiés aux amateurs, principalement dans le domaine du spectacle vivants. Avec des services et activités à bas prix, ou gratuits, la MPAA entend rendre accessible au plus grand nombre la possibilité d'une pratique artistique amateur à Paris.

En 2014, la MPAA prépare aussi activement le prochain exercice, puisqu'en 2015, est programmée l'ouverture des futurs sites de la MPAA de Breguet (11^e arrondissement) et des Halles (1^{er} arrondissement) et en 2017 celle du site de la MPAA de Chapelle International (18^e arrondissement). Ces nouvelles antennes viendront ainsi constituer un véritable réseau à Paris pour la pratique artistique amateur.

Par délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013, vous avez bien voulu accorder, au titre de 2014, une subvention de 825.000 euros représentant 50% du montant de la subvention 2013. Compte tenu de l'intérêt que représente pour le public parisien, la mission d'encouragement à la pratique artistique amateur que conduit l'établissement public de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, je vous propose de fixer le montant global de la subvention 2014 à 1.922.500 euros, soit un complément de 1.097.500 euros. Cette augmentation s'explique par le fonctionnement en année pleine de la MPAA/Broussais et le renforcement nécessaire de l'équipe centrale de l'établissement. Par ailleurs, par délibération 2013 DAC 700, le Conseil de Paris a voté, dans sa séance des 14 et 15 octobre 2013, une subvention de 30.000 euros afin de soutenir la MPAA qui avait engagé une mission de réflexion portant sur la définition de partenariats et d'interactions entre le futur équipement La

Place, dédiée aux musiques urbaines et plus spécialement au hip hop. Cette mission se prolongera jusqu'au 31 mai 2014.

Compte tenu de l'intérêt que représente pour le public parisien cette initiative de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, je vous propose d'accorder à l'établissement une subvention de 35.000 euros, au titre exceptionnel de 2014.

Mme PETIT

Il s'agit de l'avenant et, en effet, de la première année d'exercice pleine pour la MPAA de Broussais notamment. Nous serons en mesure d'adresser à chacun un premier bilan du fonctionnement de ce nouveau lieu culturel en novembre.

Mme CARREGE-GEE

Le fait de monter une Maison des pratiques amateurs sur ce site et dans ce quartier ne faisait pas partie de notre projet, comme vous le savez. Elle a été inaugurée fin novembre. Cela dit en passant, les élus n'ont pas été invités : j'ai vu sur Twitter qu'elle avait été inaugurée en novembre. J'y passe régulièrement depuis. Des travaux y sont visibles, mais nous ne voyons rien. Il n'existe pas la moindre affichette indiquant les heures d'ouverture, les conditions de disponibilité des salles, les personnes auxquelles s'adresser et les personnes pouvant y aller.

Par ailleurs, je ne connais pas l'activité de la MPAA en termes de concerts publics : je suppose qu'il y en existe, mais je ne sais pas où est cette information. Avez-vous déjà, après six mois de fonctionnement, des premiers chiffres sur la fréquentation, la proportion d'habitants du 14^{ème} arrondissement ? Le but n'est pas de réserver l'établissement aux habitants du 14^{ème} arrondissement, mais je voudrais avoir une idée de la fréquentation et du type de pratiques artistiques pratiquées dans cet établissement depuis les six premiers mois, sachant que je ne vois rentrer ni sortir personne. Je ne passe pas ma journée devant la porte, mais le lieu ne semble pas montrer une activité folle.

M. LESAIN

La fiche de présentation est assez complète, à une exception près. Nous avons les informations sur la maison-mère de Saint-Germain et le détail sur le fonctionnement général, entre le personnel, la communication, les bâtiments, etc. En revanche, nous avons uniquement la grande masse du fonctionnement général sur les parties spécifiques Saint-Blaise et Broussais. Avez-vous avec vous, ou êtes-vous en mesure de nous communiquer, la répartition ? Pour aller dans le sens de Madame CARRERE-GEE, je souhaiterais connaître le montant du budget « communication » et peut-être regarder s'il est possible d'inciter encore plus de monde à aller utiliser cet équipement.

Mme TONOLLI

J'ai pu rencontrer il y a deux semaines l'équipe de la MPAA de Broussais pour faire le tour de ce type de questions, car nous avons également quelques interrogations sur le fonctionnement, puisque la MPAA a ouvert depuis six mois. Nous nous questionnions notamment sur les informations données sur les activités pratiquées. Un travail est actuellement fait sur le site Internet : il était obsolète et est actuellement d'utilisation compliquée. J'ai proposé à la MPAA Broussais, en attendant qu'ils puissent retravailler sur le site internet, de pouvoir diffuser les informations de leurs activités sur le site de la mairie du 14^{ème} arrondissement, afin que chacun puisse être au courant de leurs activités, car elles sont nombreuses. Je complète aussi sur le fait qu'un certain nombre d'informations ont pu être distribuées par voie de brochures et de *flyers* dans le quartier.

Concernant les activités, une partie concerne les salles de répétition : a priori, elle fonctionne très bien puisque le calendrier est plein. Une seconde partie concerne tous les ateliers proposés, avec notamment des matières gratuites. Le collègue Giacometti a pu envoyer un groupe de huit élèves qui ont fait trente heures d'ateliers. Trois concerts ont pu être organisés en partenariat avec l'association CASDAL 14. Des expositions ont eu lieu. De très nombreuses rencontres ont été faites avec les acteurs du quartier pour qu'ils puissent découvrir ce nouveau lieu et se l'approprier, notamment avec le centre social Didot, la compagnie « A force de rêver » et le conservatoire. Ce dernier a pu, dans le cadre de ces examens de fin d'année, avoir accès à une salle. Ils seront

accueillis à l'automne à la MPAA Saint-Germain. Le Moulin à café, en partenariat avec la MPAA, dispose gratuitement du bar et de ses équipements : il en gère l'animation lors de chaque spectacle.

Concernant le budget et les comptes, nous n'avons pas le détail car l'année n'est pas terminée. Nous pouvons toutefois demander plus d'informations afin de vous les fournir.

Concernant la communication, il s'agit de la première année d'existence. J'avais plusieurs fois discuté de cet aspect, notamment sur la plaquette « programmes » de la MPAA. La Ville de Paris s'en charge. Il est très difficile de faire la différence entre ce qui se passe à la MPAA du 6^{ème} et celle du 14^{ème}. La lisibilité est difficile. Je suis en train de prendre en compte ces remarques. Vous citez Twitter. Il est très difficile d'arriver à identifier ce qui se passe dans le 6^{ème} et 14^{ème} arrondissement sur leur page Facebook. Cette situation est dommage, car chacune des maisons a de bons ateliers et de bons vernissages. Toutefois, ils ont des difficultés, localement, à communiquer de manière efficace, avec un certain degré de liberté et de faculté à s'adapter, en profitant des outils et des vecteurs locaux, sans parler d'indépendance ou d'autonomie.

Cette situation est en train d'être réglée. L'établissement public doit apprendre à fonctionner avec différentes maisons et différentes implantations locales. Cette situation est en cours de rectification et de calage entre la maison-mère et ses différentes antennes. Ils fonctionnent toutefois beaucoup en réseau : le travail en réseau est très important pour eux. Plusieurs artistes du 14^{ème} arrondissement, lors d'appels à projets pour des expositions, ont été sélectionnés. Il s'agit d'une première année. Nous verrons le travail mené depuis janvier jusqu'à cette fin d'année scolaire pour préparer une année pleine de programmation. Nous avons profité de cette délibération pour demander qu'un bilan soit adressé à tout le Conseil d'arrondissement. Ce document devrait vous arriver avec un premier bilan d'activité et des pistes de réflexion pour l'année prochaine.

Mme CARREGÉ-GÉE

Leur site internet est en effet repoussoir : ce lieu est fermé et repoussoir, ce qui est paradoxal pour un lieu culturel. Par ailleurs, par rapport à ce que vous dites de l'activité, j'ai le sentiment, peut-être erroné, qu'ils ont beaucoup travaillé avec des associations, notamment du 14^{ème} arrondissement. Nous pouvions penser qu'un lieu de pratiques culturelles amateurs pouvait certes s'adresser à des associations ; mais toutefois ce lieu ne doit pas être juste un simple local supplémentaire pour les activités des associations. Avoir une ouverture sur le quartier et la ville serait bien.

Mme PETIT

Je peux vous dire que la situation est autre car nous avons eu des échos d'associations qui n'avaient pas trouvé les portes ouvertes, parce que le directeur du lieu compte justement privilégier l'activité artistique. Amateurs et professionnels se mélangent, sans que cela ressemble à une maison de quartier de plus. Le juste équilibre, en cette période de démarrage, est à trouver.

Nous allons procéder au vote.

DELIBERATION N° 89

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1110, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de l'autorisation de signer avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 132 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1190

Subvention (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI interviendra concernant plusieurs subventions de la Direction des affaires culturelles aux salles de cinéma indépendantes et classées « art et essai », dont certaines sont dans le 14^{ème} arrondissement. Il s'agit d'une délibération générale parisienne, qui comprend nos salles du 14^{ème} arrondissement.

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention à trente-quatre établissements cinématographiques à Paris qui gèrent quarante salles de cinéma indépendantes classées « art et essai ». Le cinéma Chaplin, les Sept Parnassiens et l'Entrepôt sont les cinémas concernés dans le 14^{ème} arrondissement. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose d'autoriser la signature des trente-quatre conventions qui sont jointes à cette délibération, qui sont de 55.000 euros pour le cinéma Chaplin pour ses activités dans le 15^{ème} et le 14^{ème} arrondissement, de 15.000 euros pour les Sept Parnassiens et de 20.000 euros pour l'Entrepôt. Ces subventions visent à soutenir une programmation d'art et d'essai exigeante et de qualité à offrir aux habitants du 14^{ème} arrondissement, et de Paris en général.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 90

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1190, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 34 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 34 établissements cinématographiques parisiens d'un montant de 930 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1276

Subvention (8.500 euros) et avenant avec l'association Compagnie A Force de Rêver (14^e)

Rapporteuse : Madame Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

La compagnie « A force de Rêver » agit au cœur du 14^{ème} depuis plus de dix ans. Elle anime des ateliers arts de la scène destinés à des jeunes et des adultes en difficulté, en particulier issus du quartier Politique de la Ville. Le travail de création est dirigé par Nathalie Sevilla. Chaque année, Miguel Angel Sevilla, co-directeur de la compagnie écrit pour eux et avec eux une pièce à partir d'un thème sur lequel ils réagissent et improvisent. Ils travaillent différentes disciplines telles que le théâtre, le chant, la danse, la vidéo... Les ateliers sont encadrés par des professionnels du spectacle, ce qui permet ainsi de créer dans des conditions professionnelles. Ces ateliers permettent à des jeunes qui connaissent des difficultés diverses de sortir de leur isolement contextuel et culturel. L'aboutissement de ce travail est un spectacle dont les représentations ont lieu dans un contexte professionnel avec des représentations dans un théâtre parisien, ainsi qu'à la maison des pratiques artistiques amateurs Broussais et dans divers hôpitaux.

Afin de soutenir les activités menées par cette association, je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 8.500 euros en 2014, soit 4.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville, 2.000 euros au titre de la jeunesse et 2.000 euros au titre des affaires scolaires.

Mme MERCHADOU

Je voudrais faire plusieurs remarques. Je m'interroge sur les conditions de travail de cette association. Tout d'abord, le siège social de cette association est toujours situé chez un particulier, à savoir la trésorière. Je sais bien que ce n'est pas interdit, mais je croyais que, pour profiter de subventions de la mairie, il fallait être domicilié, de préférence, à la Maison des associations. Il s'agit de mon premier point.

Mon deuxième point concerne le lieu de travail régulier de cette association. Ce dernier n'est pas précisé, alors que j'ai cru comprendre qu'étaient organisés des répétitions et des travaux spécifiques. Les conditions de travail ne sont pas précisées.

Troisième point : le budget prévisionnel 2014 apparaît bien à deux reprises sur ces documents, mais nous n'avons presque rien sur les résultats 2012. Les éléments sont très succincts, puisque nous avons deux lignes : produits et charges. Nous n'avons rien concernant l'année 2013, mais je sais que c'est encore un petit peu tôt.

Quatrième point : le nombre de salariés n'est pas précisé pour 2014, malgré les deux tableaux joints, alors qu'une somme de 58.250 euros est provisionnée. Il serait intéressant de connaître le nombre de salariés que compte cette association. Ce manque d'éléments, sauf s'ils pouvaient nous être précisés dans l'immédiat, nous amènerait à nous abstenir sur cette demande d'intervention.

Mme PETIT

Je passerai ensuite la parole à Mme TONOLLI. C'est une chose d'être inscrite comme association à la Maison des associations, mais il n'est pas obligatoire d'être domicilié à la Maisons des associations. De nombreuses associations ont leur siège social chez un des membres du bureau, soit dans un local quand l'association en a un. A propos des conditions de travail, cette compagnie fonctionne beaucoup en résidence. Elle était en résidence à la MPAA. Elle a un véritable projet de résidence à la cité scolaire François Villon. Elle n'a jamais eu de locaux propres où elle peut accueillir : elle n'a pas de lieux de travail, d'atelier, de cours et de répétition. Elle fonctionne beaucoup dans les lieux avec lesquelles elle travaille et monte ses projets, ses textes.

Mme MERCHADOU

Cette association paie-t-elle un loyer ou une domiciliation ?

Mme PETIT

Il s'agit d'un des sujets sur lequel Mme TONOLLI pourrait faire des réponses beaucoup plus détaillées que moi. Cette association n'a absolument pas les moyens de payer un loyer. Elle aimerait bien avoir un lieu de répétition, qu'elle animerait et programmerait comme elle le souhaiterait.

Concernant les salariés, l'association a reçu des financements temporaires de fondations, comme la Fondation de France. Plusieurs financements se sont enchainés : elle pouvait uniquement recruter en tant que salariés permanents de l'association des contrats aidés, qui étaient liés au fait que la compagnie intervient particulièrement dans les quartiers de la Politique de la Ville en géographie prioritaire. Je sais et le regrette comme vous : nous avons essayé de faire attention au maximum aux documents qui étaient fournis et rattachés aux délibérations. Elle fait partie des subventions que nous avons relevées, qui étaient déjà envoyées et qui, de toute façon, seront soumises au vote.

Mme MERCHADOU

Vous comprenez bien que la présentation de la situation financière 2012 est très succincte et qu'il est vraiment difficile de se prononcer.

Mme PETIT

Nous maintenons les financements de la Ville de Paris depuis plusieurs années là-aussi, mais je suis bien d'accord avec le fait que le dossier aurait pu être plus complet.

Je vous propose de passer aux votes.

DELIBERATION N° 91

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1276, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie A Force de Rêver (14^e) d'un montant de 8 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	28	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :	2	dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1025

Subventions (17.900 euros) à 7 associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits

Rapporteuse : Madame Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette subvention concerne Les Jardins Numériques : il s'agit d'une association que nous connaissons bien dans le 14^{ème} arrondissement, dans le quartier Politique de la ville. Cette subvention concerne les nouvelles activités développées par l'association dans le 13^{ème} arrondissement sur le thème de l'accès au droit et à la citoyenneté. Afin d'appuyer l'action municipale en faveur de l'intégration, je vous propose d'attribuer, pour l'année 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros à l'association Les Jardins Numériques pour leur action dans le 13^{ème}.

Mme PETIT

Il s'agit d'une association du 14^{ème} arrondissement pour une action dans le 13^{ème} arrondissement : l'avis et le vote du Conseil d'arrondissement sont donc requis.

DELIBERATION N° 92

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPVI 1025, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 7 associations d'un montant de 17 900 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe au Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1246

Subvention (9.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14^e)

Rapporteuse : Madame Danièle POURTAUD

M. POURTAUD

Outre ses importants et prestigieux fonds patrimoniaux détenus dans les bibliothèques patrimoniales gérées directement, la Ville soutient un certain nombre de bibliothèques privées qui détiennent des fonds patrimoniaux. Tel est le cas de l'Institut protestant de Théologie, du 83 boulevard Arago. Cet institut est l'héritier de la Faculté Libre de Théologie de Paris. Cette bibliothèque contient des incunables, et a accueilli le fonds Paul Ricoeur, composé à la fois de sa bibliothèque de travail et de ses archives personnelles. Cette bibliothèque est ouverte aux étudiants et enseignants, aux théologiens, mais également au grand public. Ses usagers se répartissent d'ailleurs par tiers entre ces trois catégories. La ville soutient depuis plusieurs années la numérisation des fonds de l'Institut protestant de Théologie et l'ouverture plus large au public du fonds Paul Ricoeur, par une subvention de fonctionnement annuel. La subvention proposée pour 2014 est de 9.000 euros.

M. CHERKI

Je voulais féliciter cette délibération, puisque nous soutenons l'activité de la bibliothèque de l'Institut Protestant de Théologie. Il s'agit d'un magnifique outil. Comme le disait notre collègue Madame Danièle POURTAUD, cet outil a su évoluer. Il s'est ouvert non seulement au public, mais de plus, cette année, après la récupération du fonds Paul Ricoeur dont nous finançons la numérisation, nous venons d'avoir la chance de récupérer à la fois la correspondance privée et la bibliothèque de Lucien Jerphagnon. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, il s'agit d'un des plus grands historiens de l'Antiquité : il est auteur notamment du magnifique *Histoire de l'Antiquité* chez Tallandier. Il est l'un des spécialistes mondiaux de Saint-Augustin, et de la pensée à la fois grecque et romaine classique, dans leur jonction avec le début de la pensée chrétienne. Le fait que la bibliothèque de l'Institut Protestant de Théologie ait pu récupérer le fonds Jerphagnon est une chose que je considère comme extrêmement importante et utile pour les jeunes générations d'étudiants chercheurs d'aujourd'hui. Le soutien de la Ville à la bibliothèque de l'Institut Protestant de Théologie est vraiment très bénéfique.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 93

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1246, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Institut Protestant de Théologie (14^e) d'un montant de 9 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, Déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	30	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de subvention 14 2014 1023

Subventions (20.000 euros) à 5 associations au titre de l'intégration et à l'accès des droits

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Mme PETIT

Monsieur LIEBAULT, vous avez la parole pour une délibération groupée concernant une subvention à l'association Afrique Partenaires Services pour le 14^{ème} arrondissement, dont nous vous avons remis, sur table, me semble-t-il, le rapport d'activités 2013, puisque nous l'avons reçu. Au fil de l'eau, lorsque nous avons les documents, nous vous les remettons.

M. LIEBAULT

Paris a depuis toujours une tradition d'accueil des migrants et d'accès à la citoyenneté. Une montée au mur des Fédérés du Père Lachaise vient d'avoir lieu en fin mai dernier, en commémoration de la Commune de Paris. Rappelons que la Commune avait reconnu la citoyenneté aux étrangers avec notamment la belle figure de Léo Fränkel, ouvrier hongrois élu à la Commune. Ce combat pour le droit des étrangers pour reste d'actualité.

Au delà de cette barrière politique qu'il s'agit de lever, il demeure qu'aujourd'hui de nombreux autres obstacles de diverses natures sont dressés devant les migrants, en matière d'accès au logement, à la santé, à la culture, etc. Or, pour contribuer à lever ces obstacles, le rôle des associations est fondamental. Dans ce cadre, la ville de Paris apporte son soutien aux associations qui mènent des actions spécifiques dans les domaines de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de la promotion de la diversité culturelle, de la valorisation de la mémoire des vieux migrants et de l'immigration en direction des foyers de travailleurs migrants, de formation linguistique, etc. C'est pourquoi la Maire de Paris propose d'attribuer, pour l'année 2014, une subvention de fonctionnement d'un total de 20.000 euros à divers associations, qui contribue également à cette association qui œuvre pour la reconnaissance des droits les plus essentiels.

Je ne vais pas citer les associations en dehors du 14^{ème} arrondissement : elles sont présentes dans le 10^{ème}, dans le 11^{ème} et dans le 20^{ème}. En ce qui concerne le 14^{ème} arrondissement, l'association en question est Afrique Partenaires Services (APASER). En 2014, l'APASER demande le renouvellement d'une subvention de 4.500 euros pour son projet relatif à l'aide à la parentalité et l'accès au droit. Cette action est très importante car l'association accompagne des mères isolées migrantes, notamment celles logées par le SAMU Social, dans leur vie quotidienne et pour l'éducation de leurs

enfants. Une action de prévention de l'excision est également mise en place, ainsi que des groupes de parole et un accompagnement vers l'intégration.

Comment s'explique le besoin de subvention, quelles sont les charges de cette association pour mener à bien ce travail en direction des mères isolées migrantes ? L'association assure la présence d'un médiateur, qui accompagne la scolarité des enfants auprès des mamans ne sachant pas lire, la présence d'une animatrice et d'une assistante sociale qui accompagnent les mamans du SAMU social pour leurs besoins matériels, avec notamment des aides financières et alimentaires, un accompagnement pour l'obtention d'un titre de séjour et des actions spécifiques davantage dirigées envers les porteurs du SIDA. D'où l'importance, comme vous pouvez le voir, de cette association.

Je souhaite dire en un petit mot quelles sont les autres activités de l'association, car c'est très important. Il s'agit d'une association historique de la Porte de Vanves, avec un grand nombre de personnes accueillies, qui se développe d'année en année. Nous sommes passés de 929 personnes suivies en 2011 à 1.800 en 2013, soit une explosion des publics, qui a provoqué un recentrage de l'association sur l'accueil des familles en situation de précarité, qui est devenue l'activité dominante de l'association. Il existait auparavant d'autres activités, comme un conseil familial sahélien, le développement des cultures noires, etc.

Depuis un certain nombre d'années, du fait de la montée de la grande pauvreté et de la précarité à Paris comme ailleurs, l'association s'est recentrée dans ses activités sociales, qui fait qu'elle devenue un véritable point d'ancrage pour les personnes rejetées ou exclues. Elle pratique notamment la domiciliation, qui permet aux personnes d'ouvrir un compte à la banque postale. Des activités d'accès aux soins autour de l'orientation des patients aux urgences sanitaires, l'accompagnement des familles en errance ou en détresse, la sécurité alimentaire des familles avec des aides alimentaires concrètes, la protection contre l'excision, etc. sont menées. L'activité de cette association est très riche. Elle mérite véritablement que nous la soutenions dans son activité d'aide à la parentalité, qui est un des aspects mais non le seul d'une association qui fait un travail énorme à la Porte de Vanves.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Je précise que la très grande majorité du public accueilli est du 14^{ème} et du 15^{ème} arrondissement, mais qu'il s'agit d'une association qui accueille des familles de tout Paris, voire même de l'autre côté de la périphérie, selon l'expression consacrée.

Mme CARREGE-GEE

Je voterai évidemment pour cette délibération. Mon intervention a pour objet de former le vœu qu'il y ait un accompagnement plus systématique des familles, notamment des familles monoparentales migrantes vulnérables, lorsqu'elles accèdent aux logements sociaux. Il est vrai que nous avons des actions associatives très développées pour les personnes en grande vulnérabilité hébergées par le SAMU social, notamment. Mais la sortie du SAMU social et l'arrivée dans un cadre de vie ordinaire dans le logement impliquent des changements, pour ces familles souvent isolées, qu'elles ne sont pas toujours en mesure de gérer, tout simplement pour des raisons d'apprentissage et d'éducation parfois, du moins pour certaines familles. Cela peut être la source à la fois de grande détresse pour ces personnes et de tensions dans le logement social quand les règles de la vie en collectivité ne sont pas maîtrisées. Il serait bénéfique que l'aide à la parentalité et à la gestion d'un budget puissent leur profiter. Nous avons tendance à considérer qu'à partir du moment où la personne a accès à un logement, tout est fait et elle est intégrée. Je dirai que c'est là où tout commence, en réalité, et je pense que nous n'apportons pas assez de soutien à ces personnes.

M. LESAIN

Notre groupe votera évidemment également cette délibération. Je souhaiterais avoir une petite précision sur le rapport d'activités que vous nous avez remis en début de séance. Il est indiqué que la Ville de Paris a amené un financement de 12.206 euros. Or, dans la fiche de présentation, nous est

indiquée uniquement une subvention de 4.500 euros. Pouvez-vous nous expliquer quel est le bon montant ?

Mme PETIT

Il faut que nous regardions. Il s'agit maintenant d'une subvention DPVI au titre de l'intégration. Des subventions peuvent également souvent provenir de la DASES ou de la DAC, en fonction des projets.

M. LESAIN

Sur la fiche de présentation, les subventions de la Ville de Paris au sens global sont indiquées. Existence-t-il d'autres subventions ?

Mme PETIT

Nous vérifierons, mais nous votons en séance une subvention de 4.500 euros. Quelle est votre question, Monsieur LESAIN ?

M. LESAIN

Dans le rapport d'activité, en page 9, les financements sur projet présentent un abondement de la Ville de Paris en Politique de la ville, qui s'élève à 12.506 euros. Or la fiche de présentation nous indique des subventions 2011, 2012 et 2013 de 4.500 euros.

Mme PETIT

Tel est bien ce que je dis. Nous pourrions vous faire le récapitulatif 2013 des subventions versées à Afrique Partenaires Services, mais elles peuvent correspondre à d'autres subventions de la DPVI. Nous les finançons ici au titre de l'intégration. Nous les finançons également au titre de la Politique de la ville, dans le cadre de l'appel. Nous vous apporterons la précision, mais je pense que la différence entre les montants vient de ce point.

M. LESAIN

En général, les fiches de présentation indiquent à chaque fois toutes les directions qui donnent des subventions. Je pense que tel est *a priori* le cas également, mais nous souhaiterions que vous puissiez vérifier ce point et nous tenir informés. Je vous remercie.

Mme PETIT

Suite à l'intervention de Madame CARRERE-GEE, nous avons pour projet de mettre en place un accueil des nouveaux habitants dans les logements sociaux, mais pas seulement, à l'échelle d'un quartier. Nous allons essayer de l'organiser avec une approche qui souhaite la bienvenue aux familles dans leur logement, dans leur résidence, dans leur quartier, avec une attention particulière portée à l'école et aux établissements scolaires situés dans leur quartier. Nous organiserons ces mesures avec les bailleurs, les amicales de locataires, les représentants des services publics locaux, des associations, et même des conseils de quartiers, pour assurer cet accueil, le renforcer, et permettre d'avoir une meilleure attention portée aux familles qui peuvent avoir plus de difficultés à créer de bons réseaux de voisinage et de services, pour qu'ils connaissent tout ce qui existe et tout ce qui peut être leur être accessible, comme à tout nouvel habitant. Nous voulons mettre en place un accueil des nouveaux habitants à l'échelle d'un quartier qui soit mieux travaillé, avec les bailleurs. Cela fait partie des projets que nous mettrons en place rapidement. Nous avons fait passer ce message à l'ensemble des bailleurs que nous avons rencontrés ces dernières semaines.

Nous allons passer au vote de cette délibération.

DELIBERATION N° 94

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPVI 1023, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 7 associations d'un montant de 20 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint au Maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	30	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1004

Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes scolaires (ARE)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

J'espère que nous allons poursuivre la belle unanimité de ce soir. La Ville de Paris a mis en œuvre, à la rentrée scolaire 2013, l'aménagement des rythmes éducatifs, ceci en l'application du décret que nous connaissons sur l'organisation du temps scolaire. Ce nouveau dispositif a été proposé sur l'ensemble du territoire parisien aux 137 200 enfants scolarisés dans 662 écoles publiques de la ville. Je précise que le bilan 2013 montre que 80 % des enfants scolarisés ont participé à l'ARE sur Paris.

Pour que cette réforme remplisse sa finalité, c'est-à-dire contribuer à la réussite éducative de tous, de favoriser le développement personnel de l'enfant, d'assurer son épanouissement intellectuel et physique, son implication dans la vie en collectivité, et de renforcer le lien avec les familles, la Ville de Paris a souhaité mobiliser toutes les ressources dont elle disposait.

Pour cela, elle s'est appuyée principalement sur les personnels de la Direction des Affaires Scolaires, dont l'expérience est reconnue dans les domaines de l'animation et de l'accompagnement des enfants. Le nombre de ces personnels en 2013 a été renforcé. Leurs compétences ont été consolidées par un plan de formation spécifique, et les carrières stabilisées grâce à un plan de lutte contre la précarisation des emplois.

L'offre périscolaire a été développée autour de trois axes : des activités mises en place par les équipes d'animation de la DASCOS, des activités encadrées par des institutions culturelles et sportives de la ville comme les conservatoires ou les centres sociaux, et enfin des activités mises en œuvre par

des partenaires associatifs. En 2013/2014, via les deux appels à projets, ce sont 349 partenaires qui ont mis en œuvre 2 811 ateliers chaque semaine scolaire. Concernant le 14^{ème} arrondissement, ce sont une centaine de partenaires qui sont intervenus au cours de cette année dans nos écoles.

A la lumière de l'expérience de l'an passé, la Ville de Paris a souhaité pour l'année scolaire 2014-2015, consolider et simplifier ce dispositif qui associe ses personnels et des partenaires extérieurs. La Ville de Paris a donc lancé une consultation en procédure adaptée, en vue d'attribuer à chacun des candidats retenus par la Commission d'appel d'offres un marché à bons de commande. Cette consultation fait l'objet d'une délibération spécifique visant à autoriser la signature des marchés des services correspondants.

En complément de cette consultation générale, concernant l'ensemble de tout Paris et organisé autour d'une quinzaine de thématiques, la Ville de Paris a lancé un appel à projets plus spécifiquement destiné à faire émerger des projets locaux et novateurs, pour des ateliers qui seront mis en place dans les arrondissements à la rentrée 2014.

Dans ce contexte, les partenaires associatifs ou non associatifs (sociétés coopératives et participatives, établissements publics) qui le souhaitaient ont répondu à l'appel à projets en février dernier. Les projets proposés étaient tournés autour une thématique autour du savoir-faire du candidat, qui s'engageait à réaliser les ateliers tout au long de l'année scolaire.

Cet appel à projets a permis de faire émerger des projets d'approches éducatives particulièrement intéressantes. Si nous prenons pour exemple, les projets qui vous sont proposés par les associations retenus pour le 14^{ème} arrondissement, nous voyons bien la diversité des ateliers : du jeu à la réalisation de scénarios et de films, en passant par des ateliers d'architecture ou de recyclage d'objets.

Chaque proposition d'atelier a fait l'objet, à la fois, d'un examen approfondi sous l'angle éducatif par les services de la Direction des Affaires Scolaires ou de la Direction des Affaires Culturelles, et d'un examen administratif et financier de ces structures par les services compétents de la ville. C'est au vu de ces éléments que, dans toutes les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, un avis d'opportunité a pu être pris de façon concertée entre des représentants des élus de chaque arrondissement et les services de la Ville.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'attribuer une subvention aux organismes dont vous avez reçu la liste. Je précise que cette subvention ne peut couvrir la totalité du coût de chaque atelier et que les partenaires doivent assurer un financement complémentaire. Je vous propose également d'autoriser la Maire de Paris à signer, avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention, une convention annuelle d'objectifs sur le modèle qui vous a été remis dans le projet de délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Est-ce que vous citez le nom des associations concernées dans la délibération qui vont intervenir dans le 14^{ème} arrondissement ?

Mme BERTRAND

Je peux vous citer les associations du 14^{ème} arrondissement, sachant que vous avez des fiches techniques, association par association, avec l'ensemble du projet éducatif, dans le dossier qui vous a été remis, pour savoir dans quelle école et sur quelle thématique ils interviendront. Sinon, je peux vous les citer sans souci.

Mme CARREGÉ-GÉE

(Intervention hors micro) Nous n'avons rien.

Mme BERTRAND

Je vous cite les associations présentes dans le 14^{ème} arrondissement :

- ASPTT sur des ateliers badminton ;
- Carrefour 14 Littérature et Contes, développer l'expression orale et corporelle ;
- Carrefour 14 Thème Médias, Réinvente ton conte ;
- Culture et Patrimoine, Redécouvrir son aménagement urbain ;
- la Compagnie Bouche-à-Bouche, pratiques théâtrales et arts de la rue ;
- la Compagnie française de création artistique ;
- Découvrir les sciences ;
- l'Association Florimont sur le développement de l'enfant dans plusieurs écoles maternelles et élémentaires du 14^{ème} arrondissement ;
- Loisirs Résidentiels des Mariniers, Apprendre à photographier et à filmer ;
- l'Association Mains agiles, recyclage et détournement d'objets ;
- Paris Université Club, sur un atelier de bridge ;
- Temps Danse 14, avec deux ateliers : Aborder plusieurs types de danses et Projets de création chorégraphique ;

Ces associations interviennent dans plusieurs écoles du 14^{ème} arrondissement, qu'elles soient élémentaires ou maternelles. Je ne vais pas toutes vous les lister, mais nous pourrions vous fournir la liste.

M. FERTIER

Je vous remercie pour ces dernières précisions, mais je crois que nous sommes unanimes du côté de l'opposition pour vous dire que nous n'avons pas eu ces informations. Ces informations concernent les associations qui sont susceptibles d'intervenir dans le 14^{ème} arrondissement et dans les écoles du 14^{ème} arrondissement. Un certain nombre d'informations sont données quant aux associations qui sollicitent les subventions, mais, encore une fois, pas sur celles qui sont en lien avec le 14^{ème} arrondissement. Cela est regrettable parce que, comme vous l'avez soulevé tout à l'heure, vous souhaitiez une unanimité. Or en l'absence de telles informations qui sont tout de même importantes et qui sont exigées par le Code général des collectivités territoriales, nous ne sommes pas en mesure de faire le lien entre cette demande de subventions pour les associations du 14^{ème} arrondissement en relation avec les écoles du 15^{ème} arrondissement.

Dans cette situation, nous sommes contraints de solliciter, à tout le moins, un report du vote au prochain Conseil d'arrondissement, ce qui nous permettra sereinement de prendre connaissance de ces éléments, et, pourquoi pas, d'avoir un vote comme vous le souhaitez. En l'état, nous ne pouvons pas prendre position, comprenez-le bien. Nous demandons donc un report du vote.

Mme PETIT

Monsieur FERTIER, voici le document en pièce jointe qui, il est vrai, est issu de la délibération parisienne : elle concerne donc un montant de 1.860.573 euros, qui touchent l'ensemble des subventions que la Ville propose d'accorder aux associations qui vont intervenir sur l'ensemble de Paris. Concernant chacune des associations, la délibération comprend bien un article par association proposée pour être subventionnée pour les rythmes éducatifs. De plus, vous avez une fiche de présentation du projet ARE remis par l'association.

M. FERTIER

Il peut exister des erreurs isolées, mais de là à ce que tous les membres de l'opposition arrivent à la même conclusion, cela est surprenant et regrettable.

Mme BERTRAND

À ma connaissance, nous avons tous accès à la dématérialisation des documents, tels que les documents ODS.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous parlons de deux choses différentes. Nous avons bien accès à un document global qui donne un détail association par association mais qui est un document pour tout Paris. Or, les questions que nous posons visent à savoir à quelles associations sont reliées quelles écoles dans le 14^{ème} arrondissement. Nous ne sommes pas en mesure de le reconstituer au regard des documents que nous avons.

Mme PETIT

Il s'agit de la valeur ajoutée du travail que nous vous proposons *via* le travail de Madame BERTRAND. La délibération porte sur un dispositif parisien d'appel à projets parisien. Chaque service, chaque circonscription des affaires scolaires, a procédé à son travail de sélection et d'examen des demandes pour la circonscription du 14^{ème} et du 6^{ème} arrondissement. La présentation de Madame BERTRAND consistait à faire ressortir de cette importante délibération parisienne la partie qui concernait le 14^{ème} arrondissement.

Mme CARRERE-GEE

En fait, il est vrai que sur ce dossier, depuis le début, il existe vis-à-vis des parents et des élus, ainsi que des professionnels des écoles, une gestion tout de même très désinvolte du dossier. Je pèse mes mots.

Aujourd'hui, nous avons effectivement la liste des associations qui seront appelées à intervenir sur tout Paris. Nous n'avons pas d'informations sur le 14^{ème} arrondissement. J'aurais aimé connaître, alors que nous nous approchons d'une nouvelle rentrée scolaire, les évolutions proposées dans le 14^{ème} arrondissement, les activités proposées l'année dernière, et savoir si elles ont fonctionné ou pas de votre point de vue. S'agit-il des mêmes associations qui présentent les mêmes activités que l'année dernière, ou des activités ont-elles été supprimées ? Si oui, pour quelles raisons ? Il manque seulement le tableau carré. Il nous est demandé d'approuver une subvention d'environ un million d'euros pour tout Paris, tout en précisant de façon très elliptique, en conclusion, qu'en toute hypothèse cette subvention ne peut pas couvrir la totalité du coût de chaque atelier et que les organismes partenaires doivent donc assurer un financement diversifié.

J'aurais bien aimé connaître le coût total des ateliers pour le 14^e arrondissement. Je ne demande pas plus, puisque nous sommes dans le 14^{ème} arrondissement. J'aurais donc aimé connaître la totalité du coût de chaque atelier et savoir ce qu'il restera à financer pour les organismes partenaires, si les partenaires ont déjà donné leur accord, etc., soit simplement le tableau carré. Je voudrais également connaître les leçons tirées de la première année de mise en œuvre de cette réforme qui, de l'avis de beaucoup de parents et du personnel de l'Education nationale, ne s'est pas faite dans de bonnes conditions. En ce qui me concerne, je voterai contre ce projet de délibération, sauf si vous accédez à la demande de Monsieur FERTIER de le reporter. Toutefois, j'imagine que ce sera examiné au Conseil de Paris, et, en ce qui me concerne, je voterai contre ce projet de délibération.

Mme PETIT

Par ailleurs, Monsieur LESAIN, je pense que la demande de l'opposition municipale est de reporter et d'annuler la réforme : le fait de reporter la délibération ne règlera pas votre position sur la délibération.

M. LESAIN

Je crois que, sur le fond, vous connaissez effectivement notre position.

Mme PETIT

Nous allons donc « tourner autour du pot » et voter après.

M. LESAIN

Je pense, ma foi, que beaucoup de gens sont d'accord avec nous. Les élus qui, parmi nous, ont déjà siégé dans des conseils d'école, ont sans doute beaucoup de choses à raconter également. Nous avons effectivement un vrai problème sur la forme. Monsieur FERTIER l'a très bien dit et Madame CARRERE-GEE l'a rappelé.

Mme BERTRAND me semble de bonne foi en nous expliquant que nous avons pu consulter tous ces éléments dans le dossier. Excusez-moi : nous n'avons pas pu consulter tous les éléments dans le dossier. Nous n'avons pas les éléments annoncés en lecture. Nous ne savons pas à quel arrondissement sont reliées les associations qui ont postulé. Il s'agit de trente-six pages : nous avons lu les trente-six pages. Au fil de ces trente-six pages, nous n'avons pas vu quelles étaient les associations - évidemment nous en connaissons certaines - qui concernent le 14^{ème} arrondissement et dans quelles écoles elles interviennent.

Par ailleurs, la dernière phrase de l'exposé des motifs est : « *je vous propose également de m'autoriser à signer, avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention, une convention annuelle d'objectifs sur le modèle joint au présent projet de délibération.* ». Or, nous n'avons pas ce modèle joint. Donc nous allons vous autoriser à signer quelque chose sur la base d'un modèle que nous n'avons pas dans nos dossiers.

Je vous demande donc, comme l'ont fait Monsieur FERTIER et Madame CARRERE-GEE, de reporter cette délibération. En cas contraire, nous voterons contre.

Mme BLAUUEL

Je suis quelque peu étonnée de la tournure que prennent nos débats depuis le début de ce Conseil car, en ce qui concerne, par exemple, les rythmes scolaires, j'ai pu, au nom du groupe écologiste, exprimer au cours des précédents conseils un certain nombre de réserves que nous avons pu avoir sur la mise en œuvre de cette réforme. Ces réserves avaient été assez fortes de la part du groupe écologiste quant à la concertation, aux moyens mis en œuvre, etc.

Il se trouve tout de même, de mon point de vue, que la Ville de Paris a fait de très nombreux efforts pour que cette réforme se passe au mieux. Nous le voyons *via* la mairie du 14^{ème} arrondissement. Enormément de choses ont été faites pour que l'accueil des enfants, l'ajustement pour les maternelles, le rétablissement de la situation des personnels qui connaissaient des problèmes de paiement de salaires, etc. soient plus fluides. Ces mesures ont été faites en toute transparence parce que, jusqu'en mars 2014, pour moi qui fait partie des personnes qui siégeaient déjà au Conseil, nous avons posé des questions. Je dois reconnaître à Monsieur CHERKI, et maintenant Madame PETIT, de toujours nous avoir donné des informations.

Vous posez davantage, avec cette délibération, une question de forme sur ce qui vous a été transmis. Je trouve tout de même, alors que je viens de faire le test en direct sur ODS, qu'énormément d'informations sont présentes. Vous essayez, depuis le début de ce Conseil, de mettre la suspicion sur chacune des délibérations. Certes, vous faites votre travail d'opposition. Toutefois, je vous assure, connectez-vous : beaucoup de documents sont présents en ligne, donc il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

Vu la disponibilité que présente Madame PETIT par rapport à tous ces sujets, il ne vous est pas interdit, en amont du Conseil d'arrondissement, de poser ce type de questions. Dans cette éventualité, Madame BERTRAND aurait également pu vous répondre en direct : je pense que l'effort et l'envie de transparence de notre part sont complets. Vous parlez de problème de forme : j'ai envie de vous répondre sur la forme. Nous n'allons pas jouer pendant six ans à être dans la mesquinerie.

Regardez ODS et apprenez à vous en servir : je vous promets que cela fonctionne.

Mme PETIT

Pour conclure et ramasser quelque peu le débat : nous n'allons pas recommencer le dernier débat car un certain nombre d'explications ont été apportées durant les derniers Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris à propos de la préparation de la prochaine rentrée, sur le fait que la Ville a pris en

compte le bilan de ce qui s'est fait, y compris au niveau des associations intervenantes. Ce fut rare, mais quelques associations ont été changées car elles ne correspondaient ni à la qualité, ni à des besoins, ni à des envies de la part des enfants. Nous avons toujours dit publiquement et publié aux derniers Conseils d'arrondissement et Conseil de Paris que le comité de suivi parisien de cette réforme se tiendra le 12 juin au matin. Nous y assisterons. Ce comité parisien donnera les grandes données du bilan de cette première année de mise en place au niveau parisien. Nous animerons avec Madame BERTRAND le premier comité local de suivi de cette réforme le 30 juin prochain, suite à la tenue de ce comité parisien. Cette date est sous réserve, mais a priori elle cela aura bien lieu le 30 juin. Une représentation de l'opposition municipale est prévue. Ce bilan sera totalement transparent et intégrera toutes les données.

Je tiens toutefois à dire que le travail d'un Conseil municipal et d'une majorité municipale d'arrondissement est d'apporter un éclairage, ces éléments d'explication et d'information qui concernent le 14^{ème} arrondissement à l'occasion de délibérations parisiennes d'envergure. Le travail politique et public est fait et a été très bien exposé. Sachez que les parents préinscrivent leurs enfants pour les futurs ateliers de la prochaine rentrée. Vous nous aviez adressé tout au long de l'année, y compris au mois de mai dernier, des remarques sur le fait que nous étions incapables de dire qui allait intervenir à la rentrée prochaine, d'informer correctement les parents. Nous avons eu une réunion à ce sujet avec Madame BERTRAND avec la circonscription des affaires scolaires la semaine dernière. Nous leur avons demandé même d'aller encore plus loin que ce qui était prévu dans d'autres arrondissements pour que les parents soient vraiment bien informés avant la prochaine rentrée sur la programmation dans leurs écoles. D'ici là, les parents préinscrivent leurs enfants aux ateliers de la rentrée prochaine.

Je vous propose de passer aux votes sur cette délibération.

DELIBERATION N° 95

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DASCO 1004, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de subvention à divers organismes pour des projets d'animation et la signature des conventions correspondantes d'un montant de 1 860 573,12 euros ;

Vu l'article L.2511-14, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	23	dont	2	pouvoirs
Contre :	1	dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	6	dont		pouvoir

- **Projet de délibération 14 2014 1164**

Subvention (4.000 euros) à l'association APASO (14^e) pour les causeries collège

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Une subvention de 4.000 euros vous est demandée. La jeunesse et l'éducation sont des priorités politiques fortes : je l'ai déjà dit lors de la délibération précédente. La scolarité des enfants est une question centrale pour toutes les familles parisiennes. Dans le cadre de son action d'accompagnement à la parentalité, la municipalité souhaite encourager les projets permettant de rapprocher les familles et l'institution scolaire. Parfois, le dialogue n'est pas suffisant entre les familles et les établissements scolaires, et des incompréhensions peuvent en résulter. Les représentations des uns et des autres s'en trouvent souvent erronées.

En développant des projets de médiation scolaire et d'organisation de rencontres, la municipalité affirme sa volonté de faciliter le dialogue, prévenir les éventuelles incompréhensions, renforcer la confiance et renouer les relations entre les familles parisiennes et les équipes éducatives des établissements scolaires.

C'est dans ce cadre que l'association APASO pour la « Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO » a développé depuis trois ans un programme particulièrement intéressant intitulé « Causeries collège ». « APASO » est une association que nous connaissons bien dans le 14^{ème} arrondissement, pour la qualité de ses actions et l'innovation de ses projets. « APASO » existe depuis 1989, et a créé en 2004 un espace « famille », pour explorer avec des professionnels les questions rencontrées par les familles : l'éducation des enfants, la communication intra familiale, les conflits, les rôles et la place de chacun. Cet espace « famille » propose deux accueils complémentaires : le « forum des parents » (groupe d'échanges entre parents, animé par des psychologues autour d'un thème) et des consultations individuelles et familiales. Ces causeries collège s'adressent aux familles d'élèves entrant au collège François Villon et, en 2014, à ceux qui entreront au collège Giacometti. Il s'agit par ce projet de fournir aux parents des informations pratiques sur la vie au collège et de favoriser les échanges pour un meilleur accompagnement de leurs enfants pendant un moment crucial de leur vie scolaire qu'est le passage en sixième. Il permet également de réhabiliter auprès d'eux la réputation du collège public de proximité. Les « causeries collège » s'organisent de manière conviviale, autour de thèmes, en s'appuyant sur la médiation interculturelle.

En fonction des thématiques, « APASO » invite les interlocuteurs des champs de compétences concernés (directrices d'école primaire, CPE, parents d'élèves, animateurs de centres sociaux, etc.). Les parents qui le souhaitent peuvent également être orientés vers les autres services d'« APASO ». En 2013, 8 causeries ont été organisées par une psychologue d'« APASO » réunissant 48 parents et 22 enfants dans les écoles primaires et au collège François Villon. Je vous le disais : ce dispositif sera ouvert à la rentrée 2014 avec le collège Giacometti.

En raison de l'utilité de cette action pour les familles, je vous propose de bien vouloir attribuer la subvention de 4.000 euros à l'« Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » pour la poursuite et le développement de l'action « Causeries collège ».

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. CHERKI

Je voulais me féliciter de cette délibération, puisque Madame PETIT en était à l'origine quand elle était mon adjointe à la Politique de la ville. Je me félicite vraiment que la Ville pérennise ce dispositif et l'étende au collège Giacometti. Il s'agit d'une bonne méthode. Nous l'avons testée. Elle fait partie de la stratégie de la Ville dans le quartier Politique de la ville : cela est de bon augure

pour que la Ville se batte pour garder cette partie du 14^{ème} arrondissement dans le quartier Politique de la ville.

Mme CARRERE-GEE

Sur le principe, surtout dans un quartier Politique de la ville où beaucoup de personnes sont socialement et culturellement défavorisées, organiser des « causeries collège » pour les enfants entrant au collège avec leurs parents est une très bonne idée. D'ailleurs, il est même presque paradoxal qu'il y ait besoin d'une association pour l'organiser : nous pourrions nous dire que ce pourrait être fait même en dehors des murs du collège, puisqu'en l'occurrence, la communauté éducative et les acteurs sociaux sont invités à effectuer ce type d'actions. Il s'agit d'une mesure symbolique très importante, mais regarder le bilan pour l'année dernière, avec vingt-deux enfants et quarante-huit parents ayant participé, fait constater que peu de personnes sont touchées. Nous ne pouvons évidemment que nous réjouir de l'extension du dispositif. Actuellement, cela semble peu de choses.

Mme MERCHADOU

Je souhaite soulever un point de méthode et deux interrogations. Concernant le point de méthode, nous avons eu le bonheur d'avoir la transmission des comptes 2013 de cette association, bien que ce soit le quatrième dossier pour cette association que vous nous présentiez ce soir. Nous découvrons les comptes 2013 à la faveur de ce quatrième dossier.

Le Commissaire aux comptes précise que ces documents ne comportent pas, d'après lui, d'anomalies significatives. Je note cependant deux points qui m'interrogent.

Le premier point concerne le montant des dettes fiscales et sociales : elles s'élèvent à 365.000 euros, alors que les fonds propres s'élèvent à 277.000 euros. Les autres créances ne sont pas précisées et sont globalisées : elles s'élèvent à 417.000 euros. J'aurais souhaité avoir des précisions sur ces deux éléments.

Mme PETIT

Sur le principe des causeries, le bilan d'action de l'association « APASO » tient beaucoup à la mobilisation des directeurs et directrices d'école, ainsi que des principaux de collèges. Certaines années sont plus favorables que d'autres, non pas qu'ils soient démotivés à travailler sur la liaison CM2 sixième. L'association « APASO » mène un travail de fond tout au long de l'année, puisque cette association porte les responsables du dispositif Réussite éducative dans chaque arrondissement de la ville de Paris en quartiers Politique de la ville. Elles sollicitent et motivent les équipes, et notamment les directeurs d'écoles, les principaux de collèges, pour dire l'intérêt que ces formes de rencontres entre les parents, les équipes éducatives des écoles et des collèges puissent se dérouler de manière régulière, quelque peu thématique. Je sais que Madame Caroline Bovero pense également à de nouveaux temps, qui ne soient pas forcément en semaine ou en fin de journée, mais également le samedi. Il faut savoir que l'association « APASO » fait intervenir des profils professionnels de très grande qualité dans chacun de ses débats : des psychologues, des travailleurs sociaux, des personnes juridiques également pour parfois répondre à différentes problématiques soulevées par les familles.

Le bilan de l'année 2013 a peut-être été moins bon que ceux des années précédentes, mais elle veut véritablement mailler le territoire et ses écoles, puisqu'un des enjeux et spécificités de ce quartier sont le travail sur la liaison entre le CM2 et la sixième. Nous avons malheureusement un pourcentage assez important d'échec scolaire pour les enfants qui ont connu un échec scolaire au cours de leur scolarité élémentaire. Ce point est vraiment important : je pense que nous devons tous adhérer aux évolutions présentées par l'association parce qu'elle est vraiment très attachée et fonctionne beaucoup avec des réseaux associatifs. L'extension au collège Giacometti est en effet une très bonne chose.

Concernant les questions de Madame MERCHADOU, je crois que nous ne pouvons pas répondre à des questions aussi précises. Par contre, nous pouvons vous renvoyer vers l'association ou faire part de ces questions à l'association. Cette association est globale : son siège social est dans l'Essonne. Elle

intervient aussi sur Paris, a une antenne dans l'Essonne et dans le 14^{ème} arrondissement. Nous lui ferons part de vos interrogations, mais n'hésitez pas non plus à la solliciter directement.

J'avais bien noté que les documents étaient rattachés à cette délibération : j'avais effectué ce travail de vérification.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 96

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1164, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à « l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le soutien et l'Orientation - APASO » (14^e) d'un montant de 4 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1113

Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO

M. SANCHES RUIVO

J'aurais été triste de ne pas pouvoir présenter cette subvention en direct, car cette délibération me permet de parler de la FNACAMT du 14^{ème} arrondissement et de l'ensemble du travail que vous avez tous, aussi bien les habitants que les élus, la possibilité de suivre toute l'année et non uniquement lors des cérémonies du 19 mars, puisque les porte-drapeaux comme les anciens combattants de la FNACAMT sont systématiquement présents à l'ensemble de nos cérémonies. Il faut évidemment les en remercier.

Les actions de la FNACAMT concernent, outre la défense des droits des anciens combattants, la promotion de certains droits qui ne sont pas encore complètement acquis, les liens de solidarité et d'amitié, et l'énorme travail réalisé autour de la mémoire, dont il est de plus en plus question. Je veux d'ailleurs vous inviter, comme je l'ai fait ces dernières années, à passer un petit peu de temps

aux expositions de la FNACAMT, qui sont très bien présentées. Nous avons le projet de travailler à la duplication de cette exposition qui doit, par définition, tourner dans les différents collèges et lycées. Une seule exposition peut ne pas être suffisante. Il s'agit d'un thème qui a été vu avec le Président du Comité départemental Jean LAURANS, ainsi qu'avec le Président de la FNACAMT 14, Paul GUYARD-GILLES

Parler de la FNACAMT 14 renvoie à une cérémonie. Permettez-moi Madame la Maire de renouveler cette invitation, puisqu'au moins deux fois par an, la FNACAMT 14 ravive la flamme sur l'Arc de Triomphe. C'était vendredi dernier avec des élèves de la rue d'Alésia. Ce moment était très émouvant. Nous pouvons voir à quel point les Anciens combattants nous sont reconnaissants d'y assister et de continuer à assister. Lorsque je vois les différents appels qui sont faits aussi bien au niveau parisien que national, nous pouvons peut-être utiliser l'exemple du 14^{ème} arrondissement qui, depuis maintenant longtemps, s'évertue à convaincre la participation des écoles, ce qui n'est pas toujours évident, surtout pour certaines cérémonies lors de jours fériés.

Vous savez ce que la FNACAMT fait : vous avez participé à des cérémonies. J'ai parlé des expositions. Je voulais également mettre un tout petit peu plus en avant un travail moins connu : le temps qu'ils passent à rappeler des faits historiques, à parler avec les habitants durant toute une série de moments. Je pense qu'il s'agit d'un des points sur lesquels nous pourrions encore les aider davantage en ce qui nous concerne.

La subvention à la FNACAMT 14 est de 780 euros sur un budget légèrement supérieur à 7.000 euros. La somme atteint 177.000 euros au niveau départemental pour la Fédération. Je vous invite à voter cette délibération, autant qu'à être présent à une cérémonie qui aura lieu bientôt. Paul GUYARD-GILLES recevra la grande médaille de la ville de Paris. Paul fixe la date : je n'ai pas la date, mais il m'a dit qu'il voulait faire cela avant les vacances. Je vous tiendrai au courant de la date, car cet événement vous intéresse tout autant que moi.

Je vous remercie.

Mme CARRERE-GEE

Nous avons eu une très longue et très belle présentation pour une subvention qui est toute petite. Comme chaque année, nous faisons la même remarque. Comme chaque année, vous nous répondez qu'ils demandent 780 euros. Nous leur donnons exactement cette somme, sans un centime supplémentaire ou de moins. Je trouve que cette subvention est très modeste, tant au regard des subventions accordées à la FNACAMT par des arrondissements plus petits que le 14^{ème} arrondissement, au regard de l'importance des activités de la FNACAMT que vous vous êtes plu à souligner, et enfin au regard du montant du budget de l'association. Une aide à hauteur de 10 % du budget fait reposer ce dernier sur les membres, qui financent l'essentiel des fonds. Je ne sais pas s'il existe une subvention nationale de la FNACAMT Paris. L'effort est demandé aux membres. Or, ils ont déjà fourni des efforts. Je voterai évidemment cette délibération, mais je trouve que le montant est assez mesquin, surtout au regard de l'éloge que vous vous êtes plu à faire de l'action de la FNACAMT, que je partage.

M. SANCHES RUIVO

Madame CARRERE-GEE, j'ai bien compris que vous vouliez placer le mot « mesquin » : cela est fait. Maintenant, si vous souhaitez véritablement analyser l'ensemble du travail qu'effectue cette association et l'ensemble du travail que la mairie effectue pour aider cette association dans la réalisation de ces objectifs, nous n'y sommes pas. Les subventions sur l'ensemble de la ville oscillent entre 700 et 1.200 euros. Oeuvrons pour nous rapprocher des 1.200 euros. Toutes les FNACAMT et leurs comités locaux n'ont pas forcément leur siège à la mairie, ce qui est le cas de la nôtre. Il faut également reconnaître que ce travail et cette place qui est donnée a aussi son propre coût : la somme paraît tout de suite moins mesquine.

Il faut également voir l'ensemble des actions auxquelles nous participons et les frais associés qui sont nôtres et que nous prenons volontiers en charge. Ils n'apparaissent pas. Je partage votre avis sur certains aspects : je reprends des discussions que nous avons déjà eues car j'avais déjà le bonheur d'avoir cette délégation précédemment. Nous pourrions intégrer l'ensemble de ces coûts, avec

charges et produits, dans les budgets. Quand nous présentons un budget ainsi, avec les informations que vous avez eues, il me semble, pour l'avoir fait suffisamment de fois, qu'il n'en manquait pas beaucoup, pour ne pas dire aucune. Si vous me demandez d'œuvrer à augmenter la subvention, je le ferai bien volontiers puisqu'il s'agit déjà de notre objectif. Cette action n'est pas mesquine. Par rapport à ce que nous faisons déjà dans l'accompagnement, je laisserais au Président et aux différents membres, que je salue une fois de plus, le travail de défendre auprès de vous les tâches qui sont faites par l'équipe municipale. Le mot « mesquin » me fait réagir ainsi. Pour le reste, si nous devons œuvrer à faire davantage, vous me trouverez également de votre côté.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 97

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 113, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie d'un montant de 56 130 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, Délégué aux affaires européennes, aux anciens combattants et à la mémoire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1051

Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens - marché de travaux (13 lots) - modalités de passation.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

La direction de la voirie et des déplacements est chargée de l'entretien du domaine public viaire, représentant plus de 24 millions de mètres carrés. Pour réaliser ces travaux d'entretien des chaussées et des trottoirs parisiens, la direction de la voirie et des déplacements dispose actuellement de douze marchés à bons de commande, correspondant à des lots géographiques. Le marché s'inscrit dans la démarche globale de la Ville de Paris visant à promouvoir une politique de gestion durable et d'économies des ressources en matériaux en Ile-de-France.

Les matériaux spécifiés dans les marchés tiennent compte des innovations en matière de développement durable (abaissement des températures, utilisation de matériaux recyclés,...). De plus les marchés comportent un bordereau de prix facultatifs permettant aux entreprises qui le souhaitent de proposer à l'administration des innovations techniques concourant à la protection de l'environnement. Dans un souci de respect des règles applicables aux marchés publics, ces propositions d'innovations ne sont pas rendues obligatoires pour cette consultation et ne seront donc pas intégrées dans l'appréciation des offres.

La Ville de Paris souhaite revoir les modalités de consultation des entreprises pour ouvrir le marché et optimiser les coûts. Pour se faire, elle propose un nouveau découpage géographique des lots. Demain, le 14^{ème} arrondissement sera avec le 6^{ème} arrondissement, et non plus avec le 13^{ème} arrondissement, avec un arrondissement du centre et un arrondissement périphérique. Elle sépare le marché spécifique de l'asphalte - 5^{ème}, 6^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} - pour l'intérêt de réduire les coûts.

Enfin, les marchés incitent les titulaires à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion dans le cadre de l'exécution des prestations.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer les marchés correspondants.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

M. LIEBAULT

Je voudrais profiter de cette délibération assez technique, bien que le politique se cache sous les techniques, pour aborder la question des potelets, puisque les travaux prévus par cette passation de marché concernent la pose, la dépose ou le déplacement de mobilier urbain, dont les potelets au côté des barrières, bancs, et autres arceaux. Je rappelle que les potelets sont ces petits plots le long des trottoirs. Il existe selon le journal le Monde de juillet 2013, 354.642 potelets à Paris, sachant qu'un potelet coûte 150 euros. Leur généralisation que nous avons pu constater ces dernières années part d'un bon sentiment : la lutte contre le stationnement sauvage et le cloisonnement entre les rues et les trottoirs pour éviter les accidents.

La question que je pose est de savoir si, à l'expérience, cette intention ne débouche pas sur l'effet inverse. Le trottoir s'en trouve beaucoup amputé, ce qui rend difficile la circulation piétonne, en particulier lorsque le trottoir est étroit et la fréquentation importante. Cela est d'autant plus gênant lorsque les scooters, les poubelles et le mobilier urbain s'y ajoutent. Nous constatons que la circulation des poussettes et des personnes en fauteuil est rendue difficile, et parfois impossible, par l'existence de ces potelets le long des trottoirs.

Protégés par les potelets, beaucoup d'habitants ressentent le fait que les véhicules ont de plus en plus tendance à accélérer dans ces rues, devenues des sortes de couloirs de vitesse. Je pense également aux deux-roues qui risquent de se blesser, coincés entre les potelets et les voitures qui accélèrent. Pour toutes ces raisons, auxquelles s'ajoute la dimension financière que j'ai évoquée tout à l'heure, ne faudrait-il effectuer un bilan des difficultés engendrées par les potelets avant de continuer à les multiplier de façon incessante ? Réétudier également le remplacement, en fonction de la situation du trottoir, voire l'emplacement et la justification de la présence de ces potelets qui parfois ne se justifient pas du tout, et envisager plutôt de limiter la vitesse dans les rues de Paris comme solution à l'insécurité générée par les véhicules ?

Mme MERCHADOU

Comme j'habite le 14^{ème} arrondissement et que j'aime savoir ce qu'il s'y passe, avant de voter votre proposition, j'aimerais savoir quels itinéraires seront concernés, et quelle portion du 14^{ème} arrondissement, en somme le contenu des lots 6 et 12 qui concernent le 14^{ème} arrondissement. Aurais-je omis de lire un document ? La programmation est-elle pluriannuelle ?

Mme PETIT

Il s'agit ici des documents de marché. Une nouvelle délibération proposera d'attribuer le marché suite à la tenue de la commission d'appels d'offre de la Ville de Paris. Concernant la programmation,

potelets ou non, j'ai davantage des problèmes de trous dans la voirie à voir à la DVD. Ce point fera également partie d'une démarche que nous mènerons avec les habitants et les services locaux de la DVD pour mettre en ordre de marche un plan d'attaque de réponses, quitte à rencontrer les prestataires, puisque nous avons convenu de rendez-vous avec les titulaires des marchés de la Mairie de Paris, pour leur mettre la pression.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je souhaite rajouter à la motion « potelets » un amendement qui concernerait les grilles d'arbres. De nombreux habitants, dont je fais partie, se posent la question de savoir pourquoi des grilles d'arbres sont présentes ici et pas là ? Sans préconiser une solution contre l'autre, j'observe qu'elles sont souvent dégoûtantes et que les grilles d'arbres sont remplies de mégots. Je ne sais pas si la grille d'arbre rend difficile le fait d'extraire le mégot et si cette raison explique leur retrait. Le fait est qu'il en existe de moins en moins. L'entretien des pieds d'arbre me semble être extrêmement problématique et à travailler là où nous référons la voirie. Un gros problème s'était fait jour particulièrement sur le marché du boulevard Brune, qui a été rectifié l'an passé parce que c'était vraiment dégoûtant et situé au pied de la poissonnerie, ce qui était très pénalisant pour le poissonnier qui disait que les gens pensaient que ses crustacés sentaient mauvais, ce qui n'était évidemment pas le cas. Il s'agissait d'un cas particulièrement critique de situations qui ont lieu dans l'ensemble de l'arrondissement et au delà, car il faut bien préciser que ce n'est pas particulier au 14^{ème} arrondissement, qui ne saurait en aucune manière être stigmatisé sur ce sujet comme sur d'autres.

Mme PETIT

Nous mettrons au clair les modalités en termes d'intervention au niveau de l'arrondissement. La question des grilles d'arbres relève de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de la Direction de la propreté et la Direction de la voirie. Le problème est très compliqué : un pied d'arbre ne relève pas des marchés de la DVD, mais relève des marchés de la DEVE. Tout cela est peut-être très compliqué, mais nous vous l'expliquerons et nous mettrons en ordre de marche un plan « grilles d'arbres » dans le 14^{ème} arrondissement.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Excusez-moi, j'insiste mais existe-t-il une doctrine en matière de grilles d'arbres ? Cette observation que je fais avec d'autres sur la diminution du nombre de grilles d'arbre correspond-elle à une politique ? Je ne la conteste pas forcément ; je ne sais pas si le dispositif des grilles d'arbre est génial.

Mme PETIT

La grille change en fonction de la vie de l'arbre, de son âge et de son état de développement, pour une sorte de revêtement dont j'ai oublié le terme technique. Nous le remarquons parce qu'il est clair sur la chaussée et est au même niveau que le trottoir, tout en permettant à l'arbre de respirer. Nous mettrons avec Monsieur RENARD et Madame MAUPAS un plan de pieds d'arbres fleuris et gazonnés, parce qu'il n'est pas obligatoire de choisir uniquement entre une grille et un revêtement laid. Nous le ferons avec les habitants des quartiers.

Mme LEKIN

Je peux répondre aux deux questions. Je répondrai à Monsieur LIEBAULT. Mon cher Nicolas, en tant qu'écologiste, s'il ne tenait qu'à moi il n'existerait aucun potelet. J'ai déjà commencé à en faire enlever, ne serait-ce que pour faciliter l'accessibilité. Ces potelets ne sont pas très esthétiques ; ils ont toutefois leur utilité. Il serait donc utile de réaliser une étude pour voir là où ils sont encore utiles. Malheureusement, les automobilistes ne sont pas toujours respectueux des trottoirs. Ces potelets ont coûté très cher à l'installation. Ils coûteront encore très cher si nous les enlevons. Il existe d'autre part des potelets dits « sécables » que les personnes arrachent. Ces potelets restent parfois au sol sur une dizaine de centimètres, ce qui est très dangereux aux passages piétons et le long des pistes cyclables. Nous avons demandé avec Madame la Maire à ce qu'ils soient coupés.

Pour répondre à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, il existe maintenant, réalisé par la Direction de la propreté et la DEVE, une espèce de matière compacte mise au pied des arbres. Les grilles deviennent effectivement dangereuses. L'entretien est long. Ce sont de vrais cendriers, pour ne pas dire un dépôt d'autres choses. En mettant une matière ferme aux pieds des arbres comme cela existe déjà souvent, la Direction de la propreté m'a signalé que l'incitation aux dépôts de mégots et aux déjections canines était moindre.

Mme MERCHADOU

Nous avons été amenés à définir certaines priorités : je voudrais rappeler la nôtre, concernant l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.

Mme PETIT

Ce point fait également partie de mes priorités et de nos engagements.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Nous y reviendrons lorsque la Ville de Paris aura choisi la tribunaire.

DELIBERATION N° 98

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DVD 1051, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer les marchés à bons de commande pour les travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens (13 lots) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe au Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	29	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :	1	dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1232

Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château ouvrier (14^e) pour son activité de ludothèque Ludido

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Les ludothèques sont des lieux où adultes et enfants peuvent venir jouer ou emprunter des jeux. Elles constituent pour la municipalité un outil d'éducation populaire essentiel dans notre volonté d'améliorer la vie des familles à Paris. En développant les ludothèques avec des projets innovants, nous avons la volonté de sensibiliser les familles au rôle du jeu et des jouets dans le développement de l'enfant et de permettre aux parents de s'impliquer dans des activités agréables et valorisantes qui contribuent également au renforcement des liens familiaux et sociaux.

L'association « Florimont - Le Château Ouvrier », implantée de longue date dans le 14^e arrondissement et qui travaille notamment autour de l'insertion des jeunes par l'emploi et par le bénévolat, a ouvert au public en novembre 2012, dans la cité HLM de l'Eure, une ludothèque dénommée « Ludido ». Le 14^e arrondissement ne disposait pas jusque-là de ce type d'équipement alors que l'association a constaté dans ce quartier une demande, confirmée par les enseignants des écoles, parents d'élèves et associations qui sont au contact des familles et des enfants.

Lors de la mandature de Bertrand Delanoë, seulement trois ludothèques ont ouvert : l'une est à République et l'autre est dans le 14^{ème} arrondissement. Aujourd'hui la Ville de Paris en compte neuf.

« Ludido » dispose d'un espace rénové et fonctionnel pour le jeu, d'une surface de 114 m². L'équipe est composée de deux ludothécaires - ce sont des métiers spécifiques avec des diplômes particuliers - et d'un éducateur. Elle a été renforcée par l'arrivée d'un service civique. Comme dans de nombreux endroits, Interviennent de façon régulière des bénévoles et des stagiaires.

« Ludido » est aussi itinérante dans les écoles et le collège du voisinage : Maindron, Sévéro, 188 rue d'Alésia, et le collège Giacometti. Elle accueille également des enfants des écoles maternelles du quartier dans le cadre de l'ARE (aménagement des rythmes éducatifs).

Les objectifs de « Ludido » sont de favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant à l'aide de l'outil ludique, de diversifier les publics fréquentant la ludothèque en encourageant une réelle mixité sociale et culturelle de proximité, d'accompagner les familles et les professionnels de la petite enfance dans un espace convivial et d'ouvrir la ludothèque aux acteurs du quartier par des partenariats encore plus nombreux avec les écoles et le collège du quartier en impliquant les habitants grâce au bénévolat.

Dès son ouverture, la ludothèque a rencontré un vif succès qui ne cesse de se vérifier. En effet, par rapport aux sept mois de fonctionnement précédents, la période d'activité de septembre 2013 à mars 2014 de la ludothèque a vu le nombre d'inscrits passer de 96 à 162 familles et accompagnants soit une augmentation de près de 69 %, le nombre d'enfants de 198 à 301 soit une augmentation de près de 66 % et le nombre d'assistantes maternelles et nounous de 13 à 56 soit une augmentation de 232 %.

Cette réussite fait que nous vous proposons une subvention conséquente, de l'ordre de 45.000 euros. J'anticipe vos questions ou pas. Vous avez vu l'évolution de cette subvention, puisque nous avons alloué 10.000 euros en 2011 car cette ludothèque existait hors les murs. La subvention était en 2012 de 35.000 euros, en 2013 de 35.000 euros et est aujourd'hui 45.000 euros car, comme je viens de vous l'expliquer, la ludothèque a connu un réel succès et a donc des besoins importants.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. CHERKI

Je souhaitais me féliciter de cette formidable réussite d'une ludothèque qui avait été implantée à l'époque dans le cadre de la rénovation des locaux de 700 mètres carrés de l'ACSEM, eux-mêmes fortement portés par la ville car il s'agit d'un quartier veille Politique de la ville. Le fait que 300 enfants y participent en moins d'un an montre l'énorme besoin social que la ludothèque couvre. Cela valide le fait que, dans le cadre de la renégociation du contrat de ville avec l'Etat, le quartier actuel veille Politique de la ville devienne un quartier veille Politique de la ville au niveau de l'Etat. A la cité de l'Eure, de nombreuses personnes sont logés dans le parc privé : je pense qu'il y a besoin dans le quartier Pernety de maintenir le quartier en veille Politique de la ville parce que ce genre de quartier permet aux collectivités locales et la puissance publique de faire ces projets innovants.

Mme DAUCHEZ

La ludothèque rencontre effectivement un vif succès. Dans la fiche technique de présentation, comme rappelé par Madame GUY-DUBOIS ce soir, il est indiqué que la ludothèque intervient au titre au l'ARE. Je me demandais comment la part était faite entre la subvention de 45.000 euros, qui est une subvention d'un montant conséquent, et le financement qui prendra la forme d'un appel à projets ou d'un marché public qui sera passé avec cette association pour la mise en œuvre des programmes ARE. Je voulais savoir de quelle manière ce point avait été pris en compte ou sera pris en compte.

Mme PETIT

Les deux éléments ne sont pas sur les mêmes échéances. Les projets de financement liés à l'ARE sont sur des temps par rapport aux nombres d'enfants accueillis, nombres d'écoles qui accueillent l'association Florimont sur cette activité ludothèque. Un financement spécifique est proposé et travaillé avec l'association pour l'ARE. Il s'agit ici d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'activité ludothèque. Un des sujets qui s'était posé lorsque l'association Florimont s'était portée volontaire pour assurer ce beau projet de Ludido était que la ludothèque soit considérée comme telle par les différents partenaires qui normalement financent également les ludothèques, comme la CAF, et qui demandent aux associations gestionnaires de créer de véritables postes de ludothécaires, qui ont souvent un coût assez important. Les subventions des collectivités permettent souvent à l'association de financer en partie un poste de ludothécaire à temps plein qui fonctionne tous les jours et toute l'année. Nous montons d'un cran dans le nombre de familles accueillies, ainsi que les activités et projets menés. Cette augmentation de subvention s'accorde en conséquence.

Mme MERCHADOU

J'ai bien compris votre réponse : il s'agit d'une subvention qui vise à soutenir la gestion générale de l'association, mais j'imagine que ce nouveau ludothécaire viendra tout de même accueillir les classes de maternelle au titre de l'ARE.

Mme PETIT

L'accueil y participe mais le projet de l'ARE est venu s'ajouter aux projets : il s'agit d'une prestation supplémentaire pour la ludothèque par rapport au fonctionnement traditionnel quotidien de la ludothèque. Nous avons voté la subvention à Florimont : elle faisait partie des délibérations présentes dans l'importante série de délibérations que vous n'avez pas votée.

Mme MERCHADOU

Je m'interrogeais sur l'adaptation des locaux. J'ai cru qu'il n'y avait que 104 mètres carrés destinés à cette ludothèque, d'où ma question sur l'adaptation du local à la fréquentation en hausse. Ils sont passés à 300 enfants et 162 familles - je sais qu'elles ne viennent pas toutes en même temps - je me demande si le local est adapté pour une telle fréquentation en toute sécurité.

Mme GUY-DUBOIS

L'association ne nous a pas fait part de problématiques de place par rapport à cette augmentation. De nombreuses activités peuvent être menées hors les murs : les autres activités relèvent de la gestion. J'entends bien, mais nous n'avons pas reçu, pour l'instant, de demandes spécifiques de la part de l'association Florimont.

Mme PETIT

Tous les usagers n'arrivent pas en même temps : ils sont sur des créneaux différents. Je vous invite à aller visiter les locaux.

Mme GUY-DUBOIS

Nous n'ouvrons jamais une structure si toutes les assurances de sécurité ne sont pas présentes.

Mme PETIT

Tout à fait. Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 99

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1232, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention et convention à l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14^e) d'un montant de 45 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1101

Subvention (53.454 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14e).

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Vu que toutes les subventions prévues concernent l'association Bout'Chou, je vais vous donner le cadre général et je vous propose de les voter une par une.

Je pense que vous connaissez tous l'association des Bout'Chou. Son siège social est situé rue Mouton-Duvernet dans le 14^{ème} arrondissement. Cette association au niveau parisien gère plusieurs crèches collectives. Au niveau du 14^{ème} arrondissement, elle gère 4 crèches collectives de respectivement 100, 44, 18 et 16 places, une structure multi-accueil de 45 places et un jardin maternel de 20 places, ce qui représente 198 places. Cette association totalise au niveau parisien 520 places d'accueil.

L'objet de cet association est de créer et gérer des structures d'accueil pour les enfants âgés de moins de quatre ans afin d'assurer aux mères de famille des moyens de garde pour leurs enfants dans des locaux spécialement aménagés pour eux sous la direction de personnels spécialisés. Une surveillance et une animation suivies assurent un développement équilibré de l'enfant dans un cadre sûr.

Pour comprendre toutes les délibérations qui vont suivre, le résultat de l'association La Maison Bout'Chou pour son activité au niveau global voit son compte 2012 se solder avec un excédent de 268.208 euros, l'excédent repris par la Ville de Paris est égal à 40 % de l'excédent de gestion n-2, soit 107.283 euros. Je le dis car vous avez peut-être vu sur chaque subvention qu'elle est minorée, car la Ville de Paris regarde deux ans après si la subvention a été dépensée : quand un excédent apparaît, nous prenons 40 % de l'excédent et le solde est réparti en fonction des places.

Je vous propose que nous votions les délibérations une par une.

Mme PETIT

Je vais suspendre la séance puisqu'une personne présente dans le public nous avait demandé la parole. Je suspends la séance du Conseil d'arrondissement, conformément au règlement intérieur, que nous travaillons et qui est en cours d'élaboration.

La séance est suspendue à 21h56.

Mme SOLOMONIQUE

Je m'appelle Micheline SOLOMONIQUE. J'ai quatre-vingt ans. Non, je ne viens pas pour une place en maison de retraite. Quand vous n'avez pas d'appartement, vous faites le 115. Quand vous avez besoin d'une place en crèche, qu'est-ce que vous faites ? J'ai écrit, je me suis déplacée. Ma fille a un bébé de sept mois maintenant et a repris son travail, comme mon gendre. Nous n'avons pas de frères ou de sœurs. Nous sommes français mais nous n'avons personne pour nous aider. Donc le matin, à 7h30, le bébé m'est apporté. Je n'en peux plus. Je vous en supplie, dites-moi ce qu'il faut faire pour avoir une place en crèche. Quand ma fille était enceinte, elle a demandé des places en crèche. Il vient juste de lui être répondu - ceci s'adresse à Madame Guy-Dubois - « au mois de janvier ». Mais qu'est-ce que je fais jusqu'au mois de janvier ? Elle a sept mois, et ce n'est plus possible. Si vous regardez mon visage, je suis tombée dans la rue avec l'enfant dans les bras. Ça ne peut plus continuer. Je vous en supplie, faites quelque chose. Merci.

Mme PETIT

Je vous remercie. Cette intervention a un lien avec la délibération : Madame GUY-DUBOIS...

Mme X

Pardonnez-moi, j'ai fait le calcul sur une feuille de papier sur tout ce que vous allez donner dans les maisons Bout'Chou. Le total est de 151 millions d'euros : cela est absolument invraisemblable. Malgré cela, nous ne pouvons pas avoir de places en crèche ?

La séance est reprise à 21h59.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie, Madame, pour votre intervention. Le chiffre de 151 millions n'est pas tout à fait exact : il s'agit davantage de la somme de 1.500.000 euros. Je vais vous donner les noms des établissements. Pour avoir une place en crèche, il faut effectivement venir s'inscrire auprès de la mairie du 14^{ème} arrondissement. Des permanences et des directrices de crèche viennent ici trois fois par semaine pour rencontrer les parents. Chaque année, quatre commissions crèches où sont présentes les Directrices de crèche publiques ou associatives, le personnel de la Protection Maternelle Infantile (PMI), les personnes des services, et les élus d'opposition et de la majorité.

Le mois de janvier 2014 me paraît étrange. Si vous m'avez écrit, ce n'est pas possible : la réponse a du être pour mai/juin. Ce n'est pas possible en janvier. Je vous propose que nous en parlions de nouveau ensuite, car nous sommes en Conseil d'arrondissement et non en Commission crèches. Je serais ravie d'en discuter avec vous. Il faut s'inscrire, des commissions se tiennent et chaque commission statue.

Mme X

La prochaine commission se tiendra mois de janvier.

Mme GUY-DUBOIS

Non, Madame : elle se tient au mois de juin.

Mme PETIT

Nous vous avons répondu, Madame. Madame GUY-DUBOIS et moi-même pouvons vous voir.

Mme CARRERE-GEE

Je voudrais partager un témoignage. Je vous remercie pour votre rappel de la procédure pour les crèches, mais je sais que la fille de cette dame a tout fait et a tout bien fait. Je sais que les élus ont été sollicités à plusieurs reprises, en plus des procédures habituelles. Je sais que ce cas n'est pas isolé, et qu'il ne concerne pas que le 14^{ème} arrondissement mais Paris en général, au égard au manque de structures. Il est vrai que de devoir venir prendre la parole en Conseil d'arrondissement parce que sa famille travaille et n'a pas de solutions de garde est désolant.

Mme PETIT

Je vous propose de passer aux votes.

DELIBERATION N ° 100

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1101, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou 1 (14^e), d'un montant de 53 454 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- **Projet de délibération 14 2014 1104**

Subvention et avenant n°1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14^e) d'un montant de 64 542 euros

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de délibérer sur la subvention pour la maison Bout'Chou et son établissement Les Petites Souris du Mont dont la capacité d'accueil est de 16 places. La subvention proposée est de 64 542 euros.

DELIBERATION N° 101

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1104, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou pour la crèche collective les Petites Souris du Mont (14^e) d'un montant de 64 542 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- **Projet de délibération. 14 2014 1105**

Subvention et avenant n°1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14^e) d'un montant de 912 790 euros.

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de délibérer sur la subvention pour la maison Bout'Chou pour la crèche collective La maison enchantée dont la capacité d'accueil est de 100 places. La subvention proposée est de 912 790 euros.

DELIBERATION N° 102

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1105, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou (14^e) pour la crèche collective la Maison Enchantée (14^e) d'un montant de 912 790 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1106

Subvention et avenant n°1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour le jardin maternel La maison Enchantée (14^e) d'un montant de 37 904 euros.

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de délibérer sur la subvention pour la maison Bout'Chou pour le jardin maternel de La maison enchantée dont la capacité d'accueil est de 20 places. La subvention proposée est de 37.904 euros.

DELIBERATION N° 103

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1106, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou (14^e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14^e) d'un montant de 37 904 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1113

Subvention et avenant n°1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Saint Jacques (14^e) d'un montant de 148 854 euros

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de délibérer sur la subvention pour la maison Bout'Chou pour la crèche collective Saint-Jacques dont la capacité d'accueil est de 44 places. La subvention proposée est de 148.854 euros.

DELIBERATION N° 104

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1113, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou (14^e) pour la crèche collective Saint Jacques (14^e) d'un montant de 148 854 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- Projet de délibération 14 2014 1114

Subvention et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la structure multi-accueil Les Couleurs du Temps (14^e) d'un montant de 298 805 euros

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de délibérer sur la subvention pour la maison Bout'Chou pour la structure multi-accueil Les couleurs du Temps, dont la capacité d'accueil est de 45 places. La subvention proposée est de 298.805 euros.

Mme MERCHADOU

Je souhaitais seulement rappeler la proposition, que vous aviez acceptée, de procéder à une évaluation de l'offre d'accueil des enfants dans le 14^{ème} arrondissement en vue d'une meilleure adéquation avec la demande potentielle des parents, notamment en matière d'amplitudes horaire, même si j'ai noté qu'une crèche ouvre de 5h30 à 22h. Je tenais à le souligner et à remercier de l'effort fourni par la directrice de la crèche.

Mme GUY-DUBOIS

Nous travaillons bien avec cette structure, et en très bonne intelligence. Elle est tout à fait adaptée aux parents ayant des horaires décalés. La crèche Saint-Jacques est également spécifique aux parents étudiants. Je n'ai pas oublié votre point : vous aurez cette communication.

DELIBERATION N° 105

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1114, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Maison des Bout' chou (14^e) pour la structure multi accueil Les Couleurs du Temps (14^e) d'un montant de 298 805 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

- **Projet de subvention 14 2014 1027**

Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Florimont le Château ouvrier dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 14eme arrondissement

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Je n'interviens pas pour vous présenter l'association Florimont, bien connue du 14^{ème} arrondissement en raison notamment de son implication dans le quartier Pernety, et que je tiens à remercier pour tout le travail que l'ensemble de l'équipe anime. Florimont présente son projet pour la seconde fois consécutive dans le cadre du dispositif « Ville, Vie, Vacances ». Il s'agit d'un dispositif de prévention destiné aux jeunes les plus en difficulté et issus, en priorité, des quartiers inscrits en Politique de la ville, qui ne partent pas en vacances.

Il s'agit donc, vous l'aurez compris Mesdames et Messieurs les élus, d'une subvention importante pour nous car à destination des jeunes de notre arrondissement, et plus particulièrement des jeunes qui n'ont pas la capacité de partir et sont souvent livrés à eux-mêmes en période de vacances scolaires, plus particulièrement l'été.

J'ajoute que ce dispositif mis en œuvre a pour objectif d'aller vers les plus jeunes, que nous ne touchons pas nécessairement lors d'actions plus classiques. C'est pourquoi je vous invite à voter, mes chers collègues, cette délibération pour ce beau projet en direction de nos jeunes de l'arrondissement.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 106

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPP 1027, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Florimont Le Château ouvrier d'un montant de 1 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Cédric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de la prévention, de la sécurité et de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

Vœux

V14 2014 03 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND, Pascal CHERKI et l'ensemble des élus socialistes, radicaux et apparentés du 14^e arrondissement relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2014/2015 dans le 14^e arrondissement

Mme PETIT

Je vais m'excuser mais je voulais faire une version légèrement modifiée du vœu, avec un petit ajout de pure forme. Je vous le fait passer et nous le voterons sur proposition d'amendement.

Mme BERTRAND

Ce vœu est donc relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2014/2015 dans le 14^e arrondissement.

« Considérant que la jeunesse et l'éducation sont des priorités nationales, et que les décisions d'ouverture de classes relèvent d'une prérogative de l'Etat.

Considérant que la mairie de Paris et celle du 14^{ème} se mobilisent fortement pour favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants, et développe un budget d'investissement important pour améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les locaux scolaires.

Considérant que, à la rentrée scolaire 2014, sur les 36 écoles maternelles et élémentaires du 14^{ème} arrondissement : 5 ont un effectif atteignant ou dépassant le seuil d'ouverture fixé par l'Education Nationale et que 8 sont en zone de Contrat Urbain de Cohésion sociale et donc, par là même, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Considérant qu'un effectif contrôlé et raisonnable d'enfants par classe est un facteur important pour la réussite scolaire, en particulier dans des classes où se met en place le socle commun de connaissances et de compétences de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Considérant que, dans chaque classe, les enseignants doivent être immédiatement remplacés en cas d'absence afin que soit respecté le principe de continuité du service public et que les enfants puissent bénéficier de conditions optimales de scolarisation.

Considérant que d'importants dysfonctionnements ont été constatés tout au long de cette année scolaire, et que les effectifs de la brigade de remplacement prévus par le Ministère de l'Education s'avèrent manifestement insuffisants.

Considérant que des projets ambitieux de construction de logements sont prévus dans le 14^{ème} (Porte d'Orléans, quartier Broussais et quartier Saint Vincent de Paul) dans les mois et années à venir.

Considérant que le Conseil départemental de l'Education nationale doit se réunir le 18 juin prochain pour décider de la carte scolaire de la rentrée 2014/2015.

Les élus socialistes, radicaux apparentés du 14^{ème} arrondissement souhaitent réaffirmer par ce vœu, en début de mandature, leur engagement dans la réussite des enfants du 14^{ème} arrondissement et demandent :

- Que la maire de Paris intervienne auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'ouverture de quatre classes à la rentrée 2014 :

- *Ecole élémentaire Hippolyte MAINDRON*
- *Ecole élémentaire du square Alain FOURNIER*
- *Ecole élémentaire du 20 rue Antoine CHANTIN*
- *Ecole élémentaire DELAMBRE*

- *Qu'une programmation dans les années à venir soit étudiée pour des ouvertures ultérieures de classes répondant aux besoins des nouveaux habitants appelés à résider dans notre arrondissement ;*
- *Que les enseignants soient immédiatement remplacés en cas d'absences, en prévoyant notamment un renforcement de la brigade de remplacement ;*
- *Que les seuils actuels fixés par l'Etat ne dépassant pas 30 élèves par classe et 25 élèves dans les classes en secteur Politique de la ville soient respectés. »*

Mme PETIT

Nous avons souhaité, après un premier travail de discussion avec les directrices et directeurs d'école, les remontées des parents d'élèves et la connaissance de nous avons des effectifs chargés dans certaines écoles, travailler avant le conseil départemental de l'Education nationale qui se tiendra le 18 juin. Nous accompagnerons les parents et les directeurs d'école au pied du CDEN pour les soutenir dans leurs demandes d'avoir un certain nombre d'ouvertures de classes sur le 14^{ème} arrondissement. Les quatre écoles citées dépassent le seuil et nous demandons pour elles un regard bienveillant de la part de l'Education nationale. Nous tenons à le réaffirmer et à dresser le tableau des besoins pour la prochaine rentrée 2014/2015 pour ce service qui est plus qu'important et plus que nécessaire.

Nous avons également tenu dans le vœu à souligner que beaucoup d'écoles avaient connu des problèmes de remplacement au cours de l'année scolaire. Cette brigade de remplacement prévue par l'Education nationale doit être renforcée et ne pas servir de variables d'ajustement pour des ouvertures de classe ici ou là. Sa fonction en soi, et donc le nombre d'enseignants mis à disposition pour remplacer dans les classes, doit être renforcée et réservée pour cette fonction.

Nous rappelons que les seuils de l'Education nationale sont peut-être satisfaisants pour des écoles en quartiers prioritaires, mais que le seuil de trente élèves par classe, lorsque le quartier n'est pas classé zone prioritaire, est bien suffisant pour les enfants et pour les enseignements.

Le CDEN se tenant le 18 juin, il me semblait important d'émettre ce vœu dont le groupe est à l'initiative. J'espère que nous pourrions être le plus nombreux possible à porter ces demandes de fond avec des tendances lourdes pour certaines écoles de certains quartiers en matière d'effectifs.

M. CHERKI

Pour avoir été quelques années auparavant brièvement adjoint au maire en charge des affaires scolaires de la Ville de Paris, et avoir eu à travailler sur deux cartes scolaires alors qu'une majorité était au pouvoir dans un contexte de suppressions de postes à Paris, je sais ce qu'est une gestion de pénurie. Je voudrais dire aux membres du CDEN que ce vœu est bienvenu Madame la Maire. Nous avons raison de le faire. Je pense qu'il y a besoin d'alerter l'Education nationale sur la situation actuellement manifestement déraisonnable de la part de l'Académie sur les allocations de postes à Paris.

Je m'explique. 60 000 postes ont été annoncé dans la mandature. Il s'agit d'un effort sans précédent. Une grande partie de ces postes serviront à réparer les dégâts de dix ans de gestion de l'Education nationale par les précédents gouvernements qui avaient opéré une saignée très importante. Il existe également la volonté de la part des pouvoirs publics, qui est heureuse, de développer des dispositifs comme avoir plus de maîtres que de classes, pour permettre des projets pédagogiques innovants, notamment dans les écoles situées en zone ZUS ou Politique de la ville - puisque l'Education nationale a accepté de le prendre en Politique de la ville - et de permettre une réelle scolarisation des enfants de deux et trois ans quand leur intérêt le commande.

C'est normal et tout à fait compréhensible : un effort particulier doit être fait, et a été fait jusqu'à présent, à la fois pour permettre de remettre en place une véritable formation des enseignants dans le cadre des écoles du professorat. Une des mesures les plus folles qui avait été prise durant ces dernières années avait été de supprimer purement et simplement la formation initiale des enseignements, en considérant que le métier d'enseignant n'en était pas un ou pouvait s'apprendre sur le tas, alors que la tradition de l'enseignement public en France a toujours connu un système de

formation initiale avec l'Ecole normale puis ensuite l'UFM. Ce dispositif a absorbé une grande partie des postes, ce qui est normal.

Le deuxième élément est l'effort fait pour les Académies sous dotées et qui concentraient un certain nombre de difficultés scolaires, notamment les Académies de Créteil, du Nord ou de Picardie. Il est tout à fait normal que l'effort principal soit porté là-bas. Mais - je dis mais - dix postes, car telle est la dotation prévue par l'Académie de Paris pour tout Paris, n'est pas un chiffre raisonnable. Je pense qu'il y a là un sujet et un problème. L'Académie de Paris s'est trompée dans ses évaluations d'effectifs. Il n'est pas possible avec dix postes, comme l'a très bien dit Madame la maire, de gérer à la fois la brigade de remplacement alors que nous avons connu une hausse de l'absentéisme très importante l'année précédente en raisons notamment de causes passagères - de nombreux professeurs en arrêt maladie ou partis en congés formation, après demande de la part des enseignants de remettre de la formation continue dans leur cursus, qu'il était normal pour l'Education nationale de satisfaire - sauf que la brigade de remplacement n'avait pas été calibrée.

Nous avons actuellement une brigade de remplacement de dix postes pour à la fois assurer la brigade, les mesures dites de cartes scolaires d'ouverture et de fermeture - quatre seront réclamées pour le seul 14^{ème} arrondissement - et aussi les dispositifs de type plus de maîtres que de classes qui doivent se perpétuer. La scolarisation des enfants de moins de trois ans doit également continuer. Il y a également besoin d'un effort spécial pour les élèves en difficulté dans les efforts de remédiation qui ne peuvent pas se faire uniquement dans les dispositifs de soutien prévus les midis.

N'avoir que dix postes n'est pas raisonnable. En l'état actuel, si le Ministère ne redonne pas l'Académie de Paris, je ne vois pas comment le CDEN pourrait ne pas voter contre la proposition de carte scolaire présentée par le ministre de l'Education nationale. J'appelle comme Madame la maire l'ensemble de nos collègues à le voter à l'unanimité. Il s'agit d'un vœu d'interpellation. La Maire de Paris a écrit au ministre de l'Education nationale pour demander qu'un effort supplémentaire de postes soit fait. Paris n'a pas besoin de 200 à 300 postes, mais il n'est pas possible de faire une rentrée correcte avec dix postes, avec tous les enjeux et les objectifs fixés par le ministère de l'Education nationale lui-même, que nous approuvons. Il faut y mettre les moyens conséquents. Je rappelle que dix postes correspondent à 0,016 % de l'ensemble des postes prévus dans le quinquennat. Un effort supplémentaire du gouvernement ne mettra pas la France à genoux. Il s'agit d'une question de bon sens et de gestion non bureaucratique de l'Education nationale.

M. LETISSIER

Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit par Monsieur CHERKI et je voudrais au nom du groupe écologiste apporter tout notre soutien à ce vœu. Je pense que la mairie d'arrondissement est totalement dans son rôle à quelques jours, comme vous l'avez rappelé, de la tenue du conseil départemental de l'Education nationale.

Je voudrais en profiter pour rappeler qu'il est d'autant plus important d'avoir des ouvertures de classe qui permettent un nombre d'élèves par classe raisonnable ou dans les seuils légaux, car nous savons très bien que les inégalités sociales face à la réussite scolaire se creusent dès l'école primaire. Il est très important de mettre nos enfants dans les meilleures conditions à un âge très jeune. Il est ultérieurement beaucoup plus difficile de rattraper les insuffisances de ce point de vue qui peuvent arriver. Nous soutenons donc évidemment totalement ce vœu.

M. FERTIER

Cette situation nous préoccupe tous, quelles que soient nos étiquettes. Vous l'avez anticipé : sur ce vœu, nous souscrivons totalement aux termes mêmes de ce vœu. Je crains que vos services ne soient contraints de modifier la dernière version, et notamment les paragraphes en jaune. Nous souhaiterions, en ce qui concerne les groupes UMP et apparentés, être associés à ce vœu, et qu'il soit fait mention que le groupe s'associe à son dépôt.

Une étape importante aura lieu ce 18 juin. Le Conseil de Paris le précède. Serait-il possible de faire le point lors du prochain Conseil d'arrondissement sur les évolutions, les avancées positives qui auraient pu se produire depuis en raison de ce vœu et d'autres contacts que vous pourriez nouer à d'autres niveaux ? Je vous remercie.

Mme CARRERE-GEE

Je voterai évidemment ce vœu. Une remarque toutefois : j'ose espérer que ce vœu n'est que la mise en scène politique d'une action engagée depuis longtemps et que les décisions sont déjà prises. S'il s'agit d'une mise en scène politique, nous y participerons bien volontiers parce qu'il s'agit de l'intérêt général. Sachant que le conseil départemental se réunit dans huit jours, y compris non-ouvrables, j'espère que vous avez déjà à cette date convaincu le ministère de l'Education nationale d'agir, et j'espère que vos demandes de place concernant les ouvertures de classe sont anciennes et que vous pouvez déjà produire des demandes de Madame HIDALGO, de Monsieur CHERKI, des adjointes en charge des affaires scolaires. Quoiqu'il en soit, je voterai ce vœu.

J'avais juste une interrogation, qui explique pourquoi je pense que les décisions sont peut-être déjà prises - dans ce cas, je m'en félicite. Nous parlons de cinq écoles qui, à la rentrée, voient leurs effectifs atteindre ou dépasser le seuil d'ouverture. Vous demandez quatre ouvertures de classe. Je suppose qu'il s'agit de ces écoles. Si tel est le cas, quelle est la cinquième pour laquelle vous ne demandez pas d'ouverture de classe alors qu'elle dépasse les effectifs ?

Mme CHEVALIER

Le groupe Front de gauche votera évidemment le vœu, qui est le bienvenu. Il est à noter tout de même qu'après des années de suppressions massives de postes dans l'Education nationale, le pays renouerait avec un investissement important. Le Président Hollande s'est en effet engagé à créer 60.000 postes en cinq ans, ce qui paraît positif pour réparer les dommages causés depuis plusieurs années par le précédent gouvernement qui, rappelons-le tout de même, était de 80.000 postes supprimés entre 2007 et 2012. Il est important de promouvoir une politique ambitieuse pour l'école.

De très nombreux postes de remplaçants ont également été supprimés entre 2009 et 2012. À l'opposé, comme l'a fait remarquer Monsieur CHERKI, Paris, qui est traditionnellement bien doté, n'afficherait que dix postes supplémentaires pour les écoles maternelles et primaires pour la prochaine rentrée, ce qui est très peu. Les élus communistes et Front de gauche remarquent des difficultés concentrées plus particulièrement dans les zones de Contrat Urbain de Cohésion Sociale de notre arrondissement. Il est évidemment souhaitable d'ouvrir au moins ces quatre classes réglementaires. Conscients de l'importance que, dans chaque classe, les enseignements soient rapidement remplacés afin que soit respectée la continuité du service public, si possible sans recours massif au personnel contractuel qui ne favorise pas les équipes pédagogiques et fragilise le personnel remplaçant. Nous soutenons donc ce vœu et espérons que la Maire de Paris intervienne auprès de l'Education nationale très rapidement puisque le Conseil départemental est dans huit jours.

Mme POLSKI

Je serais rapide car beaucoup d'interventions ont été faites. Je souhaitais rappeler que nous avons déjà eu un engagement dans ce sens avec le maire précédemment. Nous avons déjà fait des demandes similaires au précédent point CDEN du début d'année 2014, à l'exception d'une école où apparemment les effectifs ont été confirmés. Nous avons aussi multiplié les alertes : ils ne pourront pas dire qu'ils découvrent la situation sur la question des remplacements. Je pense que nous sommes dans une situation assez critique, en particulier sur le volet des remplacements. Les créations des dix postes ne doivent pas nuire à ce volant : le fait que certains enfants n'ont pas cours durant deux à trois semaines est un vrai sujet. Il faut qu'ils puissent renflouer la brigade de remplacements qui avaient été mise en place précédemment et mise totalement à sec : cette action prend du temps, mais il faut tout de même le faire. En même temps, il faut continuer à ouvrir des classes où il y a des besoins. Je pense que c'est extrêmement nécessaire. Il faut saluer la continuité dans l'engagement de la nouvelle maire et l'ancien maire.

Mme PETIT

Nous ne sommes absolument pas dans la mise en scène d'une décision favorable annoncée ou non. Aujourd'hui, nous sommes sûrs que dix postes sont ouverts sur Paris, et qu'en cas de réponse positive, le 14^e arrondissement préempterait 45 % des postes attribués sur la Ville de Paris. Il est absolument illusoire de croire que ce serait fait, puisque ces dix postes, comme il a été rappelé, concernent les ouvertures de classe maternelle et primaire pour tout Paris, ainsi que la dotation de la

brigade de remplacement. Il ne s'agit pas du tout d'un peu d'esbroufe et de théâtre pour dire que, nous, vaillants Conseil d'arrondissement et élus, nous nous sommes battus et par effet de baguette magique, nous avons obtenu : il s'agit véritablement d'une demande de fonds pour un service public d'Etat qui est très important. Nous n'allons pas refaire le débat et redonner les arguments évoqués. Il est vrai qu'il s'agit de la deuxième année consécutive où l'Académie de Paris a des dotations positives, alors qu'elle avait connu une décennie de dotations négatives. La tendance est à la stabilisation, voire la baisse des effectifs des élèves du 14^{ème} arrondissement. De fortes tensions sont tout de même constatables au niveau de certaines écoles. La tendance du ministère est toujours de dire que, là où les augmentations sont perceptibles, ils font attention mais ne veulent pas immédiatement répondre positivement par une ouverture. Là où les chiffres baissent, ils procèdent à des fermetures ailleurs.

Nous ne voulons pas mener le combat et les discussions ainsi : nous comptons sur notre mobilisation d'élus du 14^{ème} arrondissement. Interpellons au niveau parisien pour, durant cette rentrée, répondre aux besoins véritables de la vie de nos écoles du 14^{ème} arrondissement. Je crois qu'il s'agit d'un message très important adressé aux parents d'élèves et aux enseignants, en particulier avec une unanimité. De même, la politique de la ville ne sert pas à se faire plaisir : lors de notre dernier Conseil, nous avons demandé un maintien du périmètre pour dire que si les périmètres baissent, nous battons. Si les premières cartes qui sortent du ministère de la ville font état d'une réduction du périmètre, nous serons présents, comme lorsque nous avons répondu présents avec Monsieur LEROY et Monsieur FILLON en tant que premier ministre.

Mme BERTRAND

Nous avons choisi de mettre une hiérarchie entre les écoles en fonction du dépassement du seuil. Il s'agit de la raison pour laquelle nous en avons mis quatre. Nous avons déjà envoyé trois courriers depuis le début de la mandature. Nous avons rencontré le DASEN. Nous avons fait ce vœu. Nous avons rencontré les directeurs d'école. Une véritable mobilisation, qui n'est pas de façade, de l'ensemble des élus sur ce point se fait jour.

Je souhaite préciser un point : lorsque sont évoquées les suppressions de postes d'enseignants, je veux vous rappeler que 154.700 postes ont été supprimés entre 2002 et 2011. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N ° 107

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND, Pascal CHERKI et l'ensemble des élus socialistes, radicaux et apparentés du 14^e arrondissement relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2014/2015 dans le 14^e arrondissement

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant que la jeunesse et l'éducation sont des priorités nationales et que les décisions d'ouverture de classes relèvent d'une prérogative de l'Etat,

Considérant que la mairie de Paris et celle du 14^e arrondissement se mobilisent fortement pour favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et développent un budget d'investissement important pour améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les locaux scolaires,

Considérant que, à la rentrée scolaire 2014, sur les 36 écoles maternelles et élémentaires du 14^{ème} arrondissement : 5 ont un effectif atteignant ou dépassant le seuil d'ouverture fixé par l'Education Nationale et que 8 sont dans le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion sociale et donc, par là même, doivent faire l'objet d'une attention particulière,

Considérant qu'un effectif contrôlé et raisonnable d'enfants par classe est un facteur important pour la réussite scolaire en particulier dans des classes où se met en place le socle commun de connaissances et de compétences de la lecture, de l'écriture et du calcul,

Considérant que, dans chaque classe, les enseignants doivent être immédiatement remplacés en cas d'absence afin que soit respecté le principe de continuité du service public et que les enfants puissent bénéficier de conditions optimales de scolarisation.

Considérant que d'importants dysfonctionnements ont été constatés tout au long de cette année scolaire et que les effectifs de la brigade de remplaçants prévus par le Ministère de l'Education Nationale s'avèrent manifestement insuffisants,

Considérant que des projets ambitieux de construction de logements sont prévus dans le 14^{ème} (Porte d'Orléans, quartier Broussais et quartier Saint Vincent de Paul) dans les mois et années à venir.

Considérant que le Conseil Départemental de l'Education Nationale doit se réunir le 18 juin prochain pour décider de la carte scolaire de la rentrée 2014/2015,

Les élus socialistes, radicaux et apparentés du 14^e arrondissement souhaitent réaffirmer par ce vœu, en début de mandature, leur engagement pour la réussite des enfants du 14^{ème} arrondissement et demandent :

- **Que la maire de Paris intervienne auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'ouverture de quatre classes à la rentrée 2014:**

- **Ecole élémentaire Hippolyte MAINDRON**
- **Ecole élémentaire du square Alain FOURNIER**
- **Ecole élémentaire du 20 rue Antoine CHANTIN**
- **Ecole élémentaire DELAMBRE**

- **Qu'une programmation dans les années à venir soit étudiée pour des ouvertures ultérieures de classes répondant aux besoins des nouveaux habitants appelés à résider dans notre arrondissement**

- **Que les enseignants soient immédiatement remplacés en cas d'absence en prévoyant notamment un renforcement de la brigade de remplaçants**

- **Que les seuils actuels fixés par l'Etat ne dépassant pas 30 élèves par classe et 25 élèves dans les classes en secteur Politique de la Ville soient respectés.**

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	30	dont	1	pouvoir
Pour :	30	dont	1	pouvoir
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

Mme PETIT

Je vous remercie pour cette unanimité que je ne manquerai pas de souligner au Conseil de Paris et auprès du ministre de l'Education nationale.

V14 2014 04 Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux besoins d'aménagements RATP sur la ligne B du RER

Mme PETIT

J'ai déjà interpellé le Président de la RATP. Nous souhaitons appuyer encore davantage notre vigilance et notre alerte vis-à-vis de lui concernant deux incidents : deux accidents ont eu lieu à la station Cité universitaire de la ligne B du RER, dont un mortel. Des riverains et des habitants du 14^{ème} arrondissement riverains de la station de la gare Denfert-Rochereau souffrent un peu de la réalisation d'un quai supplémentaire à la station de la gare. J'ai vu Monsieur MONGIN quelques mois auparavant : je l'ai de nouveau vu et lui ai adressé un courrier à propos des équipes qui localement n'étaient pas très attentives aux bons déroulements de travaux dans un endroit très contraint et la nuit compris. La RATP n'a toujours pas rassuré les riverains à ce jour quant à la construction d'un aménagement de mur sonore entre la résidence de la rue JEAN-MINJOZ et le nouveau quai qui est quasiment collé aux fenêtres des habitants.

« Considérant que la Ville de Paris, en tant que collectivité participe à auteur 375 Millions d'euros au financement du STIF, et de la RATP, afin de diversifier et améliorer l'offre de transport et l'accueil des usagers.

Considérant que deux accidents voyageurs, dont un mortel, sont intervenus récemment à la station Cité Universitaire, en raison d'une forte affluence sur les quais et d'un manque flagrant d'aménagement pour gérer les flux de voyageurs.

Considérant les demandes récurrentes des riverains pour la création d'une passerelle qui pourrait permettre à la fois le désengorgement de la station et le désenclavement du quartier à proximité immédiate du Parc Montsouris.

Considérant que la RATP est actuellement en train de créer un 3^e quai à Denfert-Rochereau en dehors de toute concertation véritable avec les riverains et tenir compte des nuisances sonores qu'elles engendrent. Considérant qu'avec ce 3^e quai il n'a été proposé aucun mur antibruit pour les riverains.

Sur proposition de Carine Petit et des élu-E-s de la Majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande que la Maire de Paris intervienne conjointement avec le Président du STIF auprès du Président de la RATP pour que :

- ***d'une part les travaux de chantier du 3^e quai à la station Denfert-Rochereau se fassent dans le respect du voisinage en limitant drastiquement les nuisances jusqu'au terme du chantier, et pour que ces travaux intègrent un volet paysager de qualité, décidé en concertation étroite avec les riverains.***

Ce vœu du groupe de la majorité municipale fait suite à ce contexte lourd de la RATP et de la ligne B du RER : il s'agit d'une réponse donnée après mon intervention auprès du président de la RATP qui avait répondu, de façon peu satisfaisante, qu'il n'était pas possible de faire mieux et qu'il ne pouvait rien faire. Je pensais qu'il était bénéfique que nous passions à l'étape supérieure, même si je lui ai déjà répondu que sa réponse n'était pas très sérieuse.

M. LIEBAULT

Un peu d'histoire est utile. Déjà lors de l'aménagement de la ZAC Montsouris, la société d'aménagement Denfert-Montsouris, filiale de la RAPT, annonçait au début des années 2000 que bientôt un nouvel accès à la station Cité universitaire du RER accueillerait les voyageurs dans l'avenue Reille à l'aide d'une galerie traversant le parc Montsouris et rejoignant le quai de la station. C'était au début des années 2000. Nous sommes en 2014.

La Préfecture de Paris avait alors refusé le permis de construire, en considérant que le projet était situé en zone classée et zone naturelle au vu du POS de l'époque. Pourtant, je ne sais pas si chacun visualise la situation du parc Montsouris : la passerelle devait emprunter le pont qui est déjà existant et qui ne met pas en valeur le quartier. De plus, le parc Montsouris avait déjà été aménagé par l'ingénieur Alphand au milieu du XIXème siècle à une époque où les deux lignes de chemin de fer, qui traversent toujours le parc, existaient bien, si bien que le train fait partie intégrante du parc depuis l'origine. Rien ne s'oppose donc à la mise en œuvre d'un projet, réaffirmé maintes et maintes fois et jamais réalisé par les différentes majorités. Il permettrait de limiter l'afflux de voyageurs aux portillons situés au Sud de la station actuellement, dont la proximité avec le quai a montré récemment sa dangerosité. Il permettrait également aux habitants de la ZAC Alésia Montsouris et du reste du quartier d'accéder plus facilement au RER alors que non d'entre eux en subissent aujourd'hui davantage les nuisances sonores et vibratoires. Je pense aux habitants de la ZAC Alésia Montsouris.

Nous nous félicitons donc de la volonté de Madame la Maire de prendre réellement au sérieux cette exigence, comme il est possible de le constater dans le vœu. C'est pour cette raison que nous sommes associés au projet de vœu de la majorité qui prend en compte les demandes récurrentes des riverains pour la mise en place de cette passerelle. Nous demandons de la même façon à Denfert-Rochereau l'aménagement d'un mur anti-bruit, une concertation large avec les riverains, etc. Nous nous associons pleinement à ce vœu.

M. FERTIER

Je vous remercie pour la présentation de ce vœu, qui est la preuve que sur un certain nombre de points, nous convergions : je m'en félicite. Nous votons bien évidemment en faveur de ce vœu. Pour autant, pardonnez-moi, je préférerais l'original à la copie. Je m'expliquerai ensuite. J'ajouterais que ce vœu, je le regrette, est la preuve de l'impéritie de la région Ile-de-France, plus particulièrement le STIF, et de la Mairie de Paris depuis de trop nombreuses années dans ses relations avec la RATP, plus particulièrement sur le tronçon de la ligne B du RER.

En ce qui concerne tout d'abord la question de l'aménagement d'un terminus provisoire de secours à Denfert-Rochereau, puisqu'il s'agit de la terminologie exacte employée par la RATP, je ferais deux remarques. Il est regrettable de constater qu'en réalité, il n'y a pas eu de véritable concertation avec les riverains. Cela ressort de votre vœu : une consultation publique a eu lieu, mais elle était tellement confidentielle que presque aucun riverain n'y a répondu. La deuxième remarque note qu'il est tout de même étonnant pour un projet de cette envergure, s'élevant de mémoire à 7 millions d'euros, que la RATP n'ait même pas imaginé de construire un mur anti-bruit alors que ce quai provisoire de secours est aménagé au pied même d'immeubles d'habitation. Nous voyons bien que la gestion de ce dossier par la RATP témoigne d'un certain désordre, ou en tout cas un certain mépris à l'égard de l'environnement immédiat en ce qui concerne ces aménagements qui sont importants et impactants pour la population riveraine. D'autant plus que nous pouvons comprendre les craintes de la population, au regard du nombre d'incidents d'exploitation qui ont lieu sur cette ligne. Je crains que le quai provisoire ne devienne un passage obligé très rapidement.

J'approuve donc véritablement l'adoption de ce vœu en ce qui concerne une défense active et musclée auprès de la RATP pour la construction d'un mur anti-bruit. Que la RAPT prenne ses responsabilités dans la gestion de ce dossier.

Sur la question de l'accès Nord supplémentaire à la station Cité universitaire : les mêmes causes produisent les mêmes effets. La RATP à un moment fut l'acteur principal de l'aménagement de la ZAC Montsouris, comme cela fut rappelé. Un engagement par la Ville de Paris et la RATP avait été pris en 1995 pour aménager cet accès supplémentaire au Nord de la station Cité Universitaire. Depuis, l'initiative en 2004/2005 de Monsieur BAUPIN, qui était à l'époque adjoint au Maire des transports et de la circulation et qui avait réussi à obtenir de la part de la RATP l'examen d'un nouveau dossier, notamment pour une passerelle non-couverte, fait figure d'exception. La passerelle qui avait été retoquée par la préfecture à l'origine était couverte. Depuis cette époque, en dépit d'un vœu adopté à l'unanimité en mars 2011 ici même dans ce Conseil d'arrondissement, en dépit de lettres cosignées par nos deux députés, Monsieur BAUPIN et Monsieur CHERKI, la RATP ne daigne pas répondre et considère qu'elle est en terrain conquis et qu'elle fait ce qu'elle a à faire, ou qu'elle fait plutôt ce qu'elle n'a pas à faire : elle ne fait pas ce qu'elle devrait faire.

Donc, pour me résumer : je demande à ce que toute initiative soit prise pour que la Ville de Paris ne soit pas seulement un contributeur majeur, comme vous l'avez souligné dans votre vœu, mais un acteur majeur dans ce dossier, et que nous puissions reprendre la main politique de ce dossier à l'égard de la RATP pour qu'elle prenne enfin ses responsabilités.

J'avance uniquement sur la présentation du vœu suivant par une précision. Le vœu suivant concerne plus spécifiquement d'un accès supplémentaire au Nord de la Cité Universitaire. Votre vœu précise ou demande que toute mesure soit prise pour des aménagements en ce qui concerne la sécurité. Je crains qu'avec un libellé qui s'explique compte tenu de l'actualité - vous avez rappelé les deux accidents, dont un mortel récemment - la RATP ne saisisse aussi l'occasion pour expliquer qu'ils reverront un petit peu l'entrée et l'accès Sud du RER, pour dire que l'accès Nord ne se justifie pas en matière de sécurité, alors que ce point est soulevé depuis de très nombreuses années.

Mme CARRERE-GEE

Dans le même esprit que les propos de M. FERTIER, je suis très déçue par le caractère à la fois peu précis, donc peu ambitieux et très mou, de ce vœu, ce alors que le 5 décembre 2011 nous avons tous voté un vœu qui était beaucoup plus ferme, dont nous aimerions d'ailleurs connaître les résultats. Je me permets de citer quelques paragraphes qui montrent que vous vous engagez énormément politiquement :

« Depuis l'inauguration de la ZAC en 2002 jusqu'à aujourd'hui, de très nombreuses démarches ont été entreprises par le collectif Montsouris, le conseil de quartier, Pierre CASTAGNOU, Serge BLISKO, pour demander que de nouvelles études pour un nouveau projet soit réalisées. En septembre de cette année, le Collectif Montsouris, très impliqué dans la vie de ce quartier, a relancé la ministre Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui indique que le Préfet de région Ile-de-France est chargé d'étudier ce dossier en lien avec les collectivités territoriales.

Dans les faits, il n'en est rien. Aussi, Pascal CHERKI, Etienne MERCIER, etc. sollicitent à nouveau l'intervention du Maire de Paris auprès de la RATP pour que le projet de création d'un accès Nord au RER B à la station Cité Universitaire soit enfin programmé. ».

Il n'y a pas de mal à se répéter. Je trouve que nous avons déjà assez de mal à avancer sur ce dossier. Si, en complément, nous affaiblissons le discours, je pense que nous avons peu de chances de succès. Je proposerais de faire un amendement et de reprendre des termes que nous avons adoptés en 2011 parce que les termes comme « *des aménagements à la station Cité universitaire pour éviter les accidents* » ne suffisent pas et ne sont pas assez précis. Nous avons voté un très bon vœu en 2011. Reprenons-en les termes.

Nous vous serions gré si vous pouviez nous tenir au courant de ce qui a été entrepris depuis le vote de ce vœu le 5 décembre 2011.

Mme BLAUDEL

Les différentes interventions qui ont été faites depuis une dizaine de minutes montrent que ce vœu fait référence à une problématique de quartier qui, effectivement, traîne depuis plus de dix ans. Je voudrais revenir sur le contexte général de ce quartier car c'est important, également pour montrer

que la ville n'est pas vraiment en responsabilité directe sur ce sujet, ce qui fait toute la difficulté pour trouver une solution. La ZAC Alésia Montsouris a été évoquée par M. LIEBAULT. Pour rappel pour ceux qui ne connaîtraient pas son histoire, cette ZAC a été construite sur d'anciens entrepôts qui appartenaient à la RATP. À l'époque, la RATP a déménagé ces entrepôts pour faire une juteuse opération immobilière. Elle a créé par l'intermédiaire de ses filiales une société d'aménagement : la SADM pour Société d'Aménagement Denfert-Montsouris, elle-même filiale de la SEDP, elle-même filiale de la RATP. A l'époque, l'objectif est de construire au maximum sur cette parcelle. Des permis sont délivrés avant 2001 : je tiens à le préciser car le projet après 2001 a changé de manière assez cynique, puisque les logements les plus sociaux sont construits en bordure de voie ferrée du RER B avec tous les problèmes que cela pose. En 2001, le Maire Pierre CASTAGNOU a pu faire évoluer le projet puisque nous avons eu moins de logements construits au profit d'un jardin, mais subsistaient tout de même les bâtiments qui avaient déjà été construits en bordure de voie ferrée.

La ville s'est retrouvée dans une situation très compliquée, avec des locataires de logements sociaux qui subissaient fortement le bruit. A l'initiative de René DUTREY, maire adjoint écologiste, une série de vœux a permis de débloquer un budget important pour réaliser une étude acoustique et vibratoire pour mesurer le bruit aérien lié aux trains et aussi vibratoires lié au passage des trains. Nous avons pu alors avec cette étude nous tourner vers la RATP qui n'est pas très encline à répondre aux demandes de la ville, et obtenir un certain nombre de choses comme le changement des rails qui faisaient beaucoup de bruit au passage des trains et le déplacement d'une rame de RER B qui restait stationnée toute la journée sous les fenêtres des riverains.

Ce fut une première évolution par rapport à la RATP, mais il est dommage de constater qu'aujourd'hui un décalage de ces nuisances sonores vers René Coty. Madame la Maire est déjà intervenue pour ces raisons. Nous regrettons aujourd'hui qu'il n'y ait pas eu plus de concertation alors que nous avons un historique sur le site. Nous nous rejoignons sur ces points-là. J'imagine que nos interventions auront un impact. Je tiens à profiter de la discussion pour vous dire ici, en tant qu'adjointe à la Maire de Paris, je travaillerai dans les mois qui viennent à un plan bruit lié aux infrastructures routière et ferroviaire. Le cas échéant, si nécessaire, je proposerai à Carine que nous ayons d'autres actions dans ce cadre.

Le premier sujet concernait le bruit dans le cadre de la ZAC Alésia-Montsouris. Le deuxième sujet concerne la passerelle. Monsieur FERTIER disait que, quelle que soit les étiquettes politiques, le sujet nous préoccupe tous. Cette passerelle a fait couler beaucoup d'encre. Elle a même été très bien mise en avant dans certains programmes politiques. Pour revenir sur les responsabilités de chacun, la passerelle était un beau projet dans les plaquettes de la SADM à l'époque où ils ont voulu vendre cette ZAC, sans s'être posé la question de la faisabilité.

Très rapidement, la SADM s'est heurtée à la question des monuments historiques. Le parc Montsouris est classé à la liste complémentaire des monuments historiques. Il n'a donc pas été possible de réaliser la passerelle. Vous demandez dans votre vœu quelles ont été nos actions ; je pense que nous les connaissons autant l'un que l'autre. La ville a essayé de pallier à ce problème, puisqu'il était nécessaire de permettre aux nouveaux habitants de la ZAC Alésia Montsouris d'accéder à la RER B. Pour ce faire, une porte a été créée dans la clôture Nord du Parc Montsouris, ce qui permet d'accéder au RER dans les horaires d'ouverture du parc, ce qui ne résout pas tout. Les travaux René Coty posent question aujourd'hui, même si un certain nombre d'habitants de la ZAC Alésia Montsouris peuvent avoir accès au RER B côté Denfert-Rochereau. Nous pouvons regretter le manque de concertation mais une réponse a été apportée aux besoins des habitants. Comme vous l'avez dit Monsieur FERTIER, énormément d'interventions ont été faites pour que cette passerelle se réalise : nos éminents députés du 14^{ème} arrondissement sont intervenus conjointement.

Aujourd'hui, la situation est bloquée car il manque une étude supplémentaire. Les monuments historiques seraient prêts à accepter la passerelle à condition qu'elle ne soit pas couverte. Il est besoin de faire pression sur la RATP de ce point de vue. Je voudrais suggérer un moyen de pression à notre Conseil. Le groupe écologiste retient depuis des années la délibération de clôture de la ZAC pour conserver l'interlocuteur de la SADM. Si la ZAC est fermée, nous n'avons plus d'interlocuteurs pour les problématiques de bruit et de passerelle : j'appelle votre vigilance à ce sujet car il a été plusieurs fois demandé à l'ordre du jour de la retirer. Pour terminer, comme vous l'avez dit, nous avons tous les mêmes préoccupations sur ces sujets. Madame la Maire va vous y inviter : il serait plus

intéressant que notre Conseil se prononce à l'unanimité sur ce vœu pour lui donner d'autant plus de force pour les démarches qui seront effectuées dans les semaines qui viennent.

Mme PETIT

La passerelle faisait un bel effet sur plusieurs programmes municipaux lors de la dernière campagne électorale, sauf dans celui porté au premier tour par la liste du parti socialiste, du parti radical de gauche et du parti communiste. Nous avons pensé qu'il ne fallait pas s'engager de nouveau sur un projet qui ne relevait pas de notre compétence et de jouer à l'esbroufe devant les habitants du quartier que j'avais reçus. L'avenue du Général Leclerc est désormais de notre compétence car la Préfecture de police est d'accord pour lancer les projets. Nous n'avions pas voulu nous engager sur une responsabilité qui ne nous appartenait pas concernant la question particulière de la passerelle.

Nous ne faisons pas une question de principe de la demander dans un vœu. Il nous paraissait plus intéressant à cette étape, tenant compte des réponses vraiment insatisfaisantes de Monsieur Mongin, Président de la RATP, de globaliser les soucis et les problèmes sur les grandes stations du RER B qui traversaient notre arrondissement.

Je ne vais pas refaire des courriers comme l'ont fait tous mes prédécesseurs : j'ai beaucoup de respect pour les démarches qui ont été faites par Monsieur CASTAGNOU et Monsieur CHERKI et les députés de la circonscription pour attirer de nouveau l'attention de Monsieur MONGIN pour redemander de nouveau une passerelle. J'ai dit aux riverains et aux membres du collectif Montsouris que je ne ferai pas un courrier en attendant la réponse de la RATP. Il serait bénéfique de demander une vraie rencontre, pour un véritable dialogue de vérité, pour s'accorder sur une passerelle et les conditions. Madame BLAUDEL a rappelé les évolutions récentes sur la passerelle non-couverte, qui respecterait les différentes contraintes des ABF et des espaces verts. Il faudrait faire une vraie réunion avec la RATP, de discussion très franche qui dise oui ou non à la passerelle, pour sortir de ces débats. En revanche nous devons parler des autres aménagements utiles pour le quartier et pour ces stations, car des besoins sont exprimés : ces accidents, dont un mortel, le rappellent. Nous souhaitons globaliser notre demande et notre démarche par rapport à la RATP et au STIF aussi, qui n'est pas le seul. La demande Ville de Paris et STIF sera conjointe envers la RATP.

Pour reprendre les propos de Madame BLAUDEL sur une étude supplémentaire concernant l'acceptation d'une passerelle non-couverte, je propose que nous formulions le deuxième « considérant » de la façon suivante : « d'autre part, qu'une étude sur l'amélioration des accès piétons sur la station de la Cité universitaire et de la sécurité des usagers soit menée rapidement par la RATP » ce qui englobe la desserte et l'arrivée des voyageurs sur la station.

M. FERTIER

Il ne s'agit pas de refaire le débat. Il ne s'agit pas non plus de rebondir sur une évolution récente du dossier. J'ai souligné qu'il a été proposé en 2004-2005 l'étude d'une passerelle non-couverte. Je suppose que le dossier doit exister à la Mairie de Paris quelque part.

Mme PETIT

Nous votons sur le vœu tel quel : nous allons peut-être le soumettre au vote.

M. MERCIER

Je suis désolé car les interventions après la Maire ne se font pas, mais il ne s'agit pas d'une précision technique. Les propos de Monsieur FERTIER sur l'étude de 2004-2005 sont justes. Par rapport à ce que disait Madame BLAUDEL, un million de francs restait dans les crédits dans le cadre de la liquidation de la SADM. Monsieur FERTIER, avec le Collectif Montsouris, avait déjà posé la question : il s'agissait d'affecter ses crédits au financement de l'étude de cette passerelle, parce qu'il était hors de question que la Mairie de Paris finance cette étude, dont le montant devait s'élever à 200.000 euros. Nous sommes toujours dans cette histoire de liquidation de la SADM comme l'a précisé Mme BLAUDEL. Il est hors de question que les Parisiens financent cette étude, puisqu'elle est déjà financée.

Mme KOSCIUSCO-MORIZET

En ajout à ce que vous venez de dire, à ma connaissance la passerelle est même déjà financée. Les financements ont été inscrits côté RATP : la passerelle est financée. Vérifiez : des financements ont été inscrits à une époque sur cette passerelle. Toutes sortes de financement ont été inscrits ici où là dans les lignes budgétaires : il s'agit d'un problème de décision plus que de financement de la RATP.

Mme CARRERE-GEE

Il m'a semblé que vous proposiez un amendement : le vœu sera-t-il amendé ?

Mme PETIT

Nous votons l'amendement en premier.

Sur ce vote présenté par les groupes de la majorité municipale, je propose une première demande adressée à la Mairie de Paris pour qu'elle intervienne conjointement avec le Président du STIF auprès du Président de la RATP pour que d'une part le chantier du troisième quai à Denfert-Rochereau se fasse dans le respect du voisinage et qu'à terme, un dispositif permettant une réelle protection des riverains puisse être implanté le long des voies du RER B.

Je propose d'ajouter la rédaction suivante : « *et que d'autre part une étude sur l'amélioration des accès piétons à la gare Cité universitaire et sur la sécurité des usagers en son sein soit menée rapidement par la RATP afin de réaliser des travaux pour éviter les accidents et répondre au mieux aux besoins des usagers.* »

Je sou mets aux voix cet amendement. Les prises de paroles ne seront permises que pour expliquer les votes.

M. FERTIER

Je ne souhaite pas vous faire perdre du temps mais vous en faire gagner. Je vous propose de renoncer au vœu que j'ai déposé, et de rajouter « à la demande de l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement ».

Mme PETIT

Ce vœu devient un vœu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, et pas uniquement des groupes de la majorité municipale. Etes-vous d'accord sur l'amendement proposé pour le deuxième tiret ?

Je sou mets aux voix l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je sou mets aux voix la proposition de vœu ainsi amendée.

DELIBERATION N° 108

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux besoins d'aménagements RATP sur la ligne B du RER

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant que la Ville de Paris, en tant que collectivité participe à hauteur de 375 Millions d'euros au financement du STIF, et de la RATP, afin de diversifier et améliorer l'offre de transport et l'accueil des usagers.

Considérant que deux accidents voyageurs, dont un mortel, sont intervenus récemment à la station Cité Universitaire, en raison d'une forte affluence sur les quais et d'un manque flagrant d'aménagement pour gérer les flux de voyageurs.

Considérant les demandes récurrentes des riverains pour la création d'une passerelle qui pourrait permettre à la fois le désengorgement de la station et le désenclavement du quartier à proximité immédiate du Parc Montsouris

Considérant que la RATP est actuellement en train de créer un 3^e quai à Denfert-Rochereau en dehors de toute concertation véritable avec les riverains et tenir compte des nuisances sonores qu'elles engendrent. Considérant qu'avec ce 3^e quai il n'a été proposé aucun mur antibruit pour les riverains. **Sur proposition de Carine Petit et des élu-E-s de la Majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande que la Maire de Paris intervienne conjointement avec le Président du STIF auprès du Président de la RATP pour que :**

- d'une part les travaux de chantier du 3^e quai à la station Denfert-Rochereau se fassent dans le respect du voisinage en limitant drastiquement les nuisances jusqu'au terme du chantier, et pour que ces travaux intègrent un volet paysager de qualité, décidé en concertation étroite avec les riverains.
-
- d'autre part, une étude sur l'amélioration des accès piétons à la gare Cité Universitaire et sur la sécurité des usagers en son sein, soit menée rapidement par la RATP afin de réaliser des travaux pour éviter les accidents et répondre au mieux aux besoins des usagers.

Après proposition d'amendement, l'amendement du dernier paragraphe est adopté à l'unanimité

DELIBERE

Le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

Mme PETIT

Je vous remercie pour cette unanimité. Je ferai remonter ce vœu tel quel à l'exécutif parisien qui s'inquiétait de la formulation de ce vœu ainsi que de notre inquiétude et de notre colère vis-à-vis de la RATP. Nous recevons aussi avec Mme LEKIN la direction territoriale de la RATP d'ici 10 jours. Il me semblait important que nous ayons cette démarche appuyée au niveau du Conseil d'arrondissement. Je vous ferai un retour et vous ferai passer la réponse de Monsieur MONGIN.

V14 2014 05 Voeu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du "groupe UMP et apparentés" relatif au stationnement des deux roues

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Comme vous le savez tous, car il suffit de marcher sur les trottoirs pour le voir, nous avons un problème de stationnement des deux-roues. Les chiffres ne sont pas très précis, mais en moyenne, nous considérons que plus de 80.000 Parisiens possèdent des deux-roues, et plus de 200.000 deux roues entrent chaque jour dans Paris. Ces chiffres sont en forte augmentation. Cette situation pose un important problème de stationnement parce que le nombre de places de stationnement légal de deux roues est très inférieur à ce volume. Ce problème est identifié depuis longtemps, même s'il ne va que croissant. Il avait donné lieu à une charte de bonnes pratiques avec la préfecture de police aux termes de laquelle nous considérons que le propriétaire de deux roues devait se garer le mieux possible. Il ne serait pas verbalisé dans la mesure où il ne générerait pas le passage et n'était pas en situation dangereuse.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation extrêmement problématique dans laquelle l'application de cette charte de bonnes pratiques est aléatoire. Suivant le quartier de Paris dans lequel vous êtes, vous ne savez pas si vous allez être verbalisé ou avoir votre véhicule enlevé. Les situations varient. Le nombre de places est de toute façon très insuffisant, ce qui pose des problèmes de sécurité. Le cercle est vicieux : aucune place n'est disponible, donc les conducteurs ont tendance à faire moins attention et à se garer n'importe où. Nous observons le problème particulièrement aux carrefours, où les deux-roues se garent de préférence, comme aux abords des transports structurants. Il existe par exemple des places légales à Montparnasse : elles sont très insuffisantes, donc les deux-roues ont tendance à déborder du côté du métro Gaité, sur les trottoirs et du côté du RER. Ce vœu tend à mettre en place un programme de rattrapage avec la création de places de deux roues.

Je précise qu'une place de deux-roues ne coûte pas cher. La plupart des propriétaires de deux-roues n'apprécie pas le mobilier d'accroche, qui est souvent problématique. Ils ne sont pas demandeurs de mobilier d'accroche mais d'emplacements. Une telle installation est donc relativement peu onéreuse et permettrait d'avoir des stationnements moins anarchiques que ce que nous avons aujourd'hui.

Mme LEKIN

L'accroissement régulier du trafic de deux-roues motorisé est une tendance lourde de l'évolution des modes de déplacement à Paris. Cette évolution de plus de 35 % sur les dix prochaines années induit de nouvelles problématiques de partage de l'espace public qu'il convient de prendre en compte, en particulier en matière de stationnement. Dans son programme de mandature, Bertrand Delanoë a augmenté l'offre de stationnement pour les véhicules type deux-roues en créant 18.000 nouvelles places. Dans son programme, Anne Hidalgo annonce la création de 20.000 places supplémentaires, notamment dans les parkings et sur les trottoirs suffisamment larges pour que ces emplacements et leurs accès ne gênent pas les piétons.

Cela étant, il ne vous aura pas échappé que l'espace disponible en voirie dans Paris n'est pas extensible, et qu'un équilibre subtil doit être maintenu entre les différents usages et usagers : circulation des piétons, stationnement des vélos, stationnement réservé à l'auto-partage, emplacement réservé pour les arrêts de bus et de livraisons, emplacements réservés pour les personnes à mobilité réduite. Il est donc indispensable que le stationnement des deux-roues motorisés à Paris trouve également sa place dans les parkings souterrains et publics.

Dans le 14^{ème} arrondissement, nous avons 1.250 places existantes avant 2008. Le récent relevé de stationnement de 2013 d'ERM sur voirie dénombre environ 2.334 places dans le 14^{ème} arrondissement. Le nombre de places créé dans l'arrondissement lors de la dernière mandature est évalué à 1.090 places.

M. MERCIER

Je souhaitais seulement dire que sur ces questions, vous-même comme les habitants du 14^{ème} arrondissement l'ont bien vu : nous agissons en opportunité. Les propos de Madame LEKIN sur le partage de l'espace public est tout à fait exact. La loi nous oblige à supprimer une file de stationnement pour des raisons de sécurité, et pour le passage du camion pompier : vous aurez tous observé l'existence d'une jolie file avec des traits blancs pour les parkings des deux-roues motorisés. Nous agissons en opportunité, nous progressons, et nous avons créé beaucoup de places comme l'a indiqué Madame LEKIN. J'espère que nous continuerons. Ce vœu me plaît, mais je ne vois pas d'où vient ce chiffre de 50.000 places et vers où il va. Je propose que la discussion continue, peut-être sans mettre de chiffres mais en disant qu'il faut accentuer l'effort. Il s'agit d'une proposition d'amendement finalement.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je peux répondre concernant le chiffre de 50.000 places. Je cherchais des données pour pouvoir mettre des chiffres sur le problème. Nous considérons qu'il existe aujourd'hui un petit peu moins de 30.000 places de deux-roues motorisés à Paris, et quelques milliers de places mixtes vélos et scooters. Tout compris, il existe une place pour cinq deux-roues motorisés. Nous sommes très loin du volume. Ces chiffres concernent tout Paris, et non uniquement le 14^{ème} arrondissement. Nous pouvons raisonnablement considérer que la disproportion est la même dans le 14^{ème} arrondissement. Une place pour cinq usagers ne fonctionne pas du tout. Nous sommes très loin des besoins, d'où ce chiffre des 50.000 places supplémentaires demandées. Si vous additionnez les 150.000 deux-roues qui rentrent dans Paris tous les jours aux 80.000 propriétaires de deux-roues, et que vous considérez, selon les chiffres de la Fédération française des motards en colère, que 60 % des deux-roues sont garés en surface, vous obtenez un besoin de 50.000 deux-roues. Nous demandons un délai raisonnable puisqu'il s'agit de développer ces places d'ici 2020, ce qui ne se fera pas avec un claquement de doigts.

Mme PETIT

Je n'ai pas d'opposition de principe à ce type de vœu qui fait allusion aux besoins, à des estimations, à des demandes d'engagement d'ici à 2020 pour 50.000 places supplémentaires. Toutefois, voter ce vœu serait remettre en cause un engagement de la Maire de Paris Anne Hidalgo qui s'est engagée au cours de sa campagne à un objectif raisonnable de 20.000 places supplémentaires pour les deux-roues. Nous sommes un mois et demi après l'élection municipale. Bien que cet arrondissement se soit pas Paris, il s'agit d'un gros arrondissement qui comprend une gare et concentre donc sur le quartier de Montparnasse comme à la Porte d'Orléans un sujet deux-roues. On dirait que ce vœu ne tient pas compte de ce qui s'est fait dans le 14^e arrondissement en termes d'opportunité, avec une action réaction de la part des services qui peuvent juger en opportunité assez rapidement - y compris avec ou sans les arceaux, même si je pense que les propriétaires de deux roues préfèrent en avoir un en raison des problèmes de vol. J'aurais compris une question sur la méthode et les objectifs de l'arrondissement à cette étape, un mois après la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

En revanche, voter ce vœu reviendrait à remettre en cause et voter contre l'engagement même de la Maire de Paris. Je rappelle encore une fois que, dans le 14^{ème} arrondissement, existaient 1.250 places avant 2008, contre 2.400 aujourd'hui. Le service local de la DVD nous a dit qu'il existait un potentiel de 965 places sur le 14^{ème} arrondissement pour les années à venir, avec un projet que nous travaillons sur les points noirs deux-roues en termes de stationnement dans le 14^{ème} arrondissement, que ce soit à Montparnasse avec un projet en lien avec le centre commercial Gaité pour une meilleure utilisation des parkings souterrains pour diminuer l'immense parking deux-roues bien rempli de l'avenue du Maine.

Je proposerais de ne pas voter ce vœu qui ne comprend pas d'éléments du 14^{ème} arrondissement, qui demande des places sur tout Paris et qui remet en cause un engagement de la Maire de Paris qui s'engage à créer 20.000 places supplémentaires. De plus nous sommes disponibles pour étudier si nous pouvons faire davantage pour répondre à une demande et une évolution du besoin des usagers. Nous ne sommes pas obtus ni sectaires. Je demanderai donc à ne pas voter ce vœu. Une réponse globale sur les données du 14^{ème} arrondissement sera donnée au Conseil de Paris.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

J'entends vos arguments. Le chiffre de 50.000 places est vraiment la suite du travail sur les chiffres que j'ai indiqué, mais je suis tout à fait prête à l'amender si cela peut vous inciter à le voter, de deux manières : en demandant que la Maire de Paris s'engage à développer d'ici 2020 les places supplémentaires pour résorber le problème des deux-roues à Paris. Je ne verrais aucun inconvénient à un tiret spécifique au 14^e arrondissement, qui marque l'engagement de la Mairie du 14^{ème} arrondissement à résoudre ce problème sur les points les plus sensibles que vous avez cités : Montparnasse et la porte d'Orléans, qui manque dans les « considérant ».

Mme PETIT

Les questions à la Maire d'arrondissement ou à la Maire de Paris existent. Nous sommes à un mois et demi des élections municipales. Des politiques vont être mises en place : certaines ont déjà été effectuées. Les questions peuvent porter sur le diagnostic, l'état des lieux, etc. Si dans un ou deux ans, nous n'avons créé aucune place supplémentaire de deux roues, écrivez un vœu. Nous devons vous répondre. Ce n'est vraiment pas le cas maintenant. Nous ne voterons pas sur un vœu qui dit ce que nous nous sommes engagés à faire un mois et demi auparavant. Nous pourrions faire des vœux tout le temps et sur tout.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N ° 110

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du « groupe UMP et apparentés »

Relatif au stationnement des deux roues

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Le Conseil du 14^e arrondissement,

CONSIDÉRANT que 83.000 Parisiens sont propriétaires d'un deux-roues motorisé ;

CONSIDÉRANT que jusqu'à 150.000 deux-roues motorisés entrent chaque jour dans Paris, soit deux fois plus qu'il y a dix ans ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'emplacements pour deux-roues motorisés reste insuffisant à Paris, alors que 60 % des deux-roues stationnent sur chaussée ;

CONSIDÉRANT que la charte de bonnes pratiques pour les deux roues motorisés à Paris appelle au discernement des agents chargés du contrôle du stationnement quand le deux-roues stationne sur un trottoir large, sans gêner les cheminements piétons et l'accès aux installations en sous-sol ;

CONSIDÉRANT qu'en dépit de cette tolérance, 101.085 PV ont été dressés pour stationnement sur trottoirs à Paris en 2011, en hausse de 26 % par rapport à 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'à proximité de certains lieux publics, notamment de la gare Montparnasse ou des stations de RER de l'arrondissement, le stationnement anarchique des deux-roues nécessite la création d'emplacements supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que le stationnement des deux roues peut être développé sans frais important pour la Ville de Paris, le mobilier d'accroche pour les scooters et motos étant jugé superflu par les usagers ;

CONSIDÉRANT que la définition de la politique de stationnement relève des adjoints à la Maire de Paris et de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

Sur proposition de Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et des élus du "groupe UMP et apparentés", émet le vœu que :

- que la Maire de Paris s'engage à développer d'ici 2020 50.000 places supplémentaires pour les deux roues à Paris.

DELIBERE

Après discussion le vœu est **rejeté**

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	7	dont		pouvoir
Contre :	23	dont	2	pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

Mme PETIT

Ce vœu est rejeté mais des réponses seront apportées, y compris sur l'état des lieux dans le 14^{ème} arrondissement et sur l'état des lieux à venir.

V14 2014 07 Vœu déposé par Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe « UMP et apparentés » relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens

Mme DAUCHEZ

J'espère ne pas avoir d'opposition de principe car Mme la Maire de Paris ne s'est pas encore prononcée sur le sujet. Depuis la fin février, vous n'êtes pas sans ignorer que la Direction de la Jeunesse et des Sports est en grève. Il est difficile à la fois pour les associations et les Parisiens de pratiquer leurs sports le dimanche puisque tous ces équipements sportifs sont fermés le dimanche. Les agents revendiquent la revalorisation de leurs primes de travail dominical et dénoncent une disparité de traitement entre les différentes directions de la ville. A titre d'exemple, je citerai que la prime dominicale est de 44 euros pour dix heures de travail à la Direction de la Jeunesse et des Sports, tandis qu'aux parcs et jardins, la prime est de 900 euros environ pour dix dimanche travaillés et 43 euros supplémentaires par dimanche travaillés à partir du onzième.

De ce fait, les individus et les associations sportives subissent l'inertie de la Mairie de la Paris qui, pour l'instant, ne s'est pas prononcée, et refuse d'entendre ou n'entend pas la contestation de ses personnels. La revue prochaine de l'agenda social au mois de juin a été faite avec les syndicats et les directions concernées pour traiter le sujet de manière globale et pour aller vers une harmonisation de ses primes dominicales. Nous pouvons craindre que ce projet d'harmonisation ne vienne envenimer le conflit au lieu de l'apaiser, et qu'il s'étende à d'autres équipements culturels par exemple. Ainsi, la Direction des affaires culturelles se dit aujourd'hui très inquiète sur un éventuel projet d'harmonisation par le bas des primes dominicales.

Nous formons, avec Mme KOSCIUSCO-MORIZET et mes collègues du groupe UMP et apparentés, le vœu suivant. Nous vous demandons de faire un bilan sur ces fermetures, le nombre d'équipements concernés par dimanche depuis le début du mouvement, et surtout la mise en place d'un service minimum de façon à ce que tous les Parisiens aient la possibilité d'accéder à nouveau à leurs équipements sportifs, dans l'attente de la résolution du conflit par la Mairie de Paris. Nous parlerons tout à l'heure du plan « Villes Vie Vacances » : il serait dommage que les Parisiens qui ne quittent pas Paris au moment des vacances d'été ne puissent pas bénéficier de ces équipements.

M. BOUABBAS

Vous demandez des éléments de réponse sur un état des lieux de la grève depuis fin février. Nous n'avons aucun secret : soyons transparents. La grève est suivie de manière inégale selon les équipements. Un groupe d'équipement connaît une grève suivie presque tous les dimanches : le centre sportif Didot, Jules Noël, la piscine Didot et Alice Milliat. La fermeture y est complète, ou par demi-journées. D'autres équipements ont été relativement touchés par cette grève : Huyghens, Mouchotte et Renoir avec sept fermetures environ. D'autres établissements ont été relativement peu touchés : Elisabeth, Alesia avec environ deux fermetures, les gymnases Cange, Guillemillot et Rosa Parks avec une fermeture. Objectivement, nous ne pouvons pas nier que cette grève ait gêné un certain nombre d'associations, notamment pour les compétitions du dimanche : deux clubs de haut niveau de Didot et Huyghens ont été gênés pour leurs entraînements.

Concernant le fond de la question, contrairement à ce que vous dites dans votre vœu, 9.000 salariés sont concernés par le travail dominical pour sept directions de la Ville de Paris. Les régimes d'indemnisation sont assez compliqués et embrouillés. Il n'est pas possible de dire que les agents de la DJS sont défavorisés par rapport à d'autres collègues de la Ville de Paris, car aujourd'hui l'indemnisation est le résultat d'histoire différente, avec des corps de métiers différents. Il n'est pas forcément possible de comparer des indemnités plus élevées pour tel ou tel jour ou prime. Je ne sais pas comment vous arrivez à comparer de manière aussi claire entre la DEVE et la DJS.

L'intersyndicale a été reçue par la Direction des ressources humaines et la Direction de la Jeunesse et des Sports, comme vous l'avez indiqué. Nous suivons avec Madame PETIT de manière très étroite l'évolution de ce dossier. L'adjoint concerné, Monsieur MARTINS, est en train de recevoir toutes les délégations syndicales de la DJS afin de faire un point très précis. Il essaie d'obtenir le fait que ce conflit social soit vu d'une façon plus large que du seul point de vue dominical. Il sera dit qu'à partir de l'automne en septembre, des Etats généraux seront faits avec les délégués syndicaux de tous les salariés de la Ville de Paris pour traiter de manière complète cette question du travail dominical sur l'ensemble du service public pour aboutir d'ici la fin de l'année civile à un accord avec toutes les directions de la Ville de Paris.

J'appelle à ne pas voter ce vœu, car nous ne résolvons pas un mouvement social par l'instauration du service minimum. Des négociations sont actuellement menées : nous les suivrons au plus près. Nous continuerons toujours de demander à la DJS une information des usagers, des clubs et de nous-mêmes, une anticipation la plus importante possible des fermetures si elles devaient continuer durant les prochaines semaines, et un remplacement des créneaux annulés le dimanche, qui a eu le mérite d'être parfois fait mais qui mériterait d'être renforcé. Nous suivons la Ville pour que ce conflit soit réglé le plus rapidement possible.

Mme CARRERE-GEE

Je souhaiterais dire très brièvement que deux problèmes coexistent : le conflit social, dont vous nous dites qu'il sera probablement réglé à la fin de l'année, si je vous ai bien compris, - nous pouvons attendre une réponse plus optimiste - et la gestion des conséquences de ce conflit social pour les usagers des stades et les clubs. Il s'agit moins d'une question de service minimum que celle d'un service maximum permettant aux joueurs de jouer ailleurs lorsque cela est possible. Il existe à l'évidence une médiocre gestion du conflit social. Toutefois, il est encore plus évident encore que les conséquences pour les usagers ont été à la fois mal appréciées et traitées par dessus la jambe de mon point de vue.

M. LIEBAULT

Le sport et la pratique des activités sont pour nous, élus communistes, des vecteurs fondamentaux d'émancipation humaine, de santé, de socialisation et de vivre-ensemble. Or, dans ce domaine, la Ville de Paris a mené une politique ambitieuse depuis 2001. Le souci de la nouvelle majorité à laquelle nous appartenons est d'offrir à tous les Parisiens l'accès des activités sportives.

De ce point de vue, le dimanche doit être pris en compte comme un temps libéré destiné au repos des salariés, à la vie privée de famille, au sport, à la culture, et plus généralement à l'épanouissement personnel. Par conséquent, la contrainte demandée aux agents d'exercer des missions de service public le dimanche pour assurer l'offre publique de pratiques de loisirs destinée à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes doit être compensée par une prime pour l'exercice de leur travail.

Le mouvement des agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports initié le 23 février concerne la revalorisation de la prime dominicale pour les agents qui travaillent le dimanche dans les gymnases, piscines, stades et autres bains douches municipaux. Or, nous ne pouvons que constater les fortes disparités des primes dominicales allouées aux agents entre les services de la Ville de Paris. Toute politique, d'après nous, doit s'appuyer sur la nécessaire égalité de traitement entre tous les agents de la ville, et un travail sur l'harmonisation de la prime dominicale égale pour tous les services doit être menée à bien. Nous reconnaissons de ce point de vue le souci de la Mairie de Paris d'assurer des conditions de travail optimales pour les agents de la ville, assurant au quotidien les missions de service public au plus près des Parisiens et des Parisiennes. Des rencontres ont déjà eu lieu entre la Mairie de Paris et les organisations syndicales à ce sujet.

Nous, élus communistes, demandons que la Mairie de Paris trouve une issue rapide aux problèmes rencontrés par les agents des équipements sportifs de la ville, et que l'harmonisation des primes dominicales de ces agents se fasse *a minima* sur la base du mieux-disant social. Je conclurais en disant que le vœu de Mme DAUCHEZ et de la droite ne revendique en rien l'harmonisation et la revalorisation des primes dominicales, qui est pourtant la clef du problème et l'issue de ce conflit, ne se plaçant que du point de vue des usagers. Je pense aussi à la proposition de Mme KOSCIUKO-MORIZET dans sa campagne d'élargir les horaires et de baisser le nombre d'agents. Nous sommes dans cette contradiction entre l'intérêt des agents et l'intérêt des usagers, alors que le principe devrait être de ne pas opposer les usagers et les agents, ni les agents entre eux. Pire : elle fait resurgir l'idée de service minimum contre le principe même du droit de grève. C'est pourquoi nous demandons le rejet du vœu présenté par Mme DAUCHEZ.

Mme DAUCHEZ

Je reviens sur la formulation de mon vœu et notamment le deuxième paragraphe en supprimant la notion de service minimum qui semble vous fâcher. Je vous propose donc une formulation qui pourrait vous amener à voter ce vœu. Je pourrais le modifier en proposant « *d'accompagner dans l'attente les associations et les usagers dans la recherche de solutions alternatives d'accès à des équipements sportifs le dimanche* ».

M. BOUABBAS

Qu'est-ce que vous entendez par « un accès » : le dimanche ? Sans agents ?

Mme DAUCHEZ

Je vise des solutions de repli pour les associations et les usagers.

Mme PETIT

Par ailleurs, des solutions ont déjà été proposées depuis le début du conflit. Quand la possibilité s'offrait, des terrains de repli ont été proposés. Nous le faisons.

Mme DAUCHEZ

Madame la Maire, ces solutions ont été proposées récemment. Le conflit dure depuis bientôt plus de trois mois.

Mme PETIT

Franchement, des solutions sont envisagées dans la mesure du possible. Aujourd'hui ces actions sont entreprises. Elles ne l'ont peut-être pas toujours été, ni immédiatement mises en place. Toutefois, ces actions sont faites par la ville. Des discussions avec les organisations syndicales pour résoudre au plus vite ce conflit. La Maire de Paris l'a rappelé, ainsi que son adjoint en charge du personnel : elle propose que des discussions aient lieu de manière plus globale sur l'ouverture des services publics le dimanche à partir de la rentrée : le faire n'est pas si simple et n'est pas possible en un claquement de doigts. Il faut rappeler que les équipements sportifs sont les équipements municipaux ayant l'amplitude horaire d'ouverture au public la plus importante parmi les équipements publics du service municipal. Certains « considérant » assument clairement une position sur laquelle nous ne sommes pas forcément d'accord, même après la suppression de quelques tirets.

M. BOUABBAS

Sur le plan social et de la négociation, les chiffres que vous donnez mériteraient d'être vérifiés de manière extrêmement étroite, ce qui nous amène également à ne pas voter ce vœu qui est en contradiction avec la démarche actuellement menée par Madame HIDALGO et Monsieur Jean-François MARTINS. Juste pour vous rassurer : le nombre de grévistes a chuté de manière très importante ce dernier dimanche. Je suis contente pour les usagers. Concernant l'été, nous pouvons être assez optimistes pour l'instant : nous suivrons très étroitement les discussions pour que tout soit remis au moment des Etats généraux de cet automne, sans traiter les questions par un tout petit bout de la lorgnette.

DELIBERATION N° 111

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe « UMP et apparentés » relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Considérant le mouvement social des agents de la Direction de la jeunesse et des sports qui entraîne, depuis le 23 février dernier, la fermeture chaque dimanche de nombreux équipements sportifs ;

Considérant que ces agents revendiquent la revalorisation de leur prime de travail dominical ;

Considérant qu'ils dénoncent par la même une disparité de traitement entre les différentes directions de la Ville ;

Considérant en effet que les agents de la DJS recevraient une prime de 44 € pour 10h de travail le dimanche, tandis que les agents des Parcs et jardins percevraient sur l'année une prime de 900 € environ pour 10 dimanches travaillés et 43 € par dimanche travaillé à partir du 11ème ;

Considérant la gêne occasionnée pour les usagers individuels ou membres d'associations et que pour un certain nombre de cas, des compétitions (ou rencontres) ont dû être annulées ;

Considérant qu'une délégation des organisations syndicales a été reçue le 23 mai dernier par le directeur des ressources humaines et la direction de la jeunesse et des sports ;

Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe « UMP et apparentés » demandent au Maire du 14ème arrondissement :

- De communiquer un bilan précis de l'ensemble des fermetures des équipements sportifs constatées depuis le début du mouvement social dans le 14ème arrondissement ;
- De demander au Maire de Paris de résoudre au plus vite ce conflit, pour que les usagers puissent de nouveau pratiquer leur sport le dimanche ;
- D'instaurer, dans l'attente, un service minimum qui garantirait une ouverture a minima des équipements sportifs le dimanche.

DELIBERE

Après discussion le vœu est **rejeté**

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	7	dont		pouvoir
Contre :	22	dont	2	pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

Mme PETIT

Ce vœu est rejeté. Toutefois, nous sommes aussi du côté des clubs : nous sommes attentifs avec eux. Nous les informons comme les usagers de la piscine qui ont parfois payé des abonnements et n'ont pas accès à la piscine le dimanche depuis un certain nombre de dimanche. Nous sommes attentifs.

V14 2014 08 Vœu déposé par Marie-Claire Carrere-Gee sur la construction du nouveau Conservatoire

Mme CARRERE-GEE

« Depuis des années, le constat est connu : le Conservatoire Darius Milhaud, dont l'excellence des enseignements et apprentissages est incontestée dans l'arrondissement et à Paris, ne peut plus continuer à fonctionner dans ses locaux actuels.

1/ Le Conservatoire est sous-dimensionné. Et cela par rapport, tout à la fois :

- *au nombre d'élèves qu'il accueille ;*
- *naturellement, au nombre d'élèves qui demandent chaque année à s'y inscrire sans succès ;*
- *et a fortiori par rapport au nombre d'élèves qui pourraient y être accueillis si le « taux de couverture » de notre Conservatoire (nombre de places/population en âge scolaire) était égal à la moyenne nationale. Ce qui n'est pas le cas, situation inacceptable pour un grand arrondissement parisien comme le 14^e.*

Alors que les pratiques musicales d'excellence concernent aussi les adultes, notre Conservatoire en accueille très peu.

Conséquence de ce sous-dimensionnement, mais aussi de l'absence de travaux, le Conservatoire est depuis des années inconfortable et de moins en moins adapté aux pratiques pédagogiques.

2/ Dans cette situation pénurique, les procédures d'inscription sont du plus opaques. Pour s'inscrire au Conservatoire, aujourd'hui, il faut être extrêmement bien informé et organisé et mobiliser famille et amis pour qu'ils appellent tous en même temps le jour et l'heure dite. Comme, à un moment donné, l'administration arrête de comptabiliser les appels, on ne sait même pas combien de familles ont tenté d'entreprendre une procédure d'inscription. C'est tout à la fois injuste et indigne d'un service public.

Et cela, malgré de multiples pis-allers sous forme de cours extra-muros. Sans parler des effets collatéraux de cette recherche de locaux, qui ont souvent conduit à « déshabiller Pierre pour habiller Paul », comme l'annexion du 40 rue Boulard au détriment d'un cours de sculpture réputé dans tout Paris.

3/ Lors de la précédente mandature, nous avons à maintes reprises demandé à la majorité et au Maire sortant de décider, avec la Mairie de Paris, la construction d'un nouveau Conservatoire.

En réponse au vœu que nous avons déposé le 21 mars 2011, et interpellés par les enseignants et les parents d'élèves, vous avez fini par vous résoudre à vous engager, lors dudit Conseil d'arrondissement de mars 2011, à demander à la Ville de Paris de lancer les études nécessaires pour déterminer la localisation du futur Conservatoire.

Par ailleurs, lors d'une réunion organisée par les parents d'élèves du Conservatoire avec les candidats, vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à engager une concertation « dès le lendemain » des élections municipales. Deux mois après ces élections, cette concertation n'est semble-t-il, pas encore engagée.

Sur proposition de Marie-Claire Carrere-Gee, le Conseil d'arrondissement :

- demande à la Mairie de Paris de rendre publics les résultats des études techniques engagées sur la base de la demande de la majorité sortante et du vœu du Conseil d'arrondissement du 14^e en date du 21 mars 2011 ;

- demande à la Maire du 14^e arrondissement d'engager sans délai une concertation avec les parents d'élèves et les enseignants sur les modalités de construction du nouveau Conservatoire, les délais de réalisation du projet et les dispositions qui seront prises pour garantir la continuité des enseignements dans de bonnes conditions si le nouveau Conservatoire était implanté sur les lieux de l'ancien ;

- demande à la Mairie de Paris de tout mettre en œuvre pour que les inscriptions au Conservatoire soient plus transparentes et plus justes.

- demande à la Mairie de Paris l'état précis du nombre des demandes d'inscription pour la rentrée prochaine, afin que la Maire du 14^e puisse en faire part lors d'un Conseil d'arrondissement de rentrée, et surtout dimensionner à la hauteur des besoins le nouveau conservatoire. »

Mme PETIT

J'ai un petit peu de mal à demander le vote d'un vœu qui dit que nous n'avons rien fait ou mal fait durant ces dernières années, et qui notamment déclare que nous n'avons rien fait en matière de travaux. De l'investissement continu a été mis en place et sera encore mis en place dans le bâtiment actuel du conservatoire pour continuer à assurer des conditions de pratique acceptables de la musique, de la danse et du théâtre, du moins le temps de construire et d'ouvrir un nouveau conservatoire.

Il est également curieux d'appeler à adopter un vœu qui reprend les engagements que nous avons pris un mois et demi auparavant et sont toujours d'actualité. Nous ne sommes pas restés inactifs

depuis le début de la mandature. J'ai rencontré plusieurs fois M. Bruno JULLIARD et Mme Anne HIDALGO, auprès desquels j'ai fait remonter la demande. Nous sommes aux lendemains des élections municipales. Dès la rentrée de septembre, et avant les vacances de la Toussaint, comme je l'ai dit au moment de la campagne électorale et le redit ici publiquement, nous mènerons avec la directrice du conservatoire les premières étapes en concertation avec les enseignants, les usagers, les parents d'élèves, et la Ville de Paris, l'étape d'étude de faisabilité et de programmation pour un nouvel équipement.

Contrairement à d'autres programmes qui reprenaient où non l'idée d'une annexe, nous avons porté notre volonté de construire un nouveau bâtiment pour un nouveau conservatoire, qui aurait pour objectif de doubler au minimum les capacités d'accueil au conservatoire du 14^{ème} arrondissement. Nous entamerons ce travail où nous poserons carte sur table vis-à-vis de chacun en montrant les études qui avaient pu être menées et disaient que détruire le lieu actuel et reconstruire ne permettait pas de doubler cette capacité d'accueil. Nous poserons clairement les enjeux. Nous définirons clairement les besoins, par exemple en matière d'auditorium, d'un nouveau bâtiment, de nouvelles activités, besoins de salles et de services au sein de ce nouveau conservatoire. Nous établirons ces besoins et cette faisabilité pour lancer dès le début de l'année 2015 un marché de maîtrise d'œuvre, lancé sur cette base d'étude de faisabilité et de programmation menée en concertation avec chacun au niveau du 14^{ème} arrondissement.

L'objectif est d'aller vite, bien évidemment, pour que la ville soit prête au cas où les emprises se libèreraient. Je l'ai clairement exprimé lors de la réunion publique organisée par l'association des parents d'élèves du conservatoire. Nous devons être prêts au moment où l'emprise de l'ancienne cours d'école Alain Fournier sera libérée lorsque le centre social Didot Broussais gagnera ses nouveaux locaux définitifs dans le quartier Broussais. Nous ne pouvons pas nier que des emprises et de la place existera sur Saint-Vincent-de-Paul. J'ai dit aux parents d'élèves et aux enseignants du conservatoire que tous les éléments seront étudiés : le coût, le programme, la qualité et le contenu du programme, sa superficie et son calendrier de réalisation. L'idée n'est pas de repartir pendant sept ans dans les locaux du conservatoire actuel.

J'aurais du mal à voter un vœu qui reprend ce que j'ai dit et nos engagements au titre de la majorité municipale, ou qui déclare que nous n'avons rien fait en termes d'investissements pour permettre de bien pratiquer au sein de ce lieu. Sachez que nous vous ferons un point concret sur les demandes d'inscription par rapport à la rentrée. Une petite évolution est apparue par rapport à l'année dernière. 1.300 élèves se sont inscrits au conservatoire l'année dernière. Le système des inscriptions par téléphone ne s'est pas révélé très satisfaisant. Par ailleurs, il ne peut être satisfaisant quand les places manquent : nous ne trouverons jamais le système idéal dans ces conditions.

Cette année, des réunions d'informations ont eu lieu sur des zones délocalisées dans l'arrondissement. Par ailleurs, nous mettons en place pour la prochaine rentrée un système technique plus efficace : les appels seront transmis à la centrale d'appel au 3975, ce qui permettra de ne pas mettre en place le réseau d'amis et de famille qui appelle tous au même moment pour avoir le plus de chances d'avoir une inscription, et de mesurer les demandes non satisfaites, avec le nombre d'appels qui n'aura pas pu aboutir.

Par ailleurs, pour la rentrée de septembre 2014, nous discutons actuellement avec l'école Alain Fournier ou la cité scolaire François Villon pour ouvrir de nouvelles salles d'activité sur le temps du mercredi après-midi, pour développer les capacités d'accueil du conservatoire, pour accueillir davantage de personnes. Le conservatoire continuera également ses projets passerelles avec des établissements scolaires et des élèves. Tous ces programmes sont bien en route. Monsieur Bruno JULLIARD est d'accord pour que, dès l'année 2014, les études de faisabilité et de programmation qui doivent précéder le lancement définitif de l'opération soient lancées en concertation dès la rentrée avec l'ensemble des personnes concernées par le projet du conservatoire.

De nouveau, la procédure des questions adressée au Maire d'arrondissement me semble meilleure qu'un vœu, où sont donnés les mêmes éléments d'informations mais recueillent des votes négatifs, ce qui est parfois dommage.

Mme CARRERE-GEE

Je me réjouis que, même si vous ne souhaitez pas vous associer au vote de ce vœu, vous faites largement le même constat que moi. Je m'en réjouis pour l'avenir du dossier. Si la concertation doit être lancée en septembre/octobre comme vous vous y êtes engagée, il serait bon que les études techniques qui ont été engagées après notre vœu en 2011 soient déjà communiquées aux élus, aux parents d'élèves, etc. pour que nous puissions travailler pendant les vacances si elles ont déjà été faites. Nous avons voté un vœu en 2011 demandant des études, soit trois ans auparavant. Vous dites que le vœu n'est parfois pas adapté et qu'il vaut mieux une question. Nous nous demandons pourquoi nous votons des vœux si nous n'avons pas de retours : cette situation est assez embêtante. Nous allons prendre note, ainsi que les parents et enseignants. Compte tenu du passé, je maintiens ce vœu. Nous avons du mal à nous satisfaire d'engagements, même venant de vous en toute solennité. Nous attendons de voir ce qu'il adviendra, mais nous prenons note. Je vous remercie.

Mme DAUCHEZ

Sans revenir sur les détails du sujet, nous soutiendrons le vœu de Mme CARRERE-GEE et nous voterons évidemment pour ce vœu.

M. LIEBAULT

Le groupe Communiste Front de gauche votera contre ce vœu pour les raisons évoquées par Mme la Maire, par le fait que se voter un vœu à soi-même est assez étrange et que les engagements sur les études de faisabilité et de concertation sont vraiment présents dans les projets de la mairie du 14^{ème} arrondissement. Nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Je souhaitais ajouter un élément sur l'importance du projet d'implanter ce nouveau conservatoire dans les quartiers populaires du 14^{ème} arrondissement. La possibilité que se libère une emprise à Alain Fournier permettrait de l'ancrer à Porte de Vanves. J'insiste sur l'importance d'un tel geste d'ouverture de la culture auprès des publics pour lesquels il s'agit d'un vecteur d'émancipation, d'intégration et de développement social. La culture n'est pas réservée à certains quartiers ou à certaines catégories mais se veut ouverte à toute la population. Doter les quartiers populaires du 14^{ème} arrondissement d'une structure d'enseignement de la musique serait un signe fort.

M. CHERKI

Mme la Maire a fait une intervention complète et remarquable. Madame CARRERE-GEE, vous savez très bien ce qu'il en est. Pendant des années, mon prédécesseur et moi-même avons respecté la volonté des parents d'élèves du conservatoire, qui était de rester sur site. Nous avons même eu des études de faisabilité faite par Pierre CASTAGNOU sur le toit de la piscine. Nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas le faire.

Nous avons donc pris la décision suivante : si nous souhaitions en effet un conservatoire aux normes d'accueil nécessaires tel que sont les autres conservatoires de Paris, nous devons aller voir ailleurs, à partir du moment où nous savions que nous ne pouvions pas et ne souhaitions pas, pour des raisons de coût de gestion et d'économies, faire un conservatoire sur deux lieux différents. Madame PETIT a raison de ne pas transiger sur ce point.

Mme CARRERE-GEE

[Hors micro]

M. CHERKI

Madame CARRERE-GEE, nous aurions multiplié les coûts de gestion. Il faut faire attention à la gestion publique et la maîtrise de la masse salariale de la Ville de Paris. Le choix a été fait de chercher une parcelle. Comme l'ont indiqué Madame PETIT et Monsieur LIEBAULT, la parcelle trouvée par la ville sur l'emprise d'Alain Fournier, où sont situés en partie les locaux provisoires du centre social. D'autres parcelles sont toutefois possibles. Il faut plusieurs options pour faire un choix, comme Madame PETIT l'a expliqué.

Un conservatoire sera réalisé dans la mandature. Je vous invite, puisque vous êtes un peu inquiète Mme CARRERE-GEE, à vous reporter à la feuille de route des adjoints au Maire de Paris publiée sur le site de la Mairie de Paris, où il est marqué qu'il fallait lancer maintenant le processus pour la construction d'un nouveau conservatoire dans le 14^{ème} arrondissement. Il s'agit d'un engagement de la Ville de Paris. La construction aura lieu dans la mandature.

La seule question qui se pose est celle du lieu. Mme la Maire vous a expliqué sa méthode : elle a raison. Elle veut avoir la possibilité de tout mettre sur la table et d'engager une concertation en mettant tout sur la table. Sinon il n'y aurait pas de choix, et nous pouvons décider d'ores et déjà de le placer Porte de Vanves. Nous aboutirons peut-être à ce résultat. La démarche qu'a choisie Mme la Maire n'est pas celle-ci. Elle a choisi de mettre des options sur la table. La ville est en train de réfléchir à une autre option. Nous débattons et délibérons sur la base du coût, des intérêts, des enjeux sociaux, etc. de manière transparente.

Mme PETIT

Parfait. Rendez-vous en octobre : accordez-moi jusqu'au 10 octobre. Je vais mettre aux voix ce vœu.

DELIBERATION N ° 112

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Marie-Claire Carrere-Gee sur la construction du nouveau Conservatoire

EMET LE VŒU

A MADAME LA MAIRE DE PARIS

Depuis des années, le constat est connu : le Conservatoire Darius Milhaud, dont l'excellence des enseignements et apprentissages est incontestée dans l'arrondissement et à Paris, ne peut plus continuer à fonctionner dans ses locaux actuels.

1/ Le Conservatoire est sous-dimensionné. Et cela par rapport, tout à la fois :

- au nombre d'élèves qu'il accueille ;
- naturellement, au nombre d'élèves qui demandent chaque année à s'y inscrire sans succès ;
- et a fortiori par rapport au nombre d'élèves qui pourraient y être accueillis si le « taux de couverture » de notre Conservatoire (nombre de places/population en âge scolaire) était égal à la moyenne nationale. Ce qui n'est pas le cas, situation inacceptable pour un grand arrondissement parisien comme le 14^e.

Alors que les pratiques musicales d'excellence concernent aussi les adultes, notre Conservatoire en accueille très peu.

Conséquence de ce sous-dimensionnement, mais aussi de l'absence de travaux, le Conservatoire est depuis des années inconfortable et de moins en moins adapté aux pratiques pédagogiques.

2/ Dans cette situation pénurique, les procédures d'inscription sont du plus opaques. Pour s'inscrire au Conservatoire, aujourd'hui, il faut être extrêmement bien informé et organisé et mobiliser famille et amis pour qu'ils appellent tous en même temps le jour et l'heure dite. Comme, à un moment donné, l'administration arrête de comptabiliser les appels, on ne sait même pas combien de familles

ont tenté d'entreprendre une procédure d'inscription. C'est tout à la fois injuste et indigne d'un service public

Et cela, malgré de multiples pis-allers sous forme de cours extra-muros. Sans parler des effets collatéraux de cette recherche de locaux, qui ont souvent conduit à « déshabiller Pierre pour habiller Paul », comme l'annexion du 40 rue Boulard au détriment d'un cours de sculpture réputé dans tout Paris.

3/ Lors de la précédente mandature, nous avons à maintes reprises demandé à la majorité et au Maire sortant de décider, avec la Mairie de Paris, la construction d'un nouveau Conservatoire.

En réponse au vœu que nous avons déposé le 21 mars 2011, et interpellés par les enseignants et les parents d'élèves, vous avez fini par vous résoudre à vous engager, lors dudit Conseil d'arrondissement de mars 2011, à demander à la Ville de Paris de lancer les études nécessaires pour déterminer la localisation du futur Conservatoire.

Par ailleurs, lors d'une réunion organisée par les parents d'élèves du Conservatoire avec les candidats, vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à engager une concertation « dès le lendemain » des élections municipales. Deux mois après ces élections, cette concertation n'est semble-t-il, pas encore engagée.

Sur proposition de Marie-Claire Carrere-Gee, le Conseil d'arrondissement :

- demande à la Mairie de Paris de rendre publics les résultats des études techniques engagées sur la base de la demande de la majorité sortante et du vœu du Conseil d'arrondissement du 14^e en date du 21 mars 2011 ;

- demande à la Maire du 14^e arrondissement d'engager sans délai une concertation avec les parents d'élèves et les enseignants sur les modalités de construction du nouveau Conservatoire, les délais de réalisation du projet et les dispositions qui seront prises pour garantir la continuité des enseignements dans de bonnes conditions si le nouveau Conservatoire était implanté sur les lieux de l'ancien ;

- demande à la Mairie de Paris de tout mettre en œuvre pour que les inscriptions au Conservatoire soient plus transparentes et plus justes

- demande à la Mairie de Paris l'état précis du nombre des demandes d'inscription pour la rentrée prochaine, afin que la Maire du 14^e puisse en faire part lors d'un Conseil d'arrondissement de rentrée.

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	7	dont		pouvoir
Contre :	22	dont	2	pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

La séance est levée à 23h53.